ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

DU 11 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Présidente
Valérie SIMONET
Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***
1er Vice-président
Patrice MORANÇAIS
en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***
2ème Vice-présidente
Catherine DEFEMME
en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***
3ème Vice-président
Franck FOULON
en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***
4ème Vice-présidente
Marie-Christine BUNLON
en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***
5ème Vice-président
Thierry GAILLARD
en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***
6ème Vice-présidente
Hélène FAIVRE
en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***
7ème Vice-président
Valéry MARTIN
en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***
8ème Vice-présidente
Marie-Thérèse VIALLE
en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***
9ème Vice-présidente
Laurence CHEVREUX
en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Conseiller départemental de ***SAINT-VAURY***
Philippe BAYOL

Conseiller départemental de ***GUÉRET 2***
Eric BODEAU

Conseiller départemental de ***GUÉRET 1***
Thierry BOURGUIGNON

Conseillère départementale de ***LE GRAND-BOURG***
Delphine CHARTRAIN

Conseillère départementale de ***GUÉRET 2***
Mary-Line COINDAT

Conseiller départemental de ***DUN-LE-PALESTEL***
Laurent DAULNY

Conseiller départemental de ***LA SOUTERRAINE***
Patrice FILLOUX

Conseillère départementale de ***LA SOUTERRAINE***
Marie-France GALBRUN

Conseillère départementale de ***BOUSSAC***
Catherine GRAVERON

Conseillère départementale de ***BOURGANEUF***
Marinette JOUANNETAUD

Conseiller départemental de ***LE GRAND-BOURG***
Bertrand LABAR

Conseiller départemental de ***FELLETIN*** Jean-Luc LÉGER

Conseiller départemental de ***BOURGANEUF***
Jean-Jacques LOZACH

Conseiller départemental de ***BONNAT*** Guy MARSALEIX

Conseillère départementale de ***SAINT-VAURY***
Armelle MARTIN

Conseillère départementale de ***FELLETIN*** Renée NICOUX

Conseillère départementale de ***GUÉRET 1***
Isabelle PÉNICAUD

Conseillère départementale de ***BONNAT*** Hélène PILAT

*Conseiller départemental d'****AUZANCES***
Jérémie SAUTY

*Conseiller départemental d'****EVAUX-LES-BAINS***
Nicolas SIMONNET

SOMMAIRE

Ouverture de la Séance…….. Page 7

Dépôt et Lecture des Vœux et Motions…….. Page 8

Discours d'introduction de la Présidente……..... Page 21

Discours du Groupe de la Gauche…… Page 27

Discours du Groupe de la Majorité Départementale…… Page 31

Examen des rapports……. Page 34

Vote Vœux et Motions…….. Page 164

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance Plénière du 11 février 2022

ORDRE du JOUR

Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2021

CD – Accueil, Attractivité		Page
02/1/1-4955	Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé – Synthèse de l'activité	**35**
02/1/2-4979	Politique touristique départementale	**47**
CD – Solidarités, familles, vie collégienne et étudiante, sport		**Page**
02/3/3-5001	Organismes constructeurs – Enveloppe de garantie départementale année 2022	**49**
02/3/4-5009	Aide exceptionnelle à la rénovation énergie de l'habitat privé – Année 2022	**52**
02/3/5-5003	Bilan Plan Santé « DITES…23 » - Et perspectives	**57**
CD - Solidarités territoriales et développement durable		**Page**
02/4/6-4985	Programmation des aides à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement collectif – 2022, 1ère tranche	**66**
02/4/7-5019	Contrat de Plan Interrégional Etat/Région 2021-2027 **Modification – Complément d'information**	**76**
CD – Numérique et mobilités		**Page**
02/5/8-4995	Syndicat mixte de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret – Participation du département 2022	**83**
CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		**Page**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

02/1/9-4990	Compte-rendu des actions en justice	**94**
02/1/10-4989	Subventions 2022 – Dotations cantonales	**95**
02/1/11-4996	Prestations d'Action Sociale	**96**
02/1/12-4980	Protection Sociale Complémentaire	**97**
02/1/13-5022	Indemnités dont ont bénéficié les Elus siégeant au Conseil Départemental – Année 2021	**98**
02/1/14-5024	Fonctionnement des groupes d'Elus – Dépenses de personnel	**99**
02/1/15-5029	Personnel Départemental : tableau des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité	**100**
02/1/16-5026	Personnel Départemental – Budget 2022 masse salariale et frais généraux	**101**
02/1/17-5030	Budget Principal 2022 (Budget Principal) – Présentation générale	**103**
02/1/18-4999	Laboratoire Départemental d'Analyses - Budget Primitif 2022	**110**
02/1/19-5007	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Budget annexe 2022	**113**
02/1/20-4998	Budget annexe « Energies renouvelables » 2022	**119**
02/1/21-5031	Autorisation de Programme / Crédits de Paiement	**122**
02/1/22-5028	Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Principal du Conseil départemental de la Creuse	**135**
02/1/23-5002	Taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	**161**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

2

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN et Mme Marinette JOUANNETEAUD à M. Jean-Jacques LOZACH.

Je fais circuler la feuille d'émargement que je vous demande de signer.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

DÉPÔT DES MOTIONS ET VOEUX

Valorisation des métiers du social,
du médico-social et du sanitaire
Vœu présenté par M. Patrice MORANCAIS,
au nom du groupe de la Majorité départementale

M. MORANÇAIS. – Je précise que ce vœu fait suite à celui que j'avais déposé lors de la séance plénière du 17 décembre dernier.

Il est ainsi rédigé :

« Depuis l'annonce de la hausse des salaires concernant le personnel hospitalier, dans le cadre des Accords du Ségur de la Santé et des Accords Laforcade, nous avons réitéré notre souhait de voir élargie la revalorisation prévue à l'ensemble des personnels des services médico-sociaux. Ces derniers, non concernés par ces accords, ont manifesté leur désarroi face à ce qu'ils considèrent comme une non-reconnaissance criante de leur engagement au quotidien. La colère est montée d'un cran, mardi 11 janvier 2022, lorsque des manifestants ont investi les locaux du Département pour y exprimer avec force leur mécontentement.

« Comme leurs collègues des services hospitaliers, la crise du Covid a épuisé les agents du secteur médico-social, dont beaucoup perdent le sens de leur travail et le sentiment de le faire correctement. A la dégradation des conditions de travail, s'ajoute celle de leurs rémunérations non revalorisées. Cette différence de traitement, pour des personnels travaillant côte à côte au sein des services publics, constitue une iniquité inacceptable qui fragilise l'action du Département au quotidien. En tant que collectivité chef de file en matière de politiques sociales, le Département ne peut qu'être inquiet des conséquences d'une telle position sur la motivation des agents et sur l'attractivité de ces métiers en tension. Ces personnels sont essentiels au quotidien de nombreux Creusois et contribuent à maintenir du lien social pour des personnes dépendantes. L'État se doit de reconnaître le travail des personnels médico-sociaux à sa juste valeur.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 11 février 2022,**

« Demande à M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, l'élargissement de la prime mensuelle de 183 €, à l'ensemble des agents du secteur médico-social. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Carte scolaire en Creuse
Vœu présenté par M. Valéry MARTIN,
au nom du groupe de la Majorité départementale

M. Valéry MARTIN. – Je vous en donne lecture :

« La crise sanitaire a remis la lumière sur les manques structurels des précédentes cartes scolaires pour le département. Les postes de remplaçants sont inscrits, mais l'éducation nationale, par manque de recrutement, n'est pas en mesure d'y affecter des personnels. Les récentes annonces de la rectrice de l'académie de LIMOGES, Mme Carole DRUCKER-GODARD, n'apportent pas de réponse durable. Entre les évolutions incessantes du protocole sanitaire et la hausse des fermetures de classes du fait de l'augmentation des cas de contaminations au sein du corps professoral, les professeurs doivent faire face à une situation de plus en plus difficile sans pouvoir compter sur les renforts nécessaires. Cette année encore, le nombre de remplaçants n'est, en effet, pas à la hauteur des besoins du territoire pour assurer un service public de qualité à l'ensemble des élèves du département. Un recours sur la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles pourrait être possible, mais cette liste n'existe toujours pas dans notre académie, d'où l'urgence de trouver des solutions pérennes pour l'avenir.

« L'école républicaine est un des piliers de notre société, elle a la mission de faire vivre la devise de la République partout sur le territoire national. Or, nous ne pouvons que constater l'absence de réponses fortes à la progressive dégradation des conditions de l'enseignement public en Creuse ces dernières années. Si la baisse des effectifs est une donnée démographique certaine, elle ne peut pas justifier une telle carence dans l'action de l'Etat. Il y a un enjeu politique majeur à ne pas sous-doter les territoires ruraux pour faire vivre la flamme de l'égalité et assurer la pérennité de notre modèle républicain. Le lieu de naissance ne doit pas devenir un handicap dans l'accès au savoir, ni devenir un frein à l'émancipation de notre jeunesse.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce vendredi 11 février 2022**

« **Demande à M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports**, de prendre les mesures nécessaires pour que les postes de remplaçants soient effectivement pourvus dans le cadre de la nouvelle carte scolaire afin d'assurer la continuité du service public de l'Education nationale en Creuse. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Situation dégradée de la cité scolaire Raymond-Loewy de LA SOUTERRAINE
Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLOUX, au nom du groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« En septembre 2021, l'absence de principal au collège de la Cité mixte Raymond-Loewy de LA SOUTERRAINE le jour de la rentrée et un manque d'affectations d'enseignants avaient légitimement suscité un vif mécontentement. Le collège accueillait alors 430 élèves, dont une importante SEGPA. Pourtant, la structure ne disposait que d'un demi-poste pour le CDI et de seulement un demi-poste à la direction de la SEGPA. De plus, en raison d'appels d'offres infructueux, les travaux de rénovation et de restructuration des bâtiments souffraient de retard.

« Cinq mois après, l'absence d'encadrants, la multiplication des postes clés non pourvus, les conditions de travail fortement dégradées pour les mille élèves et étudiants suscitent indignation et inquiétude, alors que depuis de nombreuses semaines un collectif alerte le Rectorat sur le problème de ressources humaines. Les postes de directeur de la SEGPA ou encore de CPE – conseiller principal d'éducation – du collège, de conducteur de chantier – poste essentiel puisque c'est lui qui gère le pôle « arts appliqués », donc toute la formation post-bac de l'établissement –, et de proviseur, de proviseur adjoint, de principal adjoint sont vacants. Des équipes incomplètes et instables constituent un handicap majeur. Cette situation se répercute à tous les échelons de la Cité scolaire et a eu récemment pour conséquence un blocage de l'établissement durant quatre jours.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

« Demande à M. le Ministre de l'Education nationale et à Mme la Rectrice de l'Académie de LIMOGES :

- le recrutement des personnels nécessaires pour compléter l'organigramme de la direction et l'encadrement de la Cité mixte Raymond-Loewy de LA SOUTERRAINE ;
- la tenue d'une table ronde et l'instauration d'un comité de suivi réunissant toutes les parties concernées par la situation de la Cité mixte, ainsi que la réalisation d'un audit sur les moyens affectés au fonctionnement de cet établissement. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Baisse de la dotation globale horaire dans les lycées en Creuse

Vœu présenté par Mme Laurence CHEVREUX
au nom du groupe de la Majorité départementale

Mme CHEVREUX. – Ce vœu se lit ainsi :

« La semaine dernière, les professeurs des différents lycées de Creuse se sont vu annoncer plusieurs baisses de dotation globale horaire pour la rentrée 2022. Cette décision du rectorat, prise sans concertation avec les principaux intéressés, a conduit à plusieurs mouvements de grève dans le département. Alors que les impacts de la crise sanitaire sur les apprentissages des élèves sont maintenant connus, les baisses annoncées semblent aller à contre-courant des enjeux que doit relever le service public de l'Education nationale au sein de notre territoire.

« L'école républicaine représente un marchepied pour de nombreux jeunes et l'opportunité de choisir leur voie grâce à l'accès à des enseignements diversifiés. Dans les territoires ruraux, ce marchepied se transforme en tremplin pour les jeunes citoyens en quête d'avenir. Mais pour que ce tremplin donne de l'élan à la jeunesse creusoise, il faut que l'encadrement scolaire et professoral soit la hauteur de ses besoins en formation. Or force est de constater qu'avec les baisses annoncées, ses besoins ne pourront plus être satisfaits dans leur ensemble. Pour un territoire rural, ne pas pouvoir proposer d'avenir scolaire à ses jeunes, c'est perdre le lien avec son futur. Car, derrière les heures en moins, c'est un suivi moins individualisé, un parcours scolaire moins adapté, et l'égalité des chances qui disparaît.

« La Creuse veut pouvoir compter sur l'engagement de sa jeunesse dans la construction et le développement du territoire et, pour cela, nous voulons être en mesure de lui proposer des formations de qualité au sein du département. En ce sens, la décision du rectorat de réduire les dotations horaires globales dans plusieurs lycées du département ne nous permet pas d'avoir les moyens de nos ambitions pour la jeunesse creusoise.

« Aussi, Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce 11 février 2022,

« Demande à M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de revenir sur ces réductions de dotations horaires pour assurer un service public de l'enseignement adapté aux besoins des élèves en Creuse. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Vives inquiétudes concernant la rentrée scolaire 2022
et la baisse des moyens attribués aux lycées
Motion d'urgence présentée parM. Eric BODEAU,
au nom du groupe de la Gauche

M. BODEAU. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Le 8 février, Mme la Rectrice de l'Académie de LIMOGES a annoncé que les trois départements de l'Académie de LIMOGES bénéficieront à la rentrée 2022 d'une « dotation neutre », c'est-à-dire de moyens d'enseignement intacts dans le premier degré, et d'un nombre d'heures d'enseignement "entièrement maintenu" dans le second degré. Selon Mme la Rectrice, " cette dotation nulle est une situation tout à fait favorable pour l'académie. Nous ne perdons aucun moyen d'enseignement. Cela veut dire que nous allons augmenter le taux d'encadrement des élèves".

« Or, force est de constater que la situation prévue pour les établissements creusois ne correspond absolument pas à la situation décrite par Mme la Rectrice, que les dotations horaires sont programmées à la baisse et qu'aucun équilibre territorial n'est assuré entre la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse.

« Dans ce département, les moyens alloués au BTS "Négociation et digitalisation de la relation client" (NDRC) du lycée Pierre-Bourdan sont nettement diminués, fragilisant cette formation et l'attractivité du lycée. Cette décision coïncide avec l'ouverture d'un BTS identique, et donc concurrent, à LIMOGES. Dans le même temps, le projet d'un BTS "Sport en pleine nature" reste en suspens. Au final, la dotation globale horaire (DGH) du lycée est diminuée de 67 heures. Une classe de seconde doit être supprimée, ce qui engendrera encore une hausse des effectifs dans les autres classes de seconde.

« Par ailleurs, le collège-lycée Jamot et le lycée professionnel Jaurès d'AUBUSSON perdent 59 heures de dotation globale horaire et les moyens pour l'accueil des allophones sont réduits au collège de FELLETIN.

« Face à la situation ainsi créée au détriment des conditions de travail et d'étude, de l'attractivité et de la qualité du service public de l'éducation dans le département,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

« Demande à M. le Ministre de l'Education nationale et à Mme la Rectrice de l'Académie de LIMOGES :

- de maintenir les moyens et la dotation horaire du Lycée Pierre-Bourdan de GUERET ainsi que des autres lycées et des collèges de la Creuse ;
- d'engager les moyens permettant de répondre aux disparités sociales et territoriales et à même d'assurer tant la réussite des élèves que l'attractivité des départements hyper-ruraux. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Des collègues me disent qu'ils n'ont pas tout à fait le texte que vous venez de lire.

M. BODEAU. – En effet, excusez-moi, un paragraphe a été ajouté par rapport au texte initial concernant le collège-lycée Jamot, le lycée Jaurès et le collège de FELLETIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faudrait nous le transmettre avant son examen en troisième commission.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Fragilisation des structures de formation en Creuse
Vœu présenté par M. Valéry MARTIN,
au nom du groupe de la Majorité départementale

M. Valéry MARTIN. – Ce vœu se lit ainsi :

« Le 2 février dernier, un quotidien local se faisait l'écho de la forte baisse de la dotation globale horaire (DGH) attribuée par le rectorat au BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) du lycée Pierre-Bourdan de GUERET. Loin d'être anecdotique, cette mesure vient une nouvelle fois mettre en lumière la baisse progressive des moyens alloués à l'éducation par l'État en Creuse. Cette diminution importante des volumes horaires affectés à chaque niveau de ce BTS est d'autant plus inacceptable qu'elle vient déstabiliser une formation dont l'équilibre avait été patiemment construit par l'équipe pédagogique sur plus de vingt ans, et dont le taux de remplissage était très bon. Toujours engagée pour améliorer l'offre proposée localement, elle s'apprêtait à s'ouvrir à l'alternance et travaillait à la mise en place d'une licence professionnelle Création d'entreprise. À cela s'ajoute le réseau dont elle dispose, atout important pour la réussite des futurs étudiants et leur insertion professionnelle.

« Cette décision fragilise un écosystème important pour le développement du territoire. En effet, une offre de formation professionnalisante sur le territoire contribue à l'attractivité du département et constitue une opportunité pour l'ensemble des lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études sans pour autant devoir quitter la Creuse. Une telle réduction de moyens alloués va à l'encontre de l'égalité des chances promues par l'école de la République et ne répond pas aux enjeux de la ruralité.

« A l'incompréhension s'ajoute une interrogation quant aux motivations de cette décision. Comment comprendre cette réduction de moyens alors que, dans le même temps, le rectorat décide d'augmenter la capacité d'accueil du BTS RDRC à Limoges ? Limoges dispose déjà d'une offre d'enseignement supérieur étoffée. Il est donc difficile de ne pas voir dans cette décision, comme dans celle concernant le BTS SIO d'Aubusson l'année passée, la volonté de dépasser à terme les formations supérieures dans l'ancienne préfecture du Limousin.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, ce vendredi 11 février 2022,

« Demande à M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de revenir sur cette réduction de moyens pour soutenir une offre de formation essentielle dans le développement du territoire. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Stages des étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine
Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« **Considérant** la non-application dans notre pays du principe majeur du droit à la santé pour tous ;

« Considérant que six millions de Français n'ont plus aujourd'hui de médecin traitant ;

« Considérant la nécessité impérative d'avoir un débat national sur la liberté d'installation des médecins et leur meilleure répartition géographique ;

« Considérant l'échec, y compris dans les zones de revitalisation rurale – ZRR –, des mesures incitatives visant à favoriser l'accueil de nouveaux médecins généralistes ;

« Considérant que la Creuse est directement touchée par les profondes inégalités territoriales caractérisant l'offre de soins ;

« Considérant l'impact très relatif du Plan de santé départemental ;

« Considérant l'urgence de favoriser pour les étudiants de médecine des stages en zones sous-denses, ce qui implique leur suivi par des praticiens agréés – maîtres de stage des universités ;

« Considérant l'arrêté du 22 décembre 2021 du ministère des Solidarités et de la Santé relatif aux modalités et conditions de l'agrément des maîtres de stage des universités accueillant des étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine – cet arrêté réduisant de deux cent le nombre de maîtres de stage ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

« Demande à M. le Premier ministre l'abrogation en urgence de l'arrêté du 22 décembre 2021 susmentionné, et l'assouplissement des conditions d'octroi de l'agrément requis. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Puis-je me permettre de vous demander de quel plan de santé départemental il s'agit ? J'imagine que vous parlez de celui de l'ARS.

M. LOZACH. – Oui, je pense aussi aux contrats locaux de santé et un peu à tout cela. En fait, il s'agit de tout ce qui a été mis en place depuis deux ou trois ans, car l'on ne peut pas dire que nous assistons à une arrivée massive de médecins en Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous n'évoquiez pas le Plan santé du Conseil départemental « Dites... 23 ! », j'imagine ?

M. LOZACH. – Ce plan a été une coproduction entre le Conseil départemental et l'ARS...

Mme LA PRESIDENTE. – Non, pas vraiment. Cela a été notre initiative, monsieur LOZACH. Il y a le plan du Conseil départemental, qui engage des efforts spécifiques. Puis, il y a les contrats territoriaux de santé et le plan de santé « Plus 23 » de l'ARS, avec des animateurs de santé et sans moyens financiers spécifiques.

M. LOZACH. – Vous retenez la formulation qui correspond au plan de l'ARS.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci. Nous prenons donc note de cette modification afin que la commission statue sur la motion ainsi modifiée.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Présence du loup en Creuse
Vœu présenté par M. Bertrand LABAR,
au nom du groupe de la Majorité départementale

M. LABAR. – Il s'agit d'une histoire de loup, afin que nos agriculteurs ne deviennent pas de petits Chaperons rouges.

Ce vœu est ainsi rédigé :

« La situation de la Creuse vis-à-vis du loup n'est pas nouvelle. La cellule de veille sur le loup avait déjà indiqué en 2020 que le territoire était répertorié comme appartenant au front de colonisation du loup. Dans la foulée, l'étude de vulnérabilité des systèmes d'élevage rendue par l'Institut de l'élevage en octobre 2020 avait mis en avant un « risque élevé de vulnérabilité et de sensibilité des élevages à la prédation par le loup », préconisant d'« anticiper la mise en place des moyens de protection ». Mais si, lors de son installation, en septembre 2020, la cellule avait indiqué n'avoir répertorié aucune attaque lupine, force est de constater que la situation a changé aujourd'hui. Le 17 décembre dernier, les services de la Préfecture confirmaient, en effet, la présence d'un loup en Creuse. Officiellement aperçu à quatre reprises sur le territoire départemental depuis 2017, ce nouveau passage n'aurait pas attiré l'attention si plusieurs attaques – pour lesquelles par l'Office Français de la Biodiversité n'a pas écarté la responsabilité du loup – n'avaient été ensuite signalées sur des troupeaux d'ovins à la fin du mois de décembre 2021 et de janvier 2022.

« L'émoi et la colère suscités par ces attaques ont été à la hauteur de l'engagement des éleveurs dans le développement de leurs troupeaux. L'attachement à des modes d'élevage à l'herbe fait partie intégrante de l'image du Département et contribue à la renommée de ses filières d'élevage. Ces attaques fragilisent donc tout à la fois un savoir-faire et un tissu économique importants pour notre territoire et son environnement. En ce sens, l'arrêté du 22 janvier 2022, n'autorisant que les tirs d'effarouchement comme moyens de défense des troupeaux, n'est pas à la hauteur des attentes provoquées par ces attaques. Il est temps de prendre en considération les recommandations de l'Institut de l'élevage et d'engager une réflexion en profondeur sur la sécurisation du territoire qui aille au-delà du classement de certaines communes au sein du cercle 2 des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« Aussi, **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« Demande à M. Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de procéder au classement du territoire en Zone difficilement protégeable afin de permettre, sur décision de la préfecture, les tirs de défense lors d'épisodes de prédations lupines. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Hausse du prix de l'énergie

Vœu présenté par M. Guy MARSALEIX
au nom du groupe de la Majorité départementale

M. MARSALEIX. – Ce vœu se lit ainsi :

« Le dernier rapport de l'INSEE relatif aux évolutions des prix à la consommation est sans appel, l'inflation touche la très grande majorité des dépenses des ménages en France. Parmi ces augmentations, les prix de l'énergie affichent des hausses importantes sur l'année, qui se répercutent directement sur les budgets des ménages. Entre le gaz et l'électricité et les carburants, c'est le quotidien des ménages comme des entreprises qui est mis sous pression. Alors que la croissance économique repart, de nombreux salariés entrepreneurs voient leurs revenus considérablement impactés par les conséquences de l'inflation. Ces hausses impactent profondément le pouvoir d'achat de millions de Français et contribuent à aggraver la fracture entre les territoires urbains et ruraux. En tant que département hyper-rural, nous pouvons être préoccupés par ces hausses de prix, car elles impactent durablement l'activité économique sur nos territoires.

« Derrière ces hausses, comme celle de 20 % des prix des carburants, c'est la fragilisation de l'accès au marché du travail ou encore la bonne santé du tissu économique local qui sont en jeu. De nombreux entrepreneurs sont, en effet, contraints de limiter leur zone d'intervention pour sauver leur activité économique. Dans le même temps, de nombreux actifs s'éloignent du marché du travail, découragés par les pertes de revenus importantes liées à la hausse du prix des carburants.

« Vivre, travailler ou développer son activité économique dans un territoire rural implique une plus grande mobilité géographique qu'en milieu urbain. Les citoyens vivant en zone rurale ne peuvent donc pas être traités de la même manière si nous voulons soutenir la reprise économique sur l'ensemble du territoire national.

« Aussi, **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

« Demande à M. Jean Castex, Premier ministre, de prendre des mesures de compensation pour que la hausse des prix n'impacte pas la mobilité et le pouvoir d'achat des Français résidant en zone rurale. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Développement de l'offre ferroviaire en Creuse
Vœu présenté par Hélène FAIVRE,
au nom du groupe de la Majorité départementale

Mme FAIVRE. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le 23 avril 2021, le Département de la Creuse votait à l'unanimité son adhésion au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif Railcoop, en acquérant 600 parts sociales, devenant ainsi le premier Conseil départemental à soutenir cette entreprise ferroviaire coopérative pionnière en Europe. Loin d'être symbolique, ce soutien s'inscrivait dans la volonté de prendre à bras-le-corps le sujet de la mobilité dans notre territoire hyper-rural. Le désenclavement du département passe, plus que jamais, par une offre de services publics de transports diversifiée et adaptée aux besoins des habitants.

« Mais si l'engouement autour de cette initiative privée a accéléré le développement de la SCIC Railcoop, force est de constater qu'elle rencontre encore des difficultés qui retardent la mise en service effective de cette première ligne. Parmi les principales causes de retard dans l'ouverture de la ligne, les demandes de circulation non encore traitées par SCNF-Réseau. La sécurisation des sillons de circulation sur l'ensemble de l'axe Bordeaux-Lyon, essentielle pour la pertinence de cette nouvelle offre et pour sa rentabilité économique, accuse un retard que nous ne pouvons que regretter. Car, en plus d'être un acteur important de la mobilité dans les territoires ruraux, Railcoop est également un pourvoyeur d'emplois régionaux, contribuant au dynamisme du marché de l'emploi. La première des missions de SNCF-Réseau est d'assurer « l'accès à l'infrastructure ferroviaire du réseau ferré national » dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire en France ; elle se doit donc d'accorder une égale attention à l'ensemble des acteurs économiques qui la sollicitent dans ce cadre.

« Aussi, **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« Demande à M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, d'intervenir auprès de la société à capitaux publics SNCF-Réseau pour que l'ensemble des demandes de circulation de la SCIC Railcoop soit traité sans délais afin de permettre l'ouverture de la ligne Bordeaux-Lyon à la date annoncée. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose que les commissions se réunissent lors de la pause déjeuner pour examiner ces vœux et motions.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

**DISCOURS D'INTRODUCTION DE LA PRESIDENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, il y a moins de deux mois, en décembre dernier, nous étions réunis en séance plénière pour débattre des orientations que nous souhaitions donner à l'exercice budgétaire 2022 de notre Collectivité départementale. Nous voici donc aujourd'hui appelés à écrire, ensemble, la feuille de route financière prévisionnelle de l'année. Nous ne devons pas oublier qu'elle s'inscrit dans une prospective qui met en évidence les craintes que nous pouvons avoir quant aux futures dotations de l'État, alors même que ce Gouvernement nous a privés de toute autonomie financière.

Voilà déjà ce que nous pourrons retenir de ce quinquennat qui s'achève.

Lors du précédent, nous avions subi la baisse de plus de 6 M€ de notre dotation globale de fonctionnement. Désormais, s'y ajoutent des dépenses nouvelles conséquentes – telles celles de l'Avenant 43 – si peu compensées, malgré les discours entendus. Demain, gageons que l'on nous demandera, de la même façon, d'assumer d'autres revalorisations salariales, dans le médico-social par exemple, sans considérer la fragilité de nos ressources et ce à quoi nous les employons déjà.

Certains diront que les Conseils départementaux ont été bafoués comme jamais et que, si rien ne change, nous rencontrerons les plus grandes difficultés à exercer les missions qui nous ont été confiées, missions pourtant essentielles à l'unité de la Nation, visant à assurer une solidarité envers ceux qui sont fragilisés par la vie et envers les territoires.

Je vous invite, chers collègues, à vous pencher sur la fameuse loi 3DS, adoptée hier soir, et vous allez tout comprendre !

Nous pourrons remercier ces députés qui, pour la plupart, se targuaient de n'avoir aucune expérience politique, n'ayant même jamais eu de mandat municipal : cinq années après avoir fait leurs premiers pas, ils viennent de nous priver du rôle de chef de file en matière de transition écologique. Ils n'ont pas validé nos demandes argumentées de transfert des gestionnaires des collèges ou de la totalité de la médecine scolaire – et ce, pour privilégier les revendications corporatistes plutôt que le bon sens et l'efficacité des politiques publiques. Comble du comble, là où l'État devrait être le garant de toute équité face à l'ensemble des citoyens, ils nous autorisent à financer le secteur de la santé, à commencer par les investissements à l'hôpital !

Nous pourrons également recruter des médecins – mais où les trouver ? – pour les affecter à des centres de santé, participer à la politique de sécurité sanitaire,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

même si je pensais que nous le faisions déjà avec notre LDA, notre PMI ou notre Centre de médecine préventive au travail !
Le summum reste malgré tout de nous permettre de créer un « schéma départemental de solidarité territoriale consistant à mettre en place des actions pour permettre un développement équilibré et faciliter l'accès aux services et équipements de proximité ». Bref, là où ce Gouvernement a désengagé l'Etat de ses missions de service public, il en appelle aux collectivités locales, sous couvert de différenciation, pour les assumer à sa place, mais sans leur accorder de nouveaux moyens financiers !

C'est donc bien dans un contexte plus qu'incertain et dans celui d'une élection présidentielle qui se tiendra dans deux mois, suivi par le renouvellement de l'Assemblée nationale, que nous allons échanger sur le budget prévisionnel de notre Collectivité.

Nous serons très vigilants quant aux propensions des candidats à considérer l'action des Départements. Or si de candidats à l'élection présidentielle, il en est question matin, midi et soir, il semble en manquer un… celui qui caracolerait en tête dans les sondages. Certes, ce « pas-encore-candidat » dit « qu'il faudrait maintenant y songer ». Je l'avoue, il fut assez curieux de constater que ce n'était pas le candidat, mais le Président de la République qui nous faisait l'honneur – « républicain » – de venir se pencher sur la situation des Creusois. Prendre le pouls de la ruralité, cette ruralité qui semble si emblématique qu'il faut absolument aller la voir, comme l'on visite un malade avant qu'il ne dépérisse trop, avant qu'il ne soit trop tard…

On lui a dit que la jeunesse, ici, rencontrait des difficultés pour accéder aux enseignements, à l'apprentissage, aux formations, à l'emploi. Une jeunesse qui rappelle qu'elle rencontre des problématiques de mobilité, *a fortiori* dans un contexte où les prix des carburants atteignent des records inégalés… Une jeunesse qui souligne ses difficultés à se loger, en particulier dans la ville préfecture, notamment par l'absence de résidence universitaire… Une jeunesse qui, avec sincérité et humilité, rappelle aussi combien la crise sanitaire, à bas bruit, l'a impactée, précarisée... Une jeunesse qui a dû se nourrir, sans avoir de restaurant universitaire, sans pouvoir bénéficier de mesures gouvernementales qui prennent en compte les spécificités territoriales. D'où la surprise du Président face aux étudiants, à AHUN : « Vous n'avez pas bénéficié des repas à 1 € ? » Eh bien, non ! En effet, ici, ce sont les associations caritatives qui ont rempli cette mission essentielle.

Si une partie de notre jeunesse s'est exprimée, avec une grande dignité et un grand respect, devant le Président de la République, nous avons tous mesuré que les regards n'étaient pas ceux de jeunes gens enjoués. Nous avons pleinement mesuré qu'à l'aube de ce quart du XXIe siècle passé, nos jeunes seront irrémédiablement marqués par ce qu'ils viennent de traverser.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Que dire alors des annonces ces derniers jours, que vous avez tous soulignées, mes chers collègues, de la baisse du nombre d'heures allouées aux établissements scolaires creusois et de la disparition de certaines options ou formations ? Est-ce une réponse objectivement acceptable, désireux que nous sommes de garantir le « bien-vivre en Creuse » pour nos jeunes, nos familles et les nouveaux actifs que nous espérons accueillir par nos politiques d'attractivité ?

Des propositions, nous en avons à faire, et nous en faisons. Encore faudrait-il être entendu !

J'ai sollicité Mme la Rectrice afin d'être plus directement et étroitement associée aux réflexions engagées sur les conditions d'accompagnement éducatif des élèves, sur l'évolution des effectifs, de nouveau également, à faire porter, par l'Université de Limoges un « campus connecté », pour dépasser les difficultés de mobilité, l'appréhension à partir loin de sa famille, à trouver un logement, à étudier dans une ville inconnue et à se dire que ces obstacles font le lit d'un prétendu manque d'ambition.

J'ai insisté sur la nécessité de considérer la Creuse comme un territoire fragile, au même titre que certains quartiers urbains. L'intérêt serait d'en faire une zone d'éducation prioritaire, bénéficiant d'un accompagnement spécifique de la part de l'Etat et de l'Education nationale, et ce afin de tenter d'enrayer la baisse démographique scolaire annoncée.

C'est un véritable enjeu pour la Creuse et ses habitants que de nous mobiliser ensemble afin d'attirer de nouveaux actifs, un véritable défi en soi, qui concerne également le monde de la santé. Or, si le « non-candidat » aux présidentielles a également souhaité parler santé autour d'une table ronde, nous sommes restés sur notre faim ! Pensions-nous vraiment qu'il était encore temps, pour un Président de la République en fin de mandat, de faire avancer les choses sur le terrain alors que la situation n'a cessé d'empirer ces dernières années ? Faut-il parler de la démographie médicale à BOUSSAC, à AUBUSSON ou à GUERET ? Doit-on citer les chiffres ? Nos collègues de l'Association des maires et adjoints de la Creuse, l'AMAC, pourraient en témoigner. Je voudrais d'ailleurs les remercier d'avoir organisé une réunion au cours de laquelle de nombreux maires ont pu exprimer leur désarroi, mais également construire des propositions. Pouvaient-ils espérer qu'elles deviennent des propositions de campagne électorale pour un Président candidat ?

En ces instants, permettez-moi de faire un retour en arrière d'une quinzaine d'années. Je tiens à dire haut et fort que, dans ce département, les élus et les professionnels de santé n'ont jamais été attentistes : dès 2008, nous nous sommes

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

lancés dans des études démographiques, dans des réunions d'échanges et de réflexions avec les acteurs de santé,
nous allions dans d'autres territoires voir ce qui se mettait en place ; en 2012, nous candidations aux « pôles d'excellence rurale » pour mobiliser des crédits permettant d'accompagner les professionnels de santé dans l'écriture de projets de santé de territoire et de financer des postes de chargés de mission ; nous sommes allés passer des examens à Limoges, tels des étudiants – Philippe BAYOL n'est pas présent aujourd'hui, mais nous y étions ensemble ce jour-là –, pour faire labelliser ces projets de santé devant les ARS, les Conseils de l'Ordre, les URPS, les représentants de l'État, ces derniers jugeant de la qualité de notre engagement !

Rappelons les règles d'alors : il fallait deux médecins pour obtenir les financements pour construire des maisons de santé pluridisciplinaires, les fameuses MSP. L'État ne voulait pas financer de projets qui soient des « coquilles vides ». En bons élèves, nos intercommunalités ont construit ces MSP, engageant leurs deniers, prenant tous les risques pour proposer de bas loyers, voire celui de ne pas avoir de loyer du tout. Notre Conseil départemental s'est engagé fortement dans cette problématique, et c'est une enveloppe de 500 000 € qui a été mobilisée pour différentes aides financières et que nous proposons aux étudiants en santé ou aux professionnels qui veulent se former. N'oublions pas non plus nos contrats Boost'Ter car certaines intercommunalités utilisent ces crédits, conséquents, pour financer leurs nouveaux projets de MSP et créer des cabinets de consultation pour des spécialistes.

Merci à vous, monsieur le Président de la République, de nous avoir aimablement proposé de travailler à la mise en place d'actions concrètes en vue de favoriser l'accueil et l'installation de professionnels de santé ! Heureusement que vous êtes venu en Creuse en janvier 2022 pour nous proposer de faire ce que nous faisions déjà depuis plusieurs années !

Et que dire des solutions proposées par le Ministre de la Santé et par le Directeur général de l'ARS qui l'accompagnaient pour répondre à la problématique cruciale de l'accès aux soins pour nos habitants ? En avez-vous retenu quelque chose ?... Rappelons simplement que les élus creusois en sont à se battre pour tenter de démontrer aux statisticiens du Gouvernement la fragilité de l'ensemble du territoire creusois, alors que l'ARS propose de ne reconnaître en zone sous-dotée en médecins que les secteurs de LA SOUTERRAINE et de GUERET. Qu'en pensez-vous, monsieur le Maire de BOUSSAC ? Est-il vraiment nécessaire de démontrer plus avant que notre territoire est non seulement sous-doté, mais également éloigné des principaux pôles de santé régionaux ?

Tant qu'à aborder les questions de santé, nous aurions pu attendre du Président qu'il nous explique ce que son Gouvernement prévoit pour les « oubliés du Ségur », ceux-là mêmes qui sont venus, le 11 janvier dernier, manifester leur

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

mécontentement au sein du Conseil départemental, faute d'avoir pu trouver un espace de dialogue avec la Direction départementale de l'ARS et la Préfète.
Le Président de la République, présent en Creuse en ce début d'année, les a-t-il reçus ? Rappelons également que la grande conférence sur les métiers du médico-social annoncée en septembre dernier n'aura lieu que… le 18 février prochain ! Qu'en sera-t-il des nécessaires revalorisations à venir ? Quelle sera la participation de l'État en termes de compensations financières ?

Alors certes, les Départements peuvent toujours en faire plus, mais comment allons-nous financer demain le déploiement de la fibre, l'entretien de nos routes, de nos ponts, de nos collèges, tout en continuant d'aider les communes et intercommunalités dans leurs projets qui, eux aussi, favorisent l'investissement local ? Comment allons-nous soutenir nos associations qui contribuent à l'animation de notre département ? Que penser de la proposition formulée, mardi dernier, devant l'Assemblée des Départements de France par la Ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte BOURGUIGNON, de constituer un groupe de travail sur la question des EHPAD avant la fin février ? Évidemment, le temps presse maintenant !

Nous devions faire une chance du vieillissement annoncé de notre population, en faire une piste de développement ; la « silver économie », cela doit vous rappeler quelque chose. Accompagner la grande dépendance, prendre en charge nos aînés, avec dignité et respect, est un enjeu dont nous parlons depuis plusieurs années. Il aura fallu la révélation au grand public de drames, de maltraitances dont certains en ont tiré des profits financiers pour que le Gouvernement reconnaisse qu'il y a urgence.
Améliorer sans cesse les conditions du « bien-vieillir à domicile » ne peut se corréler qu'en se posant la question de ce que deviennent les EHPAD et de qui ils accueillent désormais.

Tout comme les hospices sont devenus des maisons de retraite, les maisons de retraite sont aujourd'hui des EHPAD. *Quid* des missions, des besoins, des modalités de financement ? Quel modèle inclusif prévoir dans le bourg de demain ? Ces interrogations nécessiteraient une analyse approfondie sur la manière dont la société doit revisiter, réinventer l'accueil de ses aînés. Le malaise des EHPAD engage la société tout entière et ne peut plus se limiter au seul discours financier.

Avec la crise sanitaire, on s'aperçoit, encore plus aujourd'hui qu'hier, que le monde de la santé – notamment l'hôpital – et de la dépendance est en train de craquer. Des directeurs absents, ou nommés par intérim sur plusieurs établissements, l'absence de médecins coordonnateurs, le nombre insuffisant de cadres croulant sous la paperasserie administrative et remplissant des indicateurs que personne ne suit, des infirmières qui doivent transcrire sur des logiciels informatiques tout ce qu'elles font au cours de la journée plutôt que de passer du temps avec leurs collègues aides-soignantes ou avec les résidents… Alors oui, il est grand temps de se préoccuper de

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

la situation dans les EHPAD ! Il est grand temps de s'interroger sur cette situation qui affecte aussi bien les résidents et leur famille que le personnel de ces établissements !

Il convient, à mon sens, de souligner le dévouement de ce personnel qui fait face à la pandémie meurtrière, privative de libertés, d'autant plus pour nos aînés à risque. Mais que personne ne s'y trompe : c'est bien aux ARS, pourtant bien discrètes ces derniers temps, qu'il incombe de piloter l'organisation des établissements ! Ce sont elles qui nomment les directeurs, les cadres de santé et les équipes de soins qui gèrent et dirigent l'ensemble du personnel de ces établissements.

Pourquoi l'absentéisme est-il si élevé au sein de ces établissements ? Que se passe-t-il ? Des Conseils départementaux travaillent sur ces questions. Ils savent que le bien-être des résidents et l'amélioration des conditions de travail des personnels face aux difficultés de remplacement sont devenus cruciaux. Comme cela a été fait pour l'enfance en danger, nous sommes en train de partager et de travailler à l'élaboration d'observatoires du bien-vivre en établissement.

Après ces constats plus que préoccupants, je souhaiterais conclure mes propos par des notes plus positives et optimistes, et vous dire que notre responsabilité d'élus départementaux est de poursuivre notre action de proximité, mais également nos démarches en faveur du maintien des services et des activités sur notre territoire, tout en renforçant notre attractivité et en améliorant sans cesse l'image de notre département et des conditions d'accueil qu'il offre.

C'est pour garantir une solidarité sociale et territoriale que nous avons bâti, le plus solidement possible, ce budget 2022.

Ce budget traduit notre capacité à faire baisser notre endettement, de - 2,5 M€, tout en poursuivant nos politiques d'investissement et de soutien aux tiers, que sont les personnes fragiles, les jeunes, les familles en difficulté, etc. Ce seront 18,5 à 19,5 M€ de dépenses réelles d'investissements qui seront projetées, comme en 2021, et ce, malgré une baisse des dotations d'État que nous attendons à hauteur de 4 M€. C'est donc un budget contraint et empreint de sérieux que nous vous présentons, mais un budget clairement tourné vers l'avenir, traduisant notre volonté d'accompagner les Creusois autant que possible, dans une dynamique vertueuse de développement territorial.

Pour cela, je tiens à remercier à nouveau toutes nos équipes, très mobilisées, dans le contexte sanitaire que l'on connaît, pour assurer leurs missions de service auprès des Creusois.

Je terminerai mon propos en saluant et vous présentant, à mes côtés, ma nouvelle Directrice de Cabinet, arrivée début janvier de Corrèze, Mme Cécile COSTE.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous souhaite une séance plénière aussi intéressante qu'à notre habitude, en vous remerciant de votre écoute et de votre attention.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, mes chers collègues, mon propos d'aujourd'hui pourrait s'intituler « Fractures ».

Fracture générationnelle tout d'abord.

Le scandale ORPEA, lié à la gestion du groupe des maisons de retraite, ne fait que poser une loupe sur la façon dont notre société regarde ses aînés. Loin de moi l'idée de sombrer dans l'amalgame : tous nos EPAHD ne sont pas des mouroirs dans lesquels les résidents seraient victimes de mauvais traitements ou de malnutrition. Dans nombre d'entre eux, le personnel essaie de faire au mieux, avec des moyens limités dont il dispose, pour prendre en charge le grand âge. Mais il faut bien reconnaître que ce grand âge, nous l'avons relégué dans des lieux clos, que nous visitons parfois, parce que notre société occidentale a compartimenté les âges et les générations. Elle donne à une partie de sa population le sentiment d'être un poids. Quoi d'étonnant à une époque où il existe une injonction à ne pas être âgé et à être toujours en pleine forme ! Cette peur d'être un poids est entretenue par nos manières d'évoquer la vieillesse ; on parle ainsi de « prise en charge » des personnes âgées, on valorise le retraité actif et le senior dynamique, le très grand âge est un impensé de notre société, cette société du bien-être, de la forme, de la performance, de la réussite et j'en passe.

Nous les avons ainsi relégués au rang d'invisibles, d'autant que désormais, nous avons un rapport très particulier à la mort. Cela explique d'ailleurs le tabou qui règne sur le choix de la fin de vie et le débat qui n'en finit pas sur le sujet. Nous vivons dans un pays où la mort est cachée. A tout cela, s'ajoute la peur de devoir consacrer des moyens à la vieillesse – et voilà que ressurgit le vieux serpent de mer du cinquième risque ! Le grand âge est vu comme une dépense et non comme un investissement.

Le vote d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est la meilleure preuve que nous sommes passés à côté de cette réalité. Dis-moi comment tu traites tes vieux, je te dirai dans quelle société tu vis, semblait vouloir dire Simone de Beauvoir lorsqu'elle écrivait que l'on reconnaît le degré d'une civilisation à la place qu'elle accorde à ses personnes âgées.

La Creuse, elle, peut s'honorer d'accomplir des efforts considérables pour le maintien à domicile dans cette époque de surmédicalisation et d'hyper-institutionnalisation. Toutefois, ici, au Conseil départemental, nous avons aussi l'obligation d'accorder ou non les moyens de fonctionner correctement ; je vous

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

renvoie à cet égard à mon récent courrier au nom du groupe de la Gauche relatif au renouvellement du taux directeur de la partie hébergement des EHPAD.
A l'heure de l'augmentation du prix des combustibles, État, Conseils départementaux et familles avons tous à nous interroger sur l'accompagnement du grand âge. Faisons du scandale ORPEA un signal d'alarme au bénéfice de nos aînés. Allons aussi vers ce que nous avions proposé, à savoir l'EHPAD de demain.

Autre fracture, sans lien avec la précédente : la fracture territoriale.

Je ne reviens pas sur sa dimension nationale, qui opposerait territoires ruraux déshérités et métropoles attractives ; nous l'avons déjà évoquée à maintes reprises dans cette enceinte. Je voudrais simplement évoquer les fractures territoriales existant à l'intérieur de notre département, car j'ai été frappé par la lecture d'une banderole déroulée, mardi dernier, sur un rond-point aubussonnais à l'occasion de la manifestation provoquée par la suppression d'heures de cours au lycée d'AUBUSSON. Il y était écrit : qui veut la peau du Sud creusois ? Nul ici ne prétend qu'il y aurait un nord de la Creuse hyper-dynamique, qui ne subirait aucune difficulté, celles-ci étant réservées au sud. Toutefois, le texte de cette banderole témoigne d'une inquiétude spécifique car il est vrai que de nombreuses difficultés s'additionnent dans cette partie du territoire.

Si le nord du territoire, par exemple, est bien désenclavé grâce à la RN 145 qui relie l'A 71 et l'A 20, en revanche, les secteurs de BOURGANEUF et d'AUBUSSON demeurent enclavés. La desserte ferroviaire y est catastrophique ; souhaitons que l'étude qui vient d'être lancée sur les petites lignes soit à même de déboucher sur des améliorations. La RD 941 nécessiterait une modernisation importante, mais cet axe est resté un impensé du Plan particulier pour la Creuse. Le maintien d'une offre hospitalière est régulièrement l'objet de mobilisations et d'inquiétudes de la part des habitants et des élus. Les chiffres du dernier recensement de la population d'AUBUSSON sont catastrophiques, marqués par une perte de plus de 10 % de la population entre 2013 et 2019, dans cette ville sous-préfecture, capitale du sud, qui, comme bien d'autres villes en France, avait déjà perdu la moitié de ses habitants il y a un demi-siècle.

Certes, il existe des pôles de réussite tels que la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé dont nous parlerons par la suite, ou le LMB de FELLETIN, le lycée des métiers du bâtiment. Mais prenons garde à ce que ce ne soit pas l'arbre qui cache la forêt. Veillons à ce que le sud ne décroche pas dans un département lui-même en déclin, comme l'illustrent les chiffres du dernier recensement.

Enfin, la fracture politique au sens civique.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Une large partie de l'électorat ne s'intéresse plus à nos travaux. La très faible participation aux élections départementales et régionales en juin dernier en a attesté. À l'image de ce qui se passe au niveau national, une part non négligeable de la population ne se sent plus concernée par la politique, même locale. La précarisation que subit une partie des habitants les éloigne de tout scrutin. Une part croissante de la population rencontre des difficultés à boucler ses fins de mois. C'est ce que Jérôme Fourquet, dans son dernier ouvrage, appelle la « démoyennisation par le bas » : quand la classe moyenne la moins aisée rencontre de gros problèmes de pouvoir d'achat... De pouvoir d'achat, et non de grand remplacement, de sécurité ou d'identité !

Fractures générationnelle, territoriale, politique et sociale, notre Conseil départemental a toute sa part à prendre dans leur effacement. J'imagine que le budget qui sera voté aujourd'hui répondra à ces enjeux.

J'avais prévu de conclure ainsi mon propos, madame la Présidente mais, puisque vous avez fait une longue allusion à la visite ministérielle et à la politique nationale, je me sens presque obligé d'ajouter quelques petites remarques.

Que retenir de la visite du Président de la République ?

Pour lui, je pense que la visite a été positive. Il s'est accordé à moindres frais l'image d'un Président soucieux de la ruralité, parce qu'on lui accole souvent une image urbaine, citadine. Pour nous, qu'en reste-t-il ? Pas grand-chose !

Il a voulu témoigner de son attachement à l'avenir de notre jeunesse mais, dans les jours qui ont suivi, nous avons reçu les annonces concernant la DGH. Je ne suis pas surpris, mais j'ai été frappé par le nombre de motions qui, aujourd'hui, sont liées aux moyens que l'on accorde à nos établissements scolaires. Vous vous en souvenez sans doute, lors de la dernière séance plénière, il avait beaucoup été question de santé. Cela avait vraiment été le thème fort sur lequel plusieurs vœux et motions avaient été déposés. Aujourd'hui, la DGH est une préoccupation qui traverse tous nos rangs, et l'on ne peut que constater un hiatus entre le fait d'écouter la jeunesse et vouloir, pour elle, un avenir, et cette réduction des moyens.

Puis, le soir, à l'occasion de la remise du plus grand grade de la Légion d'honneur à André Chandernagor, le Président de la République a reparlé de la Ve République. Sa Constitution lui convient bien, qui accorde presque tous les pouvoirs au Président de la République. Il n'a pas lancé la mode : tous les Présidents, autant qu'ils ont été, qu'ils aient été au préalable favorables ou défavorables à la Constitution – constitution jupitérienne avant l'heure finalement –, ont endossé les habits du Président de la République.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mais faut-il s'étonner de tout cela ? A-t-on déjà vu une visite ministérielle ou présidentielle changer le sort d'un département ? Finalement, l'objet d'une telle visite est qu'un Président ou un Ministre vienne dire que l'État n'oublie pas ces territoires. Mais, à la fin, c'est comme lors du passage du Tour de France, il passe très vite et il n'en reste pas grand-chose, hormis des gadgets lancés de la caravane. Il ne faut donc pas être surpris. En revanche, nous pouvons relever le hiatus entre les déclarations et les moyens que l'on accorde à notre jeunesse, même si l'on sait que, s'il existait une recette miracle pour attirer des médecins ou garder nos jeunes chez nous, cela se saurait.

Ce Président sera-t-il candidat ? Le suspense est énorme, nous nous interrogeons tous et, à chaque instant, nous consultons notre smartphone pour savoir s'il s'est enfin déclaré. *(Sourires.)* En revanche, j'ai l'impression que, ce matin, nous avons eu la déclaration d'une candidature locale aux législatives. Je peux me tromper, mais c'est l'impression que j'ai eue. Je ne sais si elle est partagée, chacun pourra s'exprimer à ce sujet. Peut-être d'ailleurs cela dépendra-t-il du résultat des élections présidentielles au premier ou au second tour ?

Lors de notre dernière plénière, nous étions tous d'accord pour dire que si Emmanuel Macron repassait, il faudrait payer le « quoi qu'il en coûte » et que les collectivités seraient sans doute les premières pressurées. Je ne sais pas ce que sera l'avenir, qui gagnera et qui perdra, mais j'ai lu les débuts de programme, et j'en ai tout de même vu un qui me fait peur : réduction de 200 000 fonctionnaires, cure d'austérité libérale... J'ai cru lire un programme de Margaret Thatcher. Ce doit être le syndrome des années 80 qui sont très à la mode aujourd'hui ! Plus sérieusement, la cure d'austérité que nous propose Valérie PECRESSE me fait peur.

J'ai lu qu'elle comptait financer certaines actions de l'État qui seraient concentrées sur les secteurs régaliens de l'État par une diminution de la participation de la France au budget de l'Union européenne. Cela m'inquiète également, moi qui suis Creusois et fils de paysan. On sait que 40 % du budget de l'UE constitué de la PAC ; si l'on réduit la participation française au budget de l'Union européenne, d'une part, les autres pays feront la même chose car, eux aussi connaissent des difficultés budgétaires, d'autre part, cela retombera sur la PAC et, donc, sur nos agriculteurs. A mon avis, ces derniers n'ont pas besoin de subir aujourd'hui une diminution des aides de la PAC.

Je n'avais pas prévu de parler de politique ce matin, vous me connaissez. *(Rires.)* Mais puisque, finalement, il en a été question, je me suis permis de vous livrer cette analyse rapide.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – A vous avoir lu dans la presse, cher Jean-Luc LEGER, je pense sincèrement que vous et moi serons encore présents au sein de cette Assemblée dans les mois et années qui viennent. Vous comprendrez le message !

Je suis quelque peu surprise car je pensais que, plutôt que de parler du programme de Valérie PECRESSE et des LR, vous nous parleriez de celui d'une autre candidate, comme Anne HIDALGO, par exemple... ou d'une autre. Je pensais que vous auriez d'autres arguments.

M. LEGER. – Je ne me permettrais pas de faire de prosélytisme !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, je vous remercie d'avoir cité ceux qui sont moins visibles que d'autres.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – A vous entendre, monsieur LEGER, les éleveurs creusois ne sont pas les seuls à crier au loup ! Souhaitons que ceux-ci n'entrent pas dans la bergerie Creuse !

Plus sérieusement, madame la Présidente, mesdames et messieurs, mes chers collègues, à notre arrivée à la tête du Département voilà déjà presque sept ans, nous avions pris un engagement fort auprès des Creusois : remettre à flot les finances de ce Département. En fonction de la responsabilité qui nous incombait dans la bonne gestion des deniers publics, nous avons fait le choix qui devait être fait, aussi difficile qu'il pût être, pour tenir cet engagement. Mais si nous avons pris notre responsabilité et mené à bien cette restructuration des finances départementales, nous n'avons jamais perdu de vue la finalité de ces efforts : pouvoir à nouveau investir pour le développement de notre territoire.

C'est dans cet esprit et avec cet objectif que nous avons construit ce nouveau budget prévisionnel. La situation budgétaire, saine mais contrainte, nous permet de nous projeter et d'asseoir notre projet politique sur un socle solide, car nous savons que nous ne pouvons pas préparer l'avenir avec sérénité dans une situation budgétaire fragile et incertaine. Pour cette nouvelle mandature, nous avons construit notre projet autour de trois axes structurants : l'attractivité, la solidarité et l'innovation.

L'attractivité tout d'abord, en créant les conditions pour donner envie et la possibilité aux Creusoises et aux Creusois de rester vivre ici s'ils le désirent ;

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

en donnant également une image fidèle et authentique de notre territoire à destination de celles et ceux qui souhaitent sauter le pas et venir vivre à la campagne ; en travaillant aussi à l'accueil de nouveaux médecins en pensant aux évolutions démographiques sur le long terme pour adapter au mieux l'offre des services en Creuse.

La solidarité ensuite, cœur de nos compétences régaliennes, en proposant des solutions pour penser le développement de notre territoire : mieux accompagner les allocations de revenus de solidarité active, renforcer les partenariats avec les collectivités locales, être attentif aux besoins de nos aînés.

L'innovation enfin, pour sortir des solutions dépassées et construire des propositions à la hauteur des attentes. Notre territoire a des ressources, il est de notre devoir de les utiliser pour construire l'avenir. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire face à la dynamique démographique. Nous l'avons tous dit.

A l'image des parents d'élève du collège de CROCQ ou de la mobilisation autour de la Cité scolaire Raymond Loewy, partout dans notre territoire, des citoyens se mobilisent pour trouver des solutions, ne baissent pas les bras, et prouvent que c'est en pensant_autrement, au-delà des périmètres habituels, que l'on peut trouver des solutions à la hauteur des besoins.

Dans le prolongement, comment ne pas penser à tous ces élus, médecins et professionnels de santé qui s'engagent au quotidien pour améliorer l'accès aux soins de l'ensemble des Creusoises et des Creusois ?

L'intelligence collective doit être valorisée pour construire des politiques innovantes et en phase avec les besoins du territoire. En la matière, il ne faut rien s'interdire. Dans un contexte où les relations entre les collectivités locales et l'Etat conduisent trop souvent à faire reposer sur certains échelons les choix qui relèvent de l'Etat déconcentré, nous devons aussi porter une parole forte. Il n'incombe pas aux collectivités territoriales de pallier le retrait de l'Etat sur le territoire. A cet égard, le non-remplacement des enseignants fait figure d'exemple. Les collectivités locales ne sont pas les employeurs des enseignants, elles ne peuvent pas pallier le désengagement de l'Etat de ses compétences régaliennes. La continuité de l'enseignement est de la responsabilité de l'Etat. C'est dans cet état d'esprit que notre collègue Vice-Président, Valéry MARTIN, a proposé un ensemble de vœux relatifs aux baisses de dotation dans l'Education nationale en Creuse.

Interpeller l'Etat est notre rôle d'élus locaux, pour que les enjeux de notre territoire ne demeurent pas invisibles. C'est dans ce sens que nous portons, plénière après plénière, les aspirations et les interrogations des habitants à travers les vœux que nous présentons.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La présence du loup dans le département inquiète les éleveurs, légitimement ; nous interpellons l'Etat au travers du vœu porté par Bertrand LABAR.

Les hausses des prix des énergies préoccupent les ménages et les entreprises ; Guy MARSALEIX se fait l'écho de leurs difficultés en s'adressant directement à l'Etat.

Notre engagement aux côtés de la société Railcoop doit être réaffirmé pour soutenir les demandes d'autorisation de circulation ; Hélène FAIVRE présente une demande pour accélérer le traitement de leur demande.

De même, les personnels de services médico-sociaux nous saisissent de leur non-revalorisation dans le cadre du Ségur ; nous renouvelons notre vœu par la voix de Patrice MORANÇAIS afin que leur situation soit reconsidérée.

Pour nous, Département, la solidarité n'est pas un vain mot, elle incarne l'essence des compétences que la Constitution et la législation nous demandent de prendre en charge ; la solidarité comme ambition au sein du Département, pour contrer la mise en concurrence des territoires, pour être le premier Département à mettre en place un Schéma de cohérence territoriale à l'échelle de tout le territoire, piloté par l'Agence d'aménagement et d'attractivité de la Creuse, et une équipe d'animateurs de projet pour accompagner les vingt-deux communes labellisées « Petites villes de demain ». Voilà des projets innovants ! Partout où nous le pourrons, nous voulons endosser ce rôle d'animateur des solidarités territoriales et de promotion de la Creuse, car c'est en parlant d'une seule voix que le département réussira à faire entendre ses spécificités.

Il y a des enjeux, nous avons un projet !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, Monsieur SIMONNET.

Je vous propose que nous entamions l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2021

Mme LA PRESIDENTE. – Le procès-verbal du 17 décembre 2021 vous a été communiqué.

Donne-t-il lieu à des observations ou des questions ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons les rapports de la deuxième commission – Accueil et Attractivité.

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE
SYNTHESE DE L'ACTIVITE

RAPPORT N° CD2022-02/2/1

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Dans un premier temps, je rappelle que l'action du Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé repose sur quatre missions principales : la conservation et diffusion d'une collection de référence ; la conduite d'une politique volontariste de création contemporaine ; la pérennisation de la filière de production complète et préservée ; et le développement de l'écosystème art textile/art tissé AUBUSSON-FELLETIN en lien avec les différents partenaires institutionnels.

Le Conseil départemental est le premier financeur du syndicat mixte, d'une part, au travers de sa participation en sa qualité de membre, d'autre part, par le soutien financier qu'il accorde aux diverses actions qui sous-tendent la démarche, notamment la deuxième tranche de son projet immobilier.

Parmi les faits marquants de l'année 2021, il est à noter que la baisse de fréquentation a été contenue. La fréquentation a été supérieure à 2020, malgré la météo et la mise en place du passe sanitaire et bien qu'elle ait été pénalisée par l'annulation de la quasi-totalité des réservations de groupe. Les recettes de la régie – entrées, boutique – ont été supérieures à celles de 2020.

Le Centre culturel et artistique Jean Lurçat a hébergé l'importante exposition sur la Manufacture Sallandrouze au XIXe siècle, qui a connu un vif succès.

Parmi les tentures-événements à fort potentiel communicant, comme la tenture TOLKIEN composée de quatorze tapisseries et de deux tapis, qui sera exposée jusqu'en 2022, est prévue celle de MIYAZAKI – « ASHITAKA soulage sa blessure démoniaque » extraite du film *Princesse Mononoke*, qui sera la première tapisserie de la tenture-événement « L'imaginaire d'Hayao MIYAZAKI » en tapisserie

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

d'AUBUSSON. La tombée du métier est programmée pour le 4 février 2022. Cette tenture réalisée d'après quatre images extraites de ses films d'animation est constituée de quatre tapisseries de plus de 20 m². Celles-ci prendront place dans l'extension de la Cité de la Tapisserie dont l'ouverture est envisagée en 2023.

La politique dynamique de recherche de mécénat se poursuit. Depuis 2017, le recrutement d'un chargé de développement économique a favorisé la mise en place de plusieurs partenariats. Le soutien de mécènes parfois prestigieux a été obtenu. Je vous invite à vous reporter au rapport pour en avoir la liste. La tendance actuelle de la politique de mécénat des Fondations et entreprises est orientée essentiellement vers la création contemporaine et la transmission des savoir-faire ou la promotion des métiers d'art français.

Des partenariats sont constitués avec les acteurs du secteur, la création contemporaine étant, pour l'essentiel, mise en œuvre à partir du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines. Recherche et innovation sont conduites par appel à la mobilisation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création, comme l'ENSA Limoges, l'ENS d'Architecture de Bordeaux, le lycée Raymond Loewy de La Souterraine, etc.

S'agissant de la formation et de l'accompagnement de professionnels du Pôle art textile / art tissé, au-delà de la mise en place de la formation de lissiers, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers. Un premier bilan fait ressortir l'ouverture de cinq nouveaux ateliers, laissant entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement. Par ailleurs, les diplômés de la formation de lissiers sont recrutés par les manufactures et ateliers existants, ce qui pérennise l'emploi sur place et favorise l'attractivité des entreprises.

L'activité de tapisserie et la notoriété de la marque « AUBUSSON » doivent conduire à l'implantation de petites entreprises sur le Sud Creusois, à travers le Pôle de compétences art textile et art tissé dont l'installation est prévue dans la Villa Châteaufavier à AUBUSSON. Ce projet d'accueil d'entreprises, porté par la CCI de la Creuse en lien avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et soutenu par le Plan Particulier pour la Creuse, sera inauguré vendredi prochain.

L'agence « Projectiles », lauréate du concours de maîtrise d'œuvre de l'extension de la Cité internationale de la tapisserie a engagé les études d'avant-projet et a livré l'APS en novembre dernier. Elle poursuit les études et l'appel d'offres relatif aux travaux devrait être lancé au dernier trimestre 2022. Par ailleurs, en 2022, le bâtiment destiné à accueillir le pôle professionnel, avenue de la République, sera acquis par le Syndicat mixte.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

En ce qui concerne les perspectives 2022, le Conseil départemental, en sa qualité de membre statutaire du Syndicat mixte, accompagne financièrement l'action de la Cité dans les projets qu'elle conduit en faveur du renforcement de l'image de la tapisserie autour de « l'univers AUBUSSON », par :

- la mise en service à l'accueil de la Cité d'un dispositif de renvoi des informations des sites touristiques en lien avec la tapisserie – Château de BOUSSAC, Château de Villemonteix, Maison du Tapissier, Manufacture Pinton, Manufacture Four et autres, qui permet de créer le lien entre les différents sites ;
- le Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines : achèvement des tissages des œuvres de l'appel à projets 2019, l'objectif étant que le Fonds puisse être exposé dans des institutions de type musées, centres d'art et devienne ambassadeur de la création contemporaine en tapisserie d'AUBUSSON ;
- la tombée de métier de la 1ère tapisserie de la tenture « L'imaginaire d'Hayao MIYAZAKI en tapisserie d'AUBUSSON », le 4 février 2022, tissage de la 2ème tapisserie pour une tombée de métier en fin d'année ;
- la réalisation des 13ème et 14ème tapisseries de la Tenture « AUBUSSON tisse TOLKIEN », deux autres tapisseries entièrement financées par mécénat seront réalisées ultérieurement ;
- la désignation du lauréat de la Commande publique artistique d'une tapisserie long format (25 m x 2 m) « Hommage à George SAND » ;
- la présentation de la collection « Carré d'AUBUSSON », grâce au soutien de la Fondation BETTENCOURT-SCHUELLER – c'est dire tout l'intérêt de la recherche de mécénat ;
- l'exposition estivale au Centre culturel et artistique Jean LURÇAT ayant pour thématique « tisser la nature », en partenariat avec le réseau TRAME ;
- la tombée de métier de la tapisserie de l'architecte Prix Pritzker ALVARO SIZA ;
- la mise en œuvre de services aux professionnels pour la filière tapis-tapisserie et le design textile, dans le cadre de l'obtention du label « Manufacture de proximité » piloté par l'Etat et en lien avec Villa Châteaufavier, nouveau lien d'accueil à AUBUSSON de porteurs de projet art textile/art tissé géré par la CCI de la Creuse ;
- la politique d'acquisition de tapisseries de la Cité, qui sera précisée par la nouvelle Conservatrice, Alice BERNADAC, en charge de l'actualisation du projet scientifique et culturel de l'établissement.

Le Conseil départemental figurera à nouveau en 2022 parmi les financeurs du projet immobilier de la Cité internationale de la Tapisserie, pour la deuxième tranche des travaux. L'intervention financière du Conseil départemental s'élève, à ce titre, à 720 000 € sur les quatre années du projet, dont le coût global s'élève à 6 M€ HT. Une avance à hauteur de 163 200 € a déjà été versée en 2020.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Nous essaierons de tenir une Commission Permanente au sein de la Cité pour permettre aux nouveaux élus de connaître ce lieu et de comprendre le projet immobilier ainsi que les projets prospectifs de tentures : celles qui se terminent, celles qui débutent et le projet George SAND.

Le projet immobilier a pris du retard au regard des difficultés rencontrées en raison de la crise sanitaire, qui ont remis en cause le plan de financement initialement présenté. Nous avons évoqué le sujet au dernier comité syndical lors du vote du budget. Nous sommes en train de constituer un dossier à ce sujet. Nous évoquerons le CPIER et nous espérons que, dans le cadre du plan de relance Montagne, cela aura servi à quelque chose puisque, comme le disait Jean-Luc LEGER, le Président de la République n'était pas seul à AUBUSSON. Il était entre autres accompagné du Secrétaire d'Etat, Joël GIRAUD, qui venait en Creuse pour la seconde fois. C'est lui qui pilote les politiques de Massif ; nous avons donc lourdement insisté pour être retenus dans cet appel à projets. La date limite de dépôt est le 25 février et il ne devrait pas avoir de changement ministériel d'ici là, mais il faudra probablement revoir les estimations financières chiffrées, qui datent de fin 2019-début 2020, l'impact de l'évolution du coût de la construction modifiant quelque peu le volet financier.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je ne vais pas commenter le rapport concernant la vie de la Cité, qui est toujours aussi dense et aussi riche d'une année sur l'autre. Malgré les conditions très particulières que nous traversons, les chiffres 2021 me semblent parler d'eux-mêmes et illustrer la solidité et le rayonnement de cet établissement qui va bien au-delà du Département ou de la Région.

Je voulais toutefois souligner que nous arrivions à la fin de cycle en ce qui concerne la tenture TOLKIEN. Le défi TOLKIEN a bien été relevé. Je ne reviens pas sur tous les scepticismes qui s'étaient exprimés à l'origine. Il faudra faire preuve de la même audace et du même volontarisme pour le défi MIYAZAKI. Le défi George SAND est aussi très intéressant.

Je tenais également à relever une fidélité tout à fait exceptionnelle des mécénats privés, notamment de la Fondation BETTENCOURT-SCHUELLER qui nous accompagne depuis le début dans cette opération. Cela mérite d'être mentionné.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Puis, j'en viens au Plan particulier pour la Creuse et à l'Hôtel des entreprises qui sera inauguré dans une semaine. L'une des originalités de ce projet tient au soutien qu'il apporte au privé. Certes, la CCI est une chambre consulaire, mais il est vrai que nous manquions de projets portés par le privé.
Notre grande faiblesse en Creuse tient au manque d'investissements privés et je tenais à souligner que ce dossier a été l'un des rares porté par une structure privée dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse.

Cela dit, lors du Comité de pilotage du PPC, même si nous n'avons pas lancé la polémique parce que le contexte ne s'y prêtait pas, j'ai été surpris, madame la Présidente, de voir portée l'indication géographique au bilan du Plan particulier pour la Creuse. Heureusement que nous n'avions pas attendu ce Plan particulier pour la Creuse pour lancer la préparation de ce dossier ! Donc, que l'on parle d'accompagnement juridique ou de communication, pourquoi pas, mais nous n'avions pas attendu ce PPC pour monter le projet de ce classement en indication géographique !

Puisque j'évoque ce plan, permettez-moi de faire le lien avec la visite du Président de la République. La Cité avait été inaugurée en juillet 2016 par le Président François HOLLANDE, que l'on ne peut accuser de tous les maux puisqu'il était au moins venu inaugurer une réalisation et avait, à cette occasion, réuni les élus – certes, à notre demande, mais cela avait donné lieu à une rencontre avec tous les élus du département. S'agissant de cette dernière visite du Président de la République, événement marquant pour le Département depuis notre session plénière de décembre, nous pouvons parler d'une occasion ratée. En effet, l'originalité de la relation entre l'exécutif, l'Elysée, le Président de la République et la Creuse est ce Plan particulier pour la Creuse. Tout le monde se souvient de la réunion qui s'est tenue en octobre 2017 à l'Elysée. Cette visite aurait pu être l'occasion d'un bilan d'étape.

Je ne dis pas que les deux thèmes qui ont été retenus n'étaient pas intéressants. Ils l'étaient, que ce soit la jeunesse ou l'offre de soins. Mais cela aurait vraiment pu être une occasion de faire connaître les particularités, les difficultés et les faiblesses de notre département. Pour ma part, je ne suis pas persuadé que tout cela soit bien perçu dans la haute administration car, nous le constatons dans le cadre de l'ADF, de nombreux Conseils départementaux bénéficient de dotations exceptionnelles, soit parce qu'ils ont une centrale nucléaire, soit parce qu'ils se lancent dans une étude sur l'enfouissement des déchets, soit encore parce qu'ils ont de grands barrages hydroélectriques. Je ne dis pas qu'il faille enfouir des déchets nucléaires en Creuse ; j'avais même, avec d'autres, conduit le combat contre leur stockage à AURIAT, mais une telle opération d'enfouissement, qui en est essentiellement au stade de l'étude et de l'expérimentation, représente quelque 30 à 40 M€ supplémentaires par an pour les deux Conseils départementaux concernés. Imaginez que la Creuse...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Comment la Haute-Marne réalise-t-elle 50 M€ d'investissements ? Le Président de ce Département m'a dit qu'il avait reçu 23 M€ et qu'il ne savait qu'en faire.

M. LOZACH. – Un tel projet pourrait apporter 30 M€ à la Creuse ! Quoi qu'il en soit, ces dotations sont souvent passées sous silence. Or il est vrai que, très souvent, des dotations exceptionnelles sont ainsi accordées, grâce – si je puis dire – à certains équipements ! J'en ai donné deux exemples critiques, mais l'installation de certains autres équipements pose moins de problèmes que celle de centrales nucléaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – Tout d'abord, je souhaitais m'excuser de ne pas avoir assisté à la commission ; il y a eu quelques ratés. Avec Catherine DEFEMME, nous étions deux connectées en visioconférence mais, après une interruption, je n'ai jamais pu me reconnecter. J'ai fait le maximum, mais nous restons tributaires de la technologie.

Nous traitons d'un sujet particulièrement important et positif pour le Département, celui de la Cité de la Tapisserie et son investissement. Nous ne pouvons pas toutefois oublier l'accident survenu la semaine dernière dans une manufacture d'AUBUSSON, qui, je le pense, entraînera des conséquences en termes de sécurité pour l'entreprise. Nous pouvons avoir une pensée très forte pour la famille de cette personne, décédée dans des conditions absolument épouvantables !

Mme LA PRESIDENTE. – En effet.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je serai bref car j'ai eu, pour ma part, l'occasion de me connecter durablement à cette commission et je ne voudrais pas répéter ce que j'ai dit hier. Je me bornerai à constater que la Cité transcende les clivages politiques. C'est une bonne chose parce que cela n'a pas toujours été le cas. Sans refaire l'histoire, il est très bien que tout le monde soit désormais convaincu de l'utilité de cet équipement, tant en matière touristique et culturelle que de formation ou autre.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Comme le disait Renée NICOUX, la Cité est quelque chose de positif. Nous avons besoin de locomotives de ce type dans le département.

A Creuse Grand Sud, après le débat en Conseil communautaire, le vote de la participation financière à la Cité de la communauté de communes a obtenu quarante-trois voix pour et deux voix contre.

Mme NICOUX. – Je préciserai qu'en fait, il s'agissait d'une voix contre et d'une abstention.

M. LEGER. – L'opposition était très faible. A l'évidence, tout le monde s'accorde à dire que le prochain challenge que la Cité doit relever est l'articulation avec les autres territoires et autres acteurs du tourisme. Trop de personnes ne viennent que pour visiter la Cité, que nous souhaiterions retenir pour bénéficier de davantage de retombées économiques locales.

J'évoquerai à nouveau, bien évidemment, ce serpent de mer qu'est l'articulation souhaitable avec la Vallée des peintres puisque le public qui s'intéresse à la tapisserie s'intéresse sans doute également à la peinture. Il faudrait pouvoir le retenir. Au vu des distances, nous serions assurés qu'il reste au moins une nuit dans notre département. Avec un hébergement accru d'une nuit et de repas, là où le panier moyen du visiteur est de l'ordre de 50 €, nous bondirions à 150 €, voire 200 €. Nous devons trouver cette articulation ; tout le monde s'y emploie, mais cela mérite de s'obstiner.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Nous avons bien en tête l'intérêt que présenterait la fidélisation des touristes sur le territoire. Pour ce faire, nous avons décidé communément de créer une commission de travail à Creuse Tourisme entre les représentants des différents sites visant à faire en sorte que la rivière Creuse devienne le fil conducteur entre la Vallée des peintres et AUBUSSON-FELLETIN. Ces deux sites sont des portes d'entrée dans le département. Il serait donc intéressant de travailler en synergie afin de conforter les séjours des touristes en proposant des circuits mettant en valeur tous les attraits de la vallée de Creuse, que l'on parte de CROZANT ou d'AUBUSSON.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Une commission a été récemment constituée, qui se réunit très prochainement. Les volontés vont dans le même sens.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ajouterai, taquine, en regardant MM. SAUTY et LEGER, qu'au-delà d'AUBUSSON et de FELLETIN, il y a les sources de la Creuse. Je ne sais si elles se situent sur le canton AUZANCES-LA COURTINE ou sur celui de FELLETIN, n'allons pas remuer ces vieilles histoires ! *(Sourires.)* Toutefois, la Creuse naît sur le Plateau de Millevaches qui possède une identité, une image touristique et culturelle forte. Il s'agit bien de travailler sur cette vallée de la Creuse depuis sa naissance en traversant tout le département jusqu'à CROZANT, et au-delà.

Ce souhait nous engage et cette réflexion nous anime depuis longtemps. Il faut fédérer les territoires sur cette idée. Peu à peu, nous y parvenons. J'en félicite tous les acteurs.

La parole est à M. Thierry BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Je souscris à tout ce qui vient d'être dit, mais je souhaiterais aller plus loin, dans une autre réflexion. On constate aujourd'hui l'échec des politiques publiques en matière de démocratisation culturelle. A mon avis, l'accès à la culture pour tous n'est toujours pas réglé. Il est question de culture, de lieux culturels et l'on ne peut nier que des budgets sont alloués aux différentes formes artistiques et à la création d'institutions et de lieux culturels. Toutefois, selon moi, cela n'a pas totalement permis de favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment aux classes populaires. Ce sont souvent – pas toujours, je le reconnais – les publics déjà cultivés qui profitent de l'offre supplémentaire.

Nous devons nous attaquer à ce problème. Il faut quasiment changer de paradigme. Cela n'engage que moi, mais il me semble qu'il convient d'avoir une autre vision et de rompre avec celle que nous avons de la culture depuis soixante ans, depuis MALRAUX et la création du Ministère de la Culture, une culture que, sans vouloir être provocateur, je qualifierai d'officielle, de hiérarchisée, de descendante.

J'aurai l'occasion d'y revenir lorsque nous aborderons les questions budgétaires. Faire de la politique, c'est faire des choix budgétaires en faveur de certaines actions. Souvent, lorsque des subventions sont attribuées aux associations, nous disons que nous « aidons » de telle ou telle association. En réalité, ce n'est pas le cas, nous n'aidons pas telle association, mais nous soutenons le projet porté par telle association. Ce n'est pas tout à fait pareil !

Au-delà des moyens que nous consacrons aux lieux culturels, je vous engage vraiment à avoir cette réflexion de savoir qui les fréquente. Examinons cette question à la loupe et voyons les actions qu'il nous est possible de mener

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

parallèlement pour favoriser l'accès de ces lieux culturels aux personnes qui ne s'y rendent pas.

C'est la question que je désirais porter au débat, mais il va de soi que je soutiens totalement les propositions de ce rapport.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Lorsque vous parlez d'apporter la culture au plus près des populations, beaucoup de lieux le font déjà.

Je citerai l'exemple du théâtre Jean LURÇAT dont nous avons les chiffres, auquel il avait été demandé de proposer des interventions et des spectacles hors les murs. Cela se fait depuis quelque temps et nous avons constaté qu'en effet, aller à l'extérieur jouer dans de petites communes amène des personnes qui ne se rendraient pas au théâtre à assister au spectacle lorsque celui-ci se joue au plus près de chez elles. Nous constatons effectivement que le spectacle donné dans les territoires est plus fréquenté qu'au Centre Jean LURÇAT et à la Scène nationale. Je pense comme vous qu'amener la culture au plus près des citoyens est un enjeu majeur. Nous y travaillons déjà. Je citais cet exemple, mais il en est bien d'autres, comme la lecture publique, avec Mômes à la page ou CoqueliContes et tout le travail réalisé autour de la lecture et du spectacle au plus près des citoyens.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – J'apporterai un complément sur deux points.

Tout d'abord, je préciserai, concernant la jeunesse et les collégiens, que nous essayons de participer au mieux pour les accompagner sur des sites culturels par le biais de la musique et de la diversité des voyages au sein des structures.

Ensuite, Je souhaiterais évoquer l'aide que nous apportons aux associations sur notre territoire. A Creuse Confluence, dont je connais mieux le territoire, les aides apportées aux associations sont des compléments. Nous avons l'Auberge culturelle l'Alzire à JARNAGES et la Micro-Folie à GOUZON qui offrent la possibilité d'assister à des spectacles et à des visites de musées. C'est aussi une manière d'apporter la culture à ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou qui n'ont pas les moyens de se rendre dans ces lieux.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – Pour rebondir sur les propos de Thierry BOURGUIGNON, nous savons que certains ne feront pas spontanément la démarche de se rendre dans des centres culturels, considérant que ce n'est pas pour eux. Il nous faut donc imaginer

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

des dispositifs pour rapprocher les spectacles au plus près des populations et des citoyens.

J'ai quelques exemples en tête. Catherine DEFEMME citait précédemment CoqueliContes, la lecture qui se déplace dans les plus petites communes grâce au réseau des bibliothèques locales. J'en ai un second dans la Communauté de communes dans laquelle je siège, Creuse Sud-Ouest. Depuis des années, dans le cadre d'une programmation culturelle, un ou deux spectacles mensuels ne se déroulent pas toujours à BOURGANEUF ou à SERDENT, dans des espaces dédiés, mais sont joués dans de plus petites salles des fêtes, au plus près des habitants, à FRANSECHES, à CHAMBERAUD, LA POUGE, etc. C'est une excellente chose à plusieurs égards : nous enregistrons des jauges intéressantes pour ces petites salles ; cela permet d'offrir des spectacles dans des lieux où il n'y en a pas ; et d'amener la culture au plus près des populations. Je suis tout à fait favorable à cela.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est à noter que nous avons engagé une réflexion sur ce sujet depuis quelque temps déjà, d'autant que la Région a supprimé sa participation aux emplois associatifs. Le Conseil départemental reste à leurs côtés et a enregistré l'arrivée de toutes une série de demandes. Je vous incite donc à vous rendre à BORDEAUX solliciter vos Conseillers régionaux.

En tout cas, s'agissant des pratiques artistiques, culturelles ou sportives, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un cahier des charges et sur des schémas de ces pratiques. J'avais proposé au Vice-Président de la Région de nous associer en cette démarche mais, finalement, nous ferons chacun de notre côté. C'est regrettable. Aujourd'hui, des aides et des subventions sont distribuées et il en est demandé toujours plus. Au bout d'un moment, comme le disait M. BOURGUIGNON, se pose la question de savoir pourquoi nous le faisons, en direction de quel public et ce que nous souhaitons mettre en avant pour faciliter l'accessibilité à ces pratiques. Il faut donc se poser, réfléchir à nos pratiques et les croiser avec celles de l'Etat, de la DRAC et de la politique régionale en vigueur.

M. BOURGUIGNON. – Je ne veux pas alourdir le débat, mais ce sujet me paraît essentiel car, de mon point de vue, il s'agit d'imaginer notre société. Pour ma part, je l'imagine à travers la culture.

Aller au plus près des publics est déjà une première voie ; beaucoup d'entre nous le font d'ailleurs. Mais mon interrogation va plus loin : comment faire en sorte que les citoyens prennent part à la vie culturelle ? C'est la marche au-dessus. Je m'explique : certes, nous allons au plus près du public, mais celui-ci reste un consommateur de la culture – j'exagère le trait. Mon souhait serait que le citoyen devienne acteur de la culture. C'est autre chose. Dans une société qui se fracture, si

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

nous voulons « faire humanité » ensemble, ce sera par la culture que nous y parviendrons.

C'est la raison pour laquelle j'y reviendrai cet après-midi lors de l'examen du budget, car le sujet me tient à cœur. Je ne suis certes pas le seul, mais je me demande comment organiser les politiques publiques pour la culture dans les missions qui sont les nôtres.

Mme LA PRESIDENTE. – Il n'y a aucun souci. Nous proposerons bien évidemment à des élus – de la majorité ou de l'opposition, peu importe – de prendre part au travail qui s'enclenchera dès les prochaines semaines.

Rappelons également que, déjà à l'époque du Conseil général, des mesures d'accès à la culture avaient été mises en place pour les publics que nous accompagnons. Marie-Christine BUNLON parlait des collégiens, Patrice MORANÇAIS pourrait parler des publics bénéficiaires des minima sociaux puisque des Pass Culture sont émis pour les personnes ayant de faibles ressources ainsi que pour les personnes âgées. Avec la Conférence des financeurs, un certain nombre d'associations vont hors les murs – ou y allaient car, avec la crise sanitaire, cela a pu changer – ou se sont adaptées pour amener aux résidents des EHPAD cette vitalité culturelle qui permet de se recréer. Ce sont des choses essentielles, bien évidemment.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – A propos de la culture, pour renouer avec le débat que nous avions eu lors de la dernière séance plénière sur les circuits de la Creuse à vélo, pourquoi ne pas décloisonner ?

Certes, il y a la Cité de la Tapisserie, certes, il y a la Vallée des peintres. Mais, au travers de La Creuse à vélo, les circuits pourraient également s'articuler autour du loisir et de la culture. Les familles, nous le savons, ont besoin d'un choix diversifié : pour que les enfants entrent dans les musées, il faut souvent leur proposer aussi un peu de sport.

De même, si je conçois l'intérêt de mettre en place un nouveau circuit transversal allant de la Vallée des peintres à la Cité de la Tapisserie, mais pourquoi mettre de côté le Parc animalier, par exemple ? Bien qu'il relève de l'Agglomération du Grand GUERET, ce parc représente aussi un atout pour le territoire creusois et peut permettre de varier les propositions.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

C'est cette variété et le décloisonnement qui amèneront plus de monde, et surtout plus de jeunes dans nos musées et dans cette Cité de la Tapisserie, qui, j'en conviens, est un site incontournable.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Je précise que GUERET n'est pas oublié dans cette commission, puisque le Parc des Loups de Chabrières ainsi que le Labyrinthe seront associés à nos travaux. En fait, cette commission résulte d'une association qui s'occupait des spots touristiques creusois et qui cesse son activité. Mais l'envie de poursuivre le travail engagé ensemble a conduit à la création de cette nouvelle commission.

Mme PENICAUD. – En nombre d'entrées payantes, le Parc animalier des Monts de GUERET est le premier site départemental. Il convient de le rappeler, car on ne le dit pas suffisamment. Il est donc aussi une entrée incontournable dans le département.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci à tous. Nous pourrions en débattre toute la matinée, mais ce sujet, je le rappelle, n'est pas à l'ordre du jour de notre séance plénière. L'information du prochain rapport ne porte que sur le schéma touristique. Comme je l'ai précisé, madame PENICAUD, celui-ci concerne les pratiques artistiques, culturelles et sportives qui se feront en parallèle. Les élus qui le souhaitent pourront y être associés. Ce schéma ne se fera pas dans l'entre-soi, il fera l'objet d'un diagnostic et intéressera, bien évidemment, les structures qui diffusent des offres culturelles, artistiques et sportives, ainsi que les habitants qui le souhaitent. Nous tenterons de solliciter des acteurs de territoire.

Nous couplerons ce schéma, bien évidemment, avec ce qu'aura mis en place la Région. Je précise que les intercommunalités et les communes portent aussi des propositions en direction des publics creusois ou à venir dans le cadre des politiques d'accueil. Un temps sera nécessaire pour repenser et reconfigurer notre offre dans ce département.

Je vous signale que Mme Catherine GRAVERON a quitté la séance et donné pouvoir à M. Franck FOULON.

Je vous invite à me donner acte de la communication des éléments du rapport d'activité du Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N° CD2022-02/2/2

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Le 12 février 2021, le Schéma départemental de développement touristique, le SDDT, arrivé à échéance en 2020, avait été prolongé d'une année par l'Assemblée départementale en raison du contexte sanitaire qui n'avait pas permis de préparer une nouvelle stratégie avec les acteurs du secteur dans des conditions satisfaisantes.

La mise en place de ce schéma est confiée en partie à l'Agence de développement et de réservation touristiques – Tourisme Creuse.

Les conditions de partenariat – missions et financements – entre le Conseil départemental et Creuse Tourisme sont définies dans une convention-cadre qui s'est achevée le 31 décembre 2021. Compte tenu des conditions sanitaires, nous vous proposons de reporter à nouveau l'examen de ce dossier afin de pouvoir y travailler.

Cependant, afin de permettre à Creuse Tourisme de fonctionner dans des conditions normales, il conviendrait d'accorder à cette association, une avance à valoir sur la subvention qui pourrait lui être allouée en 2022.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle que ces financements ne correspondent pas à une participation à une enveloppe x ou y, mais qu'ils sont accordés au regard d'actions proposées dans le cadre du projet de développement de la politique touristique départementale.

Mme DEFEMME a précisé qu'un peu plus de temps serait nécessaire aux acteurs pilotés par Creuse Tourisme pour redéfinir les orientations de cette politique. En attendant, nous vous proposons de flécher 475 000 € d'aide au démarrage, pour les six mois à venir.

Y a-t-il des questions ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Une politique touristique est constituée à la fois d'actions et de communication. Peut-on nous dire où en est l'étude de l'Agence BASTILLE, dont nous avions entendu parler durant un temps ?
Nous nous étions émus que sa présentation n'intervienne pendant la campagne des élections départementales. Je voulais seulement savoir si cette étude avait été présentée devant les élus du Conseil départemental. Je ne demande pas une présentation en séance plénière, je souhaite seulement savoir si elle a eu lieu.

Mme LA PRESIDENTE. – Le travail s'est poursuivi. Il a été réalisé avec des acteurs économiques structurels, dont Creuse Tourisme et la Cité de la Tapisserie, par exemple, et les intercommunalités. Puis, en juin dernier, nous avons validé la marque.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – La présentation s'est faite en septembre. Puis, une réunion de restitution a eu lieu en novembre à la Cité de la Tapisserie, alors que le travail de l'Agence BASTILLE arrivait à son terme.

Un bilan a été dressé ainsi que la liste des propositions qui en découlent. Nous continuons de travailler sur ces propositions en fonction de ce que nous désirons développer. Un COPIL devrait se tenir très rapidement avec les personnes qui ont déjà participé aux premières réunions.

Mme LA PRESIDENTE. – Si la marque est créée, il reste encore à la déposer. Pour ce faire, à l'heure actuelle, est mené un travail d'élaboration du cahier des charges de la charte d'utilisation de la marque. Celui-ci devrait être validé lors du prochain COPIL.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Hier, en commission, nous avons évoqué le fait que l'ADRT avait, sans doute, des réserves financières qui lui permettraient de recevoir du Conseil départemental une dotation inférieure à ce qu'elle était auparavant.

Peut-on en savoir plus sur les facilités financières de l'ADRT ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais redire ce que je disais : la contractualisation avec Creuse Tourisme se fonde sur des actions et, donc, sur les plans de financement de

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ces actions qui mobilisent parfois la participation d'autres partenaires – dont celle allouée par le Département pour telle et telle action de manière prévisionnelle – ainsi que l'autofinancement de la structure, grâce à l'ingénierie, au portage ou autre service qu'elle apporte.

Un partenariat accru avait été développé, je le rappelle, lorsque les intercommunalités sont devenues compétentes en matière de création d'offices intercommunaux de tourisme. La plupart des intercommunalités bénéficient, en contrepartie financière, de temps d'ingénierie dédié par des développeurs salariés de Creuse Tourisme.

Nous veillons à ce que, pour toutes ces actions, la dotation soit accordée au regard des besoins de Creuse Tourisme non de manière globale mais en fonction des actions et de leur financement.

M. LEGER. – J'entends bien, mais l'inscription budgétaire que vous nous proposez pour le tourisme est inférieure à l'inscription budgétaire de l'an dernier.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'allons pas proposer des financements qui ne seront peut-être pas nécessaires. Comme vous le savez, nous nous retrouvons et votons un certain nombre d'attributions de participations financières tout au long de l'année ; tout n'est pas cadenassé lors de cette séance budgétaire. Vous siégez depuis suffisamment longtemps dans cette Assemblée pour le savoir, monsieur LEGER.

Avant de passer au vote, je vous indique que Mme Armelle MARTIN a quitté la salle et donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD, et remis le pouvoir de M. Philippe BAYOL qu'elle détenait à Mme Marie-France GALBRUN. Je vous rappelle également que Mme Catherine DEFEMME ne prend pas part au vote.

Je vous propose :

- de remettre la présentation du nouveau schéma et de son conventionnement à une prochaine réunion du Conseil départemental ;
- d'attribuer à l'Agence de développement et de réservation touristiques – Tourisme Creuse, une avance à valoir sur la subvention 2022 de 475 000 € – somme identique aux acomptes des années passées. Le montant annuel global qui sera apporté sera défini dans le cadre du futur partenariat ;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, notamment la convention ci-annexée relative au versement de l'avance à valoir sur la subvention précitée.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

(Adopté à l'unanimité.)

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons les rapports de la troisième commission – Solidarité, Familles, Vies collégienne et étudiante, Sport.

ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE
ANNEE 2022

RAPPORT N° CD2022-02/3/3

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Cette année, comme chaque année, lors du vote du budget, nous devons nous prononcer sur l'enveloppe de garantie départementale. Les organismes constructeurs sollicitent le Département. Dans ce cadre, nous garantissons à hauteur de 50 %, les 50 % restants étant garantis par les communes ou communautés de communes.

Deux organismes nous ont sollicités : l'OPH CREUSALIS pour la construction de logements neufs et la restructuration du foyer Alfred DE MUSSET à GUERET, pour une enveloppe de garantie d'emprunts prévisionnelle de 1 717 500 € ; et LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE pour des réhabilitations de logements à GUERET et des constructions de logements à SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, pour une enveloppe de 500 000 €.

L'enveloppe globale s'élèverait donc à un montant 2 217 500 €, celle sollicitée en 2021 s'établissait à 2 380 625 €. Il importe toutefois de noter que seuls 1 341 125 € ont été affectés durant l'année 2021.

Page 20, un tableau récapitule de montant du capital restant dû au 1er janvier 2022, soit un total 30 854 591,87 €, ainsi que le montant des annuités dues en 2022, 1 839 053,86 €.

Madame la Présidente, je ne prendrai pas part au vote, étant administrateur des deux organismes concernés.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il des questions ou des observations ?...

Nous allons procéder au vote. Je vous informe auparavant que Mme Renée NICOUX a quitté la salle et donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER.

Je vous propose donc :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2022 ;
- de m'autoriser à signer les conventions ci-annexées ;
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

(Adopté à l'unanimité des votants – M. MORANÇAIS ne prenant pas part au vote.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

AIDE EXCEPTIONNELLE
A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE
ANNEE 2022

RAPPORT N° CD2022-02/3/4

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Pour rappel, lors de la séance plénière du 18 décembre 2020, a été votée une aide complémentaire exceptionnelle à l'amélioration énergétique de l'habitat privé pour l'année 2021, permettant aux propriétaires privés aux revenus très modestes de réaliser leurs travaux.

Cette aide est intervenue à hauteur de 5 000 € maximum par dossier faute de cofinancements suffisants et dans la limite du reste à charge. Comme vous l'indiquiez dans votre discours d'introduction, madame la Présidente, il s'agit d'aller au plus près des plus fragiles, des plus vulnérables, puisque cela nous permet de débloquer des dossiers et de réaliser ces projets de réhabilitation. Vous pouvez le constater quand on étudie les dossiers en détail en Commission permanente.

Nous soutenons les propriétaires dans l'amélioration de leur logement, sur le plan technique, social, financier et administratif au travers de nos deux programmes d'intérêt général – PIG – prorogés jusqu'au 31 décembre 2022, en leur apportant une aide aux travaux dite « sortie d'insalubrité » et, surtout, en leur permettant une activation de l'APA Habitat, APA, ou de la PCH, prestation de compensation du handicap pour des travaux d'adaptation du logement au maintien à domicile, dossiers qui sont de plus en plus fréquents lors des commissions correspondantes.

En conséquence, il vous est proposé que, de manière ponctuelle et exceptionnelle, le Conseil départemental s'engage dans la reconduction de cette aide à l'amélioration énergétique pour l'année 2022 en faveur de propriétaires aux revenus très modestes, dont les dossiers ne peuvent aboutir faute de cofinancements suffisants.

En 2021, douze foyers ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 46 293 €, soit en moyenne 3 860 € par foyer, représentant un montant total de travaux de 189 686,27 € HT. Ces douze projets n'auraient pu aboutir sans notre intervention. Depuis que nous avons décidé d'accorder cette aide exceptionnelle,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

le 18 décembre 2020, trente à quarante dossiers étaient bloqués. Ce n'est plus le cas.

Il est donc proposé d'attribuer une aide maximale de 5 000 €. La fiche technique permettant d'obtenir cette aide départementale est annexée au rapport.
Mme LA PRESIDENTE. – Derrière ces propositions et le travail réalisé par nos services, nous pensons aussi à demain, car le maintien à domicile doit se traiter bien en amont du constat d'une certaine dépendance. La question de la rénovation énergétique ne tient pas seulement aux moyens financiers des Creusois qui peuvent bénéficier de ces programmes, mais à la vision que nous avons de respecter leur choix de rester chez eux, même lorsque les conditions sont très précaires.

Monsieur MORANÇAIS, nous laissons du temps au temps pour développer ces politiques.

La parole est à Mme COINTAT.

Mme COINTAT. – Que douze foyers aient bénéficié de l'aide est une bonne chose, mais ce nombre me semble bien faible au regard de tous ceux qui n'en bénéficient pas par manque de connaissance du dispositif.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Nous n'aidons pas que douze foyers, je vous rassure. La politique de l'habitat que nous menons à travers nos deux programmes, avec des cofinanceurs – les caisses de retraite, l'APA, la PCH, la Fondation Abbé Pierre ou d'autres – que nous sollicitons pour répondre aux situations les plus tendues fait apparaître, comme je le disais, un état des lieux, à la fin de 2020, de trente à quarante dossiers dont la réalisation et la finalisation du plan de financement ne pouvaient aboutir.

Ce sont ces dossiers que nous ciblons. Ce ne sont pas les aides déjà mises en place, comme les dossiers de sortie d'insalubrité, ceux étudiés en commission APA ou en commission d'intervention de la PCH. Il s'agit vraiment d'une aide exceptionnelle, qui vient en plus du reste. Nous pourrons à l'occasion dresser le bilan précis.

En Commission Permanente, vous pouvez déjà constater qu'à chaque séance, nous votons des sorties d'insalubrité pour des dossiers très lourds. L'enveloppe affectée était de l'ordre de 150 000 €, ce n'est donc pas un problème financier. L'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat que j'évoquais permet l'accompagnement social des propriétaires pour les demandes de subvention, les

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

devis, le suivi des travaux, etc. Nous sommes parfois face à des situations sociales extrêmement difficiles. Ce sont donc douze dossiers sur les trente ou quarante qui étaient bloqués. En reconduisant ce dispositif cette année, nous espérons pouvoir les traiter, même si d'autres dossiers viennent alimenter la file d'attente.

Ce dispositif vient en supplément de tous nos autres dispositifs. A l'époque de sa mise en place, en décembre 2020, il s'inscrivait également dans le Plan de relance de soutien à l'emploi, puisque le volume de travaux qu'il était susceptible de générer était favorable à l'artisanat et, donc, à l'emploi.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ajouterai, madame COINTAT, que nos services, nos assistants sociaux et nos travailleurs médico-sociaux connaissent tous ces programmes. Quand ils estiment qu'un usager qui se tourne vers le Conseil départemental peut y entrer, ils ne manquent pas de les accompagner.

Je vous rappelle également que ces PIG sont portés par l'Etat, bien sûr, mais aussi par les intercommunalités et, derrière elles, par des communes et des maires qui connaissent parfaitement ces programmes. Ce sont autant de portes d'entrée qui permettent à ces populations d'en bénéficier. Faudrait-il leur rappeler ce dispositif ? Peut-être car il est vrai que tellement d'informations arrivent dans les mairies que tout s'oublie un peu. Mais ces programmes sont en place depuis maintenant plusieurs années ; normalement, ils sont bien connus.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Les PIG ont débuté le 20 septembre 2016 mais, vous avez raison, madame la Présidente, j'oubliais les communautés de communes qui abondent généralement de 5 % le montant des subventions. Je n'oublie nos collectivités locales, qui représentent aussi de l'argent public.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – C'est une thématique majeure, qui a le mérite de réconcilier la fin de mois et la fin du monde, selon une expression bien connue depuis le mouvement des Gilets jaunes : la fin de mois puisque lorsque j'isole mieux mon logement, je dépense moins en combustible –nous savons combien le sujet est important en ce moment particulièrement ; et la fin du monde puisque, dans le même temps, je pollue moins.

Pour autant, les efforts de l'Etat dans ce domaine sont nettement insuffisants. Ils ne sont pas la hauteur des enjeux environnementaux et climatiques.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous sommes dans une période d'élection présidentielle. Comme l'a rappelé le chercheur Bruno LATOUR, jamais l'impératif écologique n'a été aussi fort, et jamais on n'en a entendu aussi peu parler. Comme le disait le Président CHIRAC : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. ». Vingt ans après sa déclaration,
rien n'a changé. Je ne fais pas ce procès au Conseil départemental. A qui ? Je ne sais, à l'Etat sans doute, et peut-être à chacun d'entre nous.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Tous les efforts accomplis sont un plus mais, vous avez raison, chaque fois, ce sont des personnes que l'on sort de situations extrêmes précaires. Nous savons que les travaux en matière de précarité énergétique ou d'adaptation pour les publics âgés ou en situation de handicap demandent une réflexion. Nous avons l'ambition durant ce mandat de travailler sur un programme d'habitat, en particulier à l'adresse des propriétaires privés.

Par ailleurs, nous avons eu récemment un échange avec la DDT. Je vous rejoins : quels seront les engagements de l'Etat ? Nous commençons à y réfléchir, les programmes actuels s'achevant au 31 décembre. On ne nous demande pas d'étude pré-opérationnelle ou de bilan détaillé. Nous verrons bien ce qui nous sera proposé.

Nous parlons de l'habitat privé. Nous avons évoqué, au travers de l'enveloppe de garantie pour les bailleurs sociaux, l'habitat social. La priorité reste la même : réaliser des travaux énergétiques et d'adaptation des logements. Nos logements communaux, qui sont nombreux et datent souvent de vingt ou trente ans, avaient, à l'époque, été financés par l'intervention des PALULOS, les primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, et par une aide du Conseil général. Ils sont aujourd'hui marqués par une précarité énergétique très forte et les travaux à réaliser sont nombreux. Nous réfléchissons donc à un programme complet qui soit à la hauteur de nos moyens et s'appuie sur un engagement fort de l'Etat. Le logement est aujourd'hui essentiel et prioritaire pour l'ensemble des habitants du département. Que ce soit pour la famille, pour l'insertion ou pour l'ensemble des politiques que nous conduisons, le logement est au cœur du programme habitat que nous souhaitons construire.

Je vous rejoins sur le fait que l'Etat devra bien être au rendez-vous de cet enjeu essentiel, d'autant plus en Creuse où l'habitat est dispersé et ancien, avec les caractéristiques que nous lui connaissons.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ferai une petite parenthèse : dans ces fameux C2RTE que l'Etat propose aux intercommunalités – oh pardon, aux communes ! – à charge pour les Présidents d'intercommunalités, qui n'ont pas la tâche facile, de trier parmi

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

parfois plusieurs centaines de projets communaux que les préfets et sous-préfets leur demandent de faire remonter. Il me semble bien toutefois que « TE » signifie « transition écologique » ? Donc, n'oublions pas l'intention derrière ce TE : transition écologique !

Là encore, quelle drôle de méthode et façon de faire ! J'imagine les déceptions à venir pour de nombreuses communes, sans évoquer les craintes, dont certains murmures se font déjà l'écho, sur les orientations d'attribution de la DETR ou de la DSID demain.

M. LEGER. – C'est le *greenwashing* ; plus question aujourd'hui de faire de discours ou d'intituler des dispositifs sans utiliser des mots tels que « durable », « environnemental » ou « transition écologique ». C'est ce qui plaît aujourd'hui ! Je parle de manière générale, ne pensez pas que ce soit vous que je visais !

Pour en revenir à la précarité énergétique des logements, la situation en Creuse est complexe, car l'habitat est ancien, mal isolé et, en même temps, les revenus médians parmi les plus faibles de France. Parallèlement, l'Etat incite à composer des bouquets de travaux, ce qui s'inscrit dans une certaine cohérence : mieux vaut isoler le toit lorsque l'on change les fenêtres, car le gain énergétique est plus important. Toutefois, lorsque le devis se monte à 25 000 €, malgré des aides à hauteur de 20 000 €, de nombreux Creusois ne disposent pas des 5 000 € restant à charge pour compléter le financement. Donc, de fait, ils n'engagent pas les travaux.

C'est en cela que je disais que nous n'y étions pas, que les moyens n'étaient pas à la hauteur des besoins. Mais peut-être cela n'est-il plus à la hauteur des possibilités financières d'un Etat qui, demain, devra rembourser le « quoi qu'il en coûte ». Nous en reparlerons cet après-midi lors du vote du budget.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose donc de reconduire de manière exceptionnelle l'aide complémentaire à la rénovation énergétique, de 5 000 € maximum par dossier pour l'année 2022, dans la limite du restant à charge par les propriétaires privés aux revenus très modestes et conformément aux règles d'octroi définies par la fiche d'aide ci-annexée.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

BILAN PLAN SANTE « DITES... 23 ! » ET PERSPECTIVES

RAPPORT N° CD2022-02/3/5

Mme LA PRESIDENTE. – Madame CHEVREUX, sans doute vous proposez-vous de nous rappeler le plan que nous avions mis en place, et de nous présenter les perspectives ?...

Mme CHEVREUX, Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – En effet, madame la Présidente.

Voté en Assemblée plénière du 7 février 2020, le Plan Santé « Dites... 23 ! », mis en place par le Département, a pour objectif l'installation de professionnels de santé sur le territoire au travers de cinq aides :

- aide aux études pour les étudiants de médecine générale, dentaire, kinésithérapie, orthophonie, orthoptie et sage-femme
- aide à la formation pour les infirmières libérales souhaitant suivre une formation de télémédecine ou de pratiques avancées ;
- aide à l'investissement immobilier pour les collectivités locales - maisons de santé pluridisciplinaires ou centres de santé – et pour les professionnels de santé ou les associations de professionnels de santé ;
- aide à l'investissement matériel pour les dentistes ;
- aide au développement de l'e-santé.

Après deux années de mise en œuvre, ont été reçues cinquante-cinq demandes d'aides ou d'informations, dont vingt-trois demandes d'aides financières éligibles au dispositif, validées en Commission Permanente : quinze demandes d'aide aux études ; six demandes à la formation et deux demandes d'aide à l'investissement matériel.

Ces demandes représentent un montant de 94 200 € : 74 200 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement. Ces chiffres sont à mettre en perspectives avec le contexte sanitaire qui n'a permis qu'une communication limitée du dispositif.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

En complément de ce Plan Santé, le projet « Box Santé 23 » a vu le jour en 2022 pour inciter les professionnels de santé à envisager leur installation en Creuse lors d'un séjour immersif sur le territoire.

En parallèle de ces dispositifs, un travail a été conduit avec l'Agence régionale de santé et les intercommunalités afin d'identifier les besoins et de cartographier l'offre de santé en Creuse. Cette cartographie est intégrée dans le volet Santé du site de la Conciergerie sur laquelle nous allons vous diffuser une vidéo de présentation dans quelques instants. Dès lors, il convient de continuer à travailler avec les EPCI, d'une part, pour amplifier et uniformiser le soutien financier et d'autre part, pour élargir la communication hors du département, notamment avec les facultés de médecine.

Un travail sera conduit cette année avec les EPCI et les communes pour uniformiser les « possibles bonifications par les intercommunalités et/ou les communes » dans le cadre du volet de l'aide aux études du Plan Santé « Dites… 23 ! ». La Ville de GUERET souhaiterait s'intégrer au Plan Santé, afin de renforcer son attractivité auprès des futurs professionnels de santé.

Je vous propose de visionner une vidéo, que vous retrouvez sur le site esprit.creuse.fr.

(Il est procédé à la projection d'une vidéo portant sur la Box Santé 2.3.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, madame CHEVREUX. Il s'agit d'une base pour dresser un bilan que nous pourrions partager avec les intercommunalités. Lorsque ces dernières développent des projets d'accueil, nous pourrions travailler sur cette base en l'amendant.

Autre aspect important de ce film, la campagne de communication que nous lançons, intitulée « *The place toubib ! »,* qui prévoit l'envoi de 37 000 courriers à des médecins. Nous prêtons naturellement attention à ne pas nous adresser à des médecins de territoires sous-dotés, comme le nôtre, mais à ceux installés dans des zones plus favorisées, pour les sensibiliser à la possibilité d'un exercice chez nous, s'appuyant sur le bien-vivre en Creuse et sur les aménagements proposés généralement par les intercommunalités, à savoir ces fameux cabinets en maison de santé afin de ne plus avoir à travailler de manière isolée. Peut-être sera-t-il possible de faire comprendre aux médecins ou aux professionnels de santé de NICE ou de PARIS, qui sont parfois nombreux installés dans une même rue, qu'il est possible de mieux gagner sa vie en Creuse.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je remercie Laurence CHEVREUX pour cette présentation et pour le travail qu'elle a réalisé avec le chargé de mission spécifique Santé, Antoine MARTIN.

Mme CHEVREUX, Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Celui-ci réalise, en effet, un travail remarquable en matière de communication auprès des étudiants en médecine et auprès des nombreux contacts dont il dispose.

A la fin de la vidéo, vous avez pu apercevoir le projet de la Maison des internes, car, outre la difficulté de recrutement de médecins, se pose aussi celle de l'hébergement des médecins stagiaires. A GOUZON, il serait possible de créer trois logements.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une proposition de la commune.

,
Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Cela permettrait à des étudiants de ne pas être isolés lorsqu'ils viennent en Creuse. La perspective est de répondre à la problématique de l'accueil lors des stages.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Ma question porte sur les aides aux études, car la liste du Plan Santé concerne plusieurs professions de santé – médecine, dentaire, kinésithérapie – mais je ne vois pas les étudiants en soins infirmiers. Pourquoi cette profession ne fait-elle pas partie de cette liste alors que, vous le savez, madame la Présidente, comme nous sommes ici plusieurs à le savoir, de nombreuses structures recherchent ces professionnels de santé ? Un réel manque de ces professionnels se fait sentir sur notre territoire et, pour accueillir de nombreux stagiaires au sein de mon cabinet, je sais qu'ils sont nombreux à rencontrer des difficultés financières pour poursuivre leurs études.

A une époque, les hôpitaux, notamment celui de GUERET, proposaient un système de bourse aux étudiants qui, en contrepartie, devaient un certain nombre d'années à l'institut qui avait financé leurs études. Il me semble que ces étudiants en soins infirmiers auraient pleinement leur place dans ce plan de santé.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous heurtons, là encore comme toujours, à la question de la place de l'Etat et de l'hôpital public. Aujourd'hui, l'hôpital public doit porter ses efforts sur cette profession, qui est facilement accessible. A l'Institut de formation en soins infirmiers, l'IFSI Creuse,
les demandes pour intégrer ces études sont plus nombreuses que les places offertes. Donc, des étudiants potentiels s'orientent vers des BTS ou d'autres formations, que nous pourrions aider par des bourses parce qu'ils sont à GUERET, à AHUN ou FELLETIN.

D'après les études que nous avions menées l'an dernier, nous ne pensons pas que cette profession manque sur le territoire. Notre propos n'est pas d'accompagner l'hôpital public, mais d'accompagner la médecine de ville et répondre au déficit, aux manques constatés au sein des communautés de communes, des communes. Les collectivités locales ont accompli de réels efforts en installant des cabinets ou maisons pluriprofessionnelles de santé. Nous ne pouvons pas tout faire, nous n'y parviendrions pas. Nous devons donc abandonner certains pans de nos missions au détriment d'autres, que devrait couvrir l'Etat. Nous devons veiller à être à notre place qui est d'accompagner, d'inciter et de mailler ce qui ne l'est pas.

Lorsque nous proposons des bourses à la mobilité pour les internes en médecine, c'est en réponse au fait qu'ils ne veulent pas venir faire leur stage à BOUSSAC car, pendant ce temps, ils continuent de payer leur logement à LIMOGES ou ailleurs, et que les dépenses deviennent trop élevées s'ils doivent se loger également en Creuse. Ce système a été mis en place pour répondre à ce besoin.

Si l'hôpital public perd ses infirmiers et infirmières, il doit s'interroger sur les raisons d'une telle situation. En cabinet libéral, nous avons connu une situation catastrophique il y a une vingtaine d'années. Nous ne trouvions pas alors de remplaçants et nous travaillions tous les jours. La situation s'est améliorée et, aujourd'hui, ce sont des infirmières qui quittent l'hôpital public pour travailler en libéral. Il ne me semblait donc pas qu'aider les étudiants en soins infirmiers soit une nécessité, l'accueil dans les IFSI étant plutôt supérieur à ce qui est nécessaire.

Nous avons ciblé les professions qui manquaient réellement sur le territoire, par exemple, les orthophonistes. Au-delà des besoins des populations que nous accompagnons, ces professions nous intéressent également dans le cadre des politiques publiques que nous conduisons.

La parole est à Mme COINTAT.

Mme COINTAT. – Une autre difficulté est apparue avec Parcours Sup puisque, auparavant, la majorité des étudiants infirmiers à GUERET étaient Creusois.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Aujourd'hui, ils ne le sont plus et nos jeunes sont obligés de partir étudier ailleurs, ce qui leur coûte bien plus. A cela s'ajoute le risque qu'ils ne reviennent pas s'installer ici. C'est une problématique supplémentaire.

Mme LA PRESIDENTE. – La régionalisation des études pour les professions de santé fait partie des problématiques soulevées. Mais, là encore, il n'y a aucune régulation de la part du Gouvernement.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Avec 94 000 € mobilisés, nous voyons bien que l'impact du dispositif est limité. C'est tout le problème des mesures incitatives. Je fais de partie de ceux qui croient aux relations humaines que les différents praticiens nouent entre eux. Je me souviens des propos de Mme CHEVREUX lors de la dernière séance, qui expliquait que ce qui fonctionne le mieux est que des médecins prennent en charge des étudiants. Corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble que vous y aviez fait allusion ; peut-être l'aviez-vous dit en Conseil communautaire ? En tout cas, j'en suis pour ma part intimement persuadé.

Je crois profondément qu'accueillir et regrouper des internes en médecine entre eux, comme dans cette Maison des internes à GOUZON, est un dispositif qui peut donner des résultats. C'est le cas dans l'Aveyron. Il ne faut pas se priver d'étudier ce qui se passe dans les autres territoires ruraux. En tout cas, je suis absolument convaincu que les jeunes étudiants sont plus sensibles à la main qu'on leur tend qu'aux aides financières qui, de toute façon, seront plus élevées dans d'autres départements qui en ont plus les moyens que nous.

L'autre impression que je ressens est que nous sommes en train de sortir du débat stérile entre incitatif et coercitif. L'incitatif a ses limites, le coercitif ne fonctionne pas. Si nous voulons qu'aucun étudiant s'engage en tant que généraliste, il suffit de les obliger à s'installer là où ils ne veulent pas. D'ailleurs, ils ne viendraient pas. Je ne crois pas aux mesures coercitives dures. Peut-être serait-il possible d'envisager des déconventionnements dans des régions surdotées, encore que nous soyons, nous aussi, victimes de caricatures, car si des zones urbaines sont surdotées, je lisais récemment que certains quartiers de grandes métropoles connaissent aussi des difficultés à recruter des médecins généralistes.

De l'humain, voilà ce qu'il faut ! Je crois beaucoup au rapport entre le médecin en place et celui qui vient faire ses études, et au rapport qu'entretiennent ces jeunes entre eux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Vous dites qu'il ne faut pas de coercition, mais comment font les pharmaciens, comment font les infirmiers ? On ne leur a pas demandé s'ils étaient d'accord, cela leur a été imposé.

Nous verrons bien ce qu'il en sera. En tout cas, si l'on ne les oblige pas à s'installer où ils ne le souhaitent pas, peut-être est-il possible de réguler leur installation dans les endroits ils sont trop nombreux. Cela me semble une évidence. Si ce pas n'est pas franchi, nous continuerons à tourner en rond et à nous interroger encore dans dix ans... si, d'ici là, nous ne sommes pas tous tombés malades !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – A l'évidence, nous sommes entrés dans une ère nouvelle, avec des collectivités territoriales qui s'impliquent dans ce qui était, à l'origine, une compétence exclusive de l'Etat, à savoir la santé publique.

Ces collectivités locales feront ce qu'elles peuvent avec les moyens dont elles disposent. Je rejoins votre propos, apparemment, il n'est plus question aujourd'hui de contraintes ni de mesures coercitives. Il faut trouver une terminologie plus douce : alors, parlons de régulation ! Mais nous ne sortirons pas de cette situation sans véritable régulation. La carte de répartition des médecins en France parle d'elle-même, puisque la moitié du territoire national est concernée. Il s'agit donc bien d'un problème national qui appelle des décisions nationales.

Vous avez évoqué la loi 3DS. Concernant l'affectation des médecins, il faut bien constater les effets très pervers d'une des dispositions de cette loi, qui peut être perçue comme une incitation pour les collectivités à recruter des médecins salariés. Bien évidemment, des agglomérations, des métropoles sont déjà en attente et prêtes à se lancer dans le recrutement de médecins salariés, ce qui ne fera qu'accroître les inégalités territoriales de l'offre de soins dans notre pays.

C'est le droit à la santé qui est en jeu, qui est sans doute le droit le plus fondamental, celui de la vie, de la mort, de la souffrance, de la naissance... Je puis vous assurer que, politiquement, cette incapacité de la fonction publique à régler ces problèmes de la vie quotidienne, comme le droit à la santé, alimente, en grande partie, les populistes de tous bords. Espérons que ces réflexions seront au cœur de la campagne présidentielle, car on note des divergences entre les candidats. Autant la candidate que je soutiens me semble trop timorée sur ce sujet, autant je suis très réservé quand j'entends Mme PECRESSE affirmer que la solution passe par l'augmentation de la tarification des consultations médicales. Cela ne va pas régler le problème de la répartition des médecins en France ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Comme je le disais à l'assemblée générale extraordinaire de l'AMAC, il faut réussir à créer une instance de consultation et de concertation avec la profession médicale dans notre département parce que nous, élus, nous retrouvons accusés de tous les maux alors que tout un ensemble de décisions ne relève pas de notre fait. Nous l'avons vu pour les permanences le week-end, qu'il s'agisse des pharmacies ou des médecins libéraux. Nous sommes totalement écartés de ces décisions, mais leurs conséquences nous frappent de plein fouet.

Il faudra mettre en place cette instance de régulation, de dialogue et de concertation entre la profession médicale dans son ensemble – peut-être cela doit-il dépasser l'Ordre des médecins ou l'Ordre de pharmaciens – et l'AMAC – ou les élus de ce département.

Mme LA PRESIDENTE. – Je dois vous avouer que j'ai de fortes craintes par rapport à ce qui se dessine et aux nouvelles cartes de permanence ambulancière en nuit profonde et la possibilité dont on parle de ne plus les rémunérer, ce qui obligerait les SDIS à pallier leur désaffection. Or comment fonctionnent les SDIS, si ce n'est grâce aux moyens des collectivités locales, sachant, de plus, combien la situation est déjà compliquée pour eux.

C'est une nouvelle menace qui, finalement, échappe aux débats, aux sujets jugés cruciaux. Car souvenez-vous ce que nous avons été obligés de faire l'an dernier : nous avons dû financer, à hauteur de 76 000 €, le véhicule léger infirmier à AUBUSSON pour aider à une meilleure prise en charge des habitants du sud de la Creuse en urgence vitale ! Nous aurions pu payer une autre ambulance au SDIS.

Monsieur LEGER, nous parlions du sud de la Creuse. Le Conseil départemental est là pour pallier les manques de l'Etat et venir au secours des personnes le plus en difficulté. Pourquoi faisons-nous cela ? Nous le faisons parce que nous sommes en prise directe avec les habitants qui ne vont pas rouspéter après le député, que l'on ne sait pas où joindre, ni après le Ministre de la Santé qui n'effectue qu'un très bref passage en Creuse, etc.

L'affaire des mécontents du secteur médico-social a été très emblématique à mes yeux : pas de député pour les recevoir, un suppléant qui ne voulait pas leur parler en raison du coronavirus, pas plus d'ailleurs que le Directeur de l'ARS ou Mme la Préfète. Seule la porte du Département était ouverte. Il faudrait, un jour, que le citoyen comprenne qui est responsable de quoi, qui fait la loi et qui organise la République, car cela m'irrite parfois !

La parole est à M. LABAR.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LABAR. – Merci mais, finalement, je ne prends pas la parole, madame la Présidente. J'aurais l'occasion de le faire lorsque nous voterons les budgets et autres abondements supplémentaires.
Mme LA PRESIDENTE. – Les besoins du SDIS sont un sujet important de débat ; il faudra bien que celui-ci ait lieu dans le département, pas seulement au sein du Conseil départemental. Les élus devront faire des choix et les assumer. Ils devront énoncer clairement ce qu'ils souhaitent financer au détriment de quel autre poste, car j'entends parfois des propos qui me font bondir.

Je vous remercie, madame CHEVREUX, d'avoir fait ce point. Il s'agit donc d'engager 94 000 €. Mais, monsieur LABAR, 230 000 € sont aussi mobilisés par le Conseil départemental pour le réseau des 3 MSP dans votre communauté de communes, par exemple.

M. LABAR. – 280 000 €, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose :

- de prendre acte du bilan du Plan Santé « Dites… 23 ! » ;
- de valider le travail qui va être conduit avec les intercommunalités et les communes pour bonifier les aides aux études du Plan Santé « Dites... 23 ! » ;
- d'autoriser le partenariat visant à renforcer l'attractivité des futurs professionnels de santé avec la Ville de GUERET ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour examiner les éventuelles conventions de partenariat à intervenir.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme Isabelle PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Puisque nous traitons de sujets qui agacent, j'étais moi-même assez irritée hier en sortant de la troisième commission sur la vie étudiante quand j'ai lu dans la presse locale les propos du Président général du CROUS sur les difficultés de la vie étudiante en Creuse. Il expliquait qu'à GUERET notamment, le 1 € pour le déjeuner des étudiants n'était pas une solution possible et que les logements universitaires avaient disparu, et concluait son propos en disant : « GUERET, ce n'est pas BORDEAUX non plus ! » Cela m'a vraiment interpellée !

Mme LA PRESIDENTE. – J'aurais effectivement apprécié que le Conseil départemental soit cité parce que les locaux qui abritent l'université sont des locaux du Conseil départemental alors que, vous le savez, nous pourrions avoir l'usage de ce bâtiment pour les besoins de nos propres services.

J'entends que beaucoup de choses ne vont pas dans le département, mais je trouve assez scandaleux que le travail des collectivités – outre le Conseil départemental, la Ville de GUERET est également concernée – ne soit pas reconnu, car nous consacrons depuis de nombreuses années d'importants financements pour soutenir la présence de cette université, dont une aide financière pour compenser les frais supplémentaires liés aux déplacements des enseignants qui viennent de LIMOGES à GUERET.

Je vous propose une courte pause, afin d'aérer la salle par mesure sanitaire.

Suspendue à onze heures vingt-cinq, la séance est reprise à onze heures quarante.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Nous abordons les rapports concernant la quatrième commission – Solidarité territoriale et Développement durable.

PROGRAMMATION DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

RAPPORT N° CD2022-02/4/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il s'agit d'une première programmation ; d'autres seront présentées tout au long de l'année puisque, souvenez-vous, lors de la plénière de décembre, nous avions une grosse programmation sur les deux thématiques, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif.

Pour cette première programmation d'aides à l'alimentation en eau potable, ou AEP, je vous présente huit dossiers, deux dossiers portant sur le diagnostic et le schéma directeur, et six dossiers de sectorisation de réseau.

Pour rappel, en 2021, nous ont été présentés des dossiers concernant les liens entre différents schémas directeurs, documents de planification indispensables avant de se lancer dans une programmation de travaux. Quant aux six dossiers de sectorisation, ils sont la conséquence logique des schémas directeurs élaborés les années précédentes puisque, souvent, ces schémas conduisent à des sectorisations et des mises en télégestion des réseaux d'eau potable.

Pour ce qui est de l'assainissement collectif, quatre dossiers sont présentés : deux dossiers d'études diagnostic, un dossier sur l'équipement d'autosurveillance et une étude de transfert des deux compétences, eau potable et assainissement, qui doit être rendue au 1er janvier 2026 au plus tard pour les EPCI. Ce sera la seconde étude de transfert puisque nous en avions également une présentée en décembre.

Il vous est donc proposé d'inscrire des montants de 82 215,69 € pour l'eau potable et de 67 172,03 € pour l'assainissement. Je vous renvoie au rapport pour les détails des collectivités concernées.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de souligner que, pour l'instant, la loi n'a pas changé, malgré ce que certains souhaiteraient : le transfert de la compétence Eau potable et Assainissement collectif était prévu au 1er janvier 2016. Nous sommes le 11 février 2022 ! Au regard du montant et du volume de ce transfert, les services du Conseil départemental se sont mis en ordre de marche avec l'Agence de l'Eau pour accompagner les UGE qui souhaitaient s'engager dans la démarche. Le temps passera très vite et les conséquences seront lourdes. Je tenais à saluer l'engagement de nos services aux côtés de Thierry GAILLARD.

Il vous est proposé :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable – 1ère tranche –, annexé au présent rapport, d'un montant de 67 172,03 € ;
- d'adopter le projet de programmation des aides à l'assainissement collectif – 1ère tranche –, annexé au présent rapport, d'un montant de 82 215,69 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Sur ce point très précis des études du transfert de compétences, je suis un peu étonné. Il est noté, pour la communauté de communes Portes de la Creuse en marche, une étude qui s'élève à 77 000 € alors que j'ai lu dans la presse que l'étude concernant la communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'élèverait à 320 000 €.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il s'agit même de 400 000 €.

M. LOZACH. – Comment s'explique cette différence ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – La différence de montant peut s'expliquer par plusieurs facteurs, tout d'abord, en raison de la superficie.
La Communauté Portes de la Creuse en Marche est moins étendue que celle de Creuse Sud-Ouest et compte moins d'unités de gestion puisqu'il y a des syndicats et quelques communes en régie.

Le montant dépend aussi de ce qui est demandé dans l'étude. Pour prendre l'exemple de Creuse Sud-ouest, l'étude, qui a été attribuée au groupement de cabinets d'études pour un montant d'un peu plus de 400 000 € HT, portera sur cinq ans, sachant que Creuse Sud-Ouest représente quarante-trois communes et vingt-quatre unités de gestion – la situation en est d'autant plus compliquée – dont dix-huit communes seules, six syndicats, dont deux intracommunautaires. Sont également prévues cinq phases, la première phase d'état des lieux devrait être assez longue et, en 2026, est également prévue une année d'accompagnement pour la première année de prise de compétences.

Les différences peuvent donc être assez importantes. Je rappelle pour mémoire, Eric BODEAU le confirmera, que, pour la communauté d'agglomération du Grand GUERET, à l'époque, l'étude de transfert avait représenté près de 350 000 €.

Les montants sont vite élevés. C'est la raison pour laquelle il avait été décidé collectivement – il me semble que nous étions unanimes sur ce point – d'accompagner à hauteur de 25 % du financement, 50 % pour l'Agence de l'eau. Même si elles sont coûteuses, je suis convaincu que ces études sont indispensables pour permettre cette prise de compétence va être, vous le savez aussi, très compliquée pour les EPCI.

M. MARSALEIX. – Nous avons quatre communes en régie, les autres étant au sein de trois syndicats. Ce n'est pas la même dimension.

M. LEGER. – Sur ce transfert de compétences et, en particulier, concernant l'eau potable, des arguments rationnels peuvent faire pencher en faveur du transfert de compétences à des structures plus larges, syndicats ou communauté de communes. Certaines petites communes, et nous le comprenons bien, font payer si peu l'eau qu'elles ne provisionnent pas pour effectuer des travaux de tuyaux qui, un jour, deviennent trop fuyards. Nous comprenons bien également qu'il faille organiser la solidarité entre les communes.

Pour autant, de nombreux élus demandent à être convaincus que la fusion est une bonne opération car ils ont déjà été échaudés lors de la fusion des

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

communautés de communes. Certains ont le sentiment que les événements s'accélèrent et que ceux qui sont en régie municipale seront à nouveau dépossédés du contrôle d'un bien qui – je vais dire une évidence – est vital et essentiel.

Au-delà des élus, je ne me demande pas s'il ne faudrait pas trouver des formules qui associent les habitants à ce qui se dessine. *(M. SIMONNET proteste.)* Nous nous plaignons souvent, dans cette enceinte, que des décisions se prennent dans le dos des collectivités. Il ne faudrait pas que les habitants aient l'impression que s'agissant de ce bien vital, les choses se déroulent sans qu'ils ne soient tenus informés. Pour l'instant, nous en sommes à la phase des études, mais je pense que beaucoup d'habitants ne savent pas que, demain, ce ne sera plus leur commune qui gérera l'eau, mais un organisme plus imposant, plus vaste et que, pour certains d'entre eux, le prix du mètre cube passera de 0,50 € à 3 €. En raison de ces conséquences financières, d'approvisionnement et autres, je ne pense pas qu'il faille tenir les citoyens en dehors de ce débat.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Ce serait une catastrophe !

Mme LA PRESIDENTE. – En voilà un beau programme pour les législatives, monsieur LEGER ! *(Rires.)*

M. LEGER. – Madame la Présidente, tout d'abord, je vous remercie de votre soutien !

Ensuite, si vous vous annoncez ainsi que LEGER est candidat, cela sera repris dimanche dans *Les Indiscrétions*. M. MORANÇAIS m'avait fait le même coup en 2016 ou 2017, il m'avait demandé si je n'étais pas candidat et, dimanche suivant, *Les Indiscrétions* titraient : « LEGER, peut-être candidat ? » A la suite, j'ai eu la sensation de me promener avec une cible !

Donc, je le redis au risque de décevoir de nombreuses personnes : non, je ne suis pas candidat aux législatives !

Mme LA PRESIDENTE. – C'était la réponse de la bergère au Berger ! *(Sourires.)*

M. LOZACH. – Avez-vous des projets d'extension d'interconnexion de réseau en 2022 ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Un projet d'interconnexion de réseau est en cours, en phase 1 : celui du bassin de GOUZON-BOUSSAC, dont les travaux seront lancés.

Pour rebondir sur ce que disait Jean-Luc LEGER, c'est une vraie difficulté. Je suis parfois provocateur : il s'agit d'un sujet extrêmement délicat, en effet, et la crainte des habitants, pour ceux informés du transfert de compétences, est que le prix de l'eau flambe, si je puis dire.

Ensuite, il me semble que chaque élu en charge de cette compétence doit jouer son rôle. Je l'ai dit lors d'assemblées réunissant des unités de gestion – et je vais peut-être paraître dur en disant cela – mais je trouve que certains ne se conduisent pas de manière responsable. Quand on est élu et que l'on fait du prix de l'eau le fer de lance de sa campagne électorale en annonçant que l'eau n'est pas chère, qu'on ne la paie pas ou trois fois rien, je suis désolé, mais ce n'est pas responsable car, en fait, ce n'est pas l'eau que nous payons, mais toute la technique nécessaire pour l'amener du point de captage au robinet – et cela a un coût ! Il faut acheminer l'eau, la traiter, la stocker. Nous savons tous que cela a un coût. Dire le contraire est irresponsable !

Je m'occupe également de cette thématique au sein de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest. Nous avons fait le tour des vingt-quatre unités de gestion d'eau potable pour discuter avec les Présidents des syndicats de l'eau, avec les maires et une partie de leurs conseils municipaux, pour ceux qui voulaient venir, afin de bien présenter la situation. Si je cite cette comcom, c'est parce que la situation y est compliquée, parce qu'il y a beaucoup d'unités de gestion mais aussi parce que nous y avons à la fois l'eau la moins chère et la plus chère du département : de quasiment zéro – je pense que vous voyez tous la commune à laquelle je fais référence où, pour commencer, il n'y a pas de compteur chez les habitants ; que vous vous consommiez cent ou trois mètres cubes, vous payez une somme forfaitaire de 80 € par an – à 4,26 € le mètre cube pour la commune où l'eau est la plus chère. Les disparités y sont donc fortes.

En l'état actuel, nous dénombrons en Creuse quatre-vingts unités de gestion pour 80 000 abonnés. C'est dire l'éparpillement... Au vu de la volumétrie de travaux à réaliser – je ne parle même pas des changements de canalisations, mais ne serait-ce que les travaux d'interconnexion ou la création ou la rénovation d'usines de traitement car, par exemple, l'usine du syndicat d'AHUN est prête à exploser et il existe un véritable risque d'approvisionnement en eau pour les habitants – comment une commune de 80 abonnés, même avec un apport de 80 % de subventionnement serait-elle en capacité de financer de tels travaux ? C'est tout bonnement impossible.

Il reste encore beaucoup à organiser, l'idée étant d'éviter que le prix de l'eau ne « flambe », si je puis dire. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il existe un juste

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

prix de l'eau, et ce prix n'est pas à 0,30 € ni à 1 € le mètre cube, et certainement pas non plus à 4 €. Un réel travail de réflexion doit être engagé avec les services du Département, l'Agence de l'eau et les services de l'Etat, *via* la Préfecture ou la DDT, mais il est sûr que nous ne pouvons pas rester sur ce format.
Nous connaissons les difficultés auxquelles nous sommes confrontées, notamment dans la région de GUERET mais pas seulement puisque l'est creusois est également concerné pour d'autres raisons. Compte tenu de ce qui se profile avec le changement climatique, maintenir de tels formats ne peut que nous conduire à la catastrophe. C'est mon avis, mais je pense qu'il est partagé par beaucoup.

M. LOZACH. – Pour aller dans le sens de l'intervention de M. GAILLARD, nous avons parlé du problème sanitaire mais, sur le court terme, nous sommes en réalité confrontés à deux urgences : l'offre de soins et la gestion de l'eau. Quand je parle de « très court terme », 2022 est déjà un peu loin.

Pour ce qui est de la gestion l'eau, l'Etat s'en préoccupe mais à sa manière, engageant des études qui portent plutôt sur l'aspect qualitatif. Mais il s'en préoccupe puisque nous assistons aussi à une recentralisation des Agences de l'eau qui seront dorénavant présidées par les Préfets. A mon avis, sur le très court terme, ces deux problèmes sont d'une urgence absolue dans notre département. Peut-être cela aurait-il dû se traduire de façon plus marquée dans le budget.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Pour revenir sur les propos de M. GAILLARD, nous pouvons en témoigner pour l'Agglomération du Grand GUERET puisque nous sommes la seule structure à avoir eu la compétence dès 2020 au titre de la loi NOTRe en tant que communauté d'agglomération.

Je reviendrai sur la nécessité impérieuse d'avoir un véritable dialogue avec les Maires qui, en effet, se sentent dépossédés d'un bien précieux, qui est la gestion de l'eau, et sur la nécessité de la convergence tarifaire, qui doit s'opérer sur dix ans et qui n'est pas une mince affaire. En effet, sur la communauté d'agglomération, en matière d'eau potable, la disparité entre les tarifs est de 66 % entre le moins cher et le plus cher et, écoutez bien, elle est de 282 % en matière d'assainissement.

Vous mesurez le travail à réaliser pour parvenir à une convergence tarifaire, tout en conservant une capacité d'investissement. Le grand intérêt de cette prise de compétence tient également à la possibilité d'investir sur les réseaux, que ce soit d'eau potable ou d'assainissement, car certaines communes n'ayant pas eu les moyens de

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

le faire, nous nous retrouvons avec des réseaux fuyards qui, pour certains, datent d'une centaine d'années et dont la capacité de distribution de l'eau est catastrophique.

Je reviendrai enfin sur l'intervention des services de l'Etat, notamment de l'ARS, bien plus vigilants sur la qualité de l'eau. On nous demande aujourd'hui de faire des investissements pour les stations de neutralisation, dont le coût oscille entre 200 000 € et 300 000 €, ainsi que pour la remise en état des stations d'épuration des eaux usées, STEP. Nous en avons l'exemple à GUERET et à SAINTE-FEYRE, où Mme la Préfète a menacé de ne plus délivrer de permis de construire tant que la STEP ne serait pas remise aux normes. Cela oblige la communauté d'agglomération à lancer un diagnostic tant sur l'assainissement que l'eau potable de plus de 800 000 € en 2022, qui débouchera, vous vous en doutez, sur des travaux dont le coût dépassera de loin nos capacités d'investissement.

Cela aura un impact évident sur le tarif de l'eau et de l'assainissement.

A cela s'ajoute la problématique dont vous avez parlé des interconnexions. A GUERET, il y a deux ans, cela a failli être une véritable catastrophe.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – En effet, nous parlons souvent de l'aspect quantitatif mais, je suis d'accord avec vous, il ne faut pas oublier l'aspect qualitatif, car nous connaissons un problème de qualité d'eau dans le département, même s'il nous arrive de le sous-estimer compte tenu de la problématique du quantitatif.

La problématique qualitative est bien réelle. Ce qu'expliquait Patrick BODEAU est tout à fait exact. Aujourd'hui, lorsque vous gérez l'eau à l'échelon communal, lorsque vous recevez les analyses de l'eau, l'ARS vous envoie de petites remarques, indiquant qu'il serait intéressant d'envisager un traitement de neutralisation. Lorsque vous passez à l'échelon intercommunal – et la Communauté d'agglomération du Grand GUERET a pu le vérifier – ces conseils deviennent des injonctions. C'est donc un sujet qu'il faut avoir en tête.

Il est question de janvier 2026 au plus tard, mais il ne s'agit pas de rester tranquillement sur son siège à attendre que cela arrive, il faut s'en préoccuper de manière active.

Mme LA PRESIDENTE. – Que nous soyons d'accord avec cela est un autre débat. Mais pour nous aujourd'hui, en collaboration avec l'Agence de l'eau, il s'agit d'éviter aux autres intercommunalités ce qui s'est passé sur l'Agglo, se voir transférer une compétence de manière impromptue sans avoir eu le temps de s'y préparer, ne serait-

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ce que d'avoir des discussions d'ordre financier avec les communes qui transfèrent leur compétence.

Ces dispositions relèvent de la loi NOTRe, cela fait déjà quelque temps tout de même qu'elle a été votée. Depuis ces dernières années, pourquoi le législateur n'a-t-il pas pris conscience des difficultés d'application ? Pour rebondir sur ce que je disais précédemment, que des députés qui font les lois aient travaillé dans des communes n'est pas plus mal ; ils ont une connaissance plus claire et précise de ce qui se passe ! Le fait que les recettes engrangées n'aient pas été transférées obligatoirement à celui qui recueillait la compétence est proprement un scandale ! Aujourd'hui, tout le monde affirme que l'eau doit payer l'eau. Mais que paie le prix de l'eau dans les collectivités où sont restés ces excédents ?... Certainement pas l'eau ! *(M. SIMONET approuve.)*

M. BODEAU. – Cela étant dit, madame la Présidente, à titre personnel, je verrais bien ce sujet de la gestion de l'eau et de l'assainissement traité au-delà des intercommunalités, au moins à l'échelle départementale.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Encore un vaste sujet ! Je m'en suis entretenu hier soir encore avec le Secrétaire général de la Préfecture et à deux reprises avec les services de l'Agence de l'eau depuis le début de l'année. Se tiendra très prochainement une réunion à laquelle ont été conviées l'ensemble des unités de gestion, avec la Préfète et la Présidente du Conseil départemental. Nous n'en sommes plus au stade des tergiversations. Très majoritairement, les unités de gestion sont d'accord pour créer une structure départementale, au moins pour porter la partie Etudes et la partie Interconnexions et création des nouveaux ouvrages.

On peut ensuite l'imaginer sur d'autres sujets. L'idée n'est pas de confier à cette structure toute la compétence de l'eau jusqu'à la distribution, mais on peut se demander s'il ne faudrait intégrer l'ensemble de la production. C'est une réflexion qu'il conviendra de mener en commun.

Le SDEC, le Syndicat départemental des énergies de la Creuse, a fait réaliser une étude de préfiguration pour proposer une offre de service, pour être cette structure départementale. C'est une hypothèse qui tient la route. D'autres hypothèses sont souhaitées par des UGE, comme de créer une structure de syndicat mixte ouvert, dans laquelle le Département aurait sa place. Nous le savons aujourd'hui, puisque cela nous a été confirmé par le contrôle de la légalité de la Préfecture : le Département ne peut pas être dans un syndicat mixte ouvert, puisqu'il n'est pas unité de gestion. Mais peu importe, là n'est pas le sujet ; le Département peut être partenaire par le biais de

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

convention ou d'assistance en matière financière, mais également en termes d'ingénierie.

Il faut définir, dès les prochaines semaines, le type de structure retenu : le SDEC ou pas ? Syndicat mixte fermé ? Il faudra également déterminer précisément quelles seront ses compétences, afin que dès sa mise en place, cette structure entre en phase opérationnelle.

Je pense que nous sommes tous d'accord ici sur cette nécessité. Sans parler des renouvellements de canalisations, les travaux à réaliser seront de l'ordre de 90 à 100 M€ dans les dix ou quinze ans. Sans structure départementale à même de faire les choses en cohérence avec ce qui est identifié dans le Schéma départemental, nous n'y arriverons pas. On sait déjà que le financeur principal, l'Agence de l'eau, ne nous suivra pas. Il faut vraiment se mettre en ordre de marche pour que cette structure se mette en place avant la fin du premier semestre 2022.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut être clair. Nous avons compris que se pose une question de gouvernance : qui fera quoi et comment est à mes yeux. Le Conseil départemental n'entrera pas dans quelque structure que ce soit ; il sera là pour accompagner, apporter de l'ingénierie, des aides financières, etc. En revanche, demeurera toujours la question du fonctionnement et des moyens de ce syndicat pour créer ce que les élus souhaitent mettre en place en matière d'études, d'interconnexions et autres. A mon avis, c'est alors que nous arriverons dans le dur que nous saurons qui fait quoi, comment et avec quels moyens ?

M. BODEAU. – Simple ajout : dans le grand cycle de l'eau, il convient de ne pas oublier les EPU, eaux pluviales urbaines, qui en font partie. Je viens de régler le problème au sein de la communauté d'agglomération par une CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées. Je vous souhaite bien du plaisir, sachant qu'il n'y a aucun fléchage sur les comptes administratifs des communes en regard du fonctionnement et de l'investissement. Donc, si elles prennent la compétence, cela signifie que cela se fera sur les fonds propres de la communauté d'agglomération ou de la communauté de communes.

Mme LA PRESIDENTE. – Se posent aussi parfois des questions de séparatif avec, me semble-t-il, des eaux pluviales qui se retrouvent dans les eaux d'assainissement...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – S'agissant des EPU, la communauté

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

d'agglomération n'avait pas le choix ; elle devait les intégrer. Mais il me semble que ce n'est pas une obligation pour les communautés de communes.

M. SIMONNET. – En effet, c'est optionnel.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je pense malgré tout que nous devons être très vigilants.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces échanges, très intéressants, sont d'une actualité brûlante.

La programmation de cette première tranche s'élève donc à 149 387,72 €.

Je vous propose :

- d'adopter ce projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable, première tranche, pour un montant de 67 172,03 € ;
- d'adopter le projet de programmation des aides à l'assainissement collectif, première tranche, pour un montant de 82 215,69 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

- *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL ETAT REGION
2021-2027

RAPPORT N° CD2022-02/4/7

Mme LA PRESIDENTE. – Nous voulions vous parler, et avec bonheur, du prochain Contrat de plan interrégional Etat-Région, CPIER : une CIMAC Massif central et des régions qui se sont entendues avec l'Etat pour, à nouveau, contractualiser autour de ce programme spécifique Massif central, ce n'était pas gagné d'avance.

Valéry MARTIN va vous présenter les grands enjeux, les grandes orientations et les axes de ce projet de CPIER, qui n'est pas totalement finalisé. Il est encore en cours de discussion, mais il est soumis dès à présent aux collectivités partenaires, dont les Conseils départementaux, dans l'objectif d'une signature au cours du premier semestre 2022.

M. MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – Ce Contrat interrégional Etat-Région vous a été distribué sur table puisqu'il a donné lieu à une uniformisation des contrats, qui sera présentée à tous les Départements signataires.

Comme vous le savez, le Massif central est l'un des cinq massifs français. Il s'étend sur quatre régions et vingt-deux départements. En un bref historique, je rappellerai que la loi Montagne a accordé aux cinq massifs hexagonaux les moyens d'un développement équitable et durable, en les dotant de comités de massif, véritables parlements de la montagne, qui regroupent l'ensemble des représentants d'un massif. Leurs instances définissent les objectifs et fixent les actions à mener pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. Cette loi Montagne prévoit également la mise en place de programmes interrégionaux spécifiques qui permettent de mobiliser des crédits européens, nationaux, régionaux et départementaux pour financer leur développement.

La convention interrégionale du Massif central, dite CIMAC, est l'un de ces programmes interrégionaux ; elle est le support du Contrat interrégional Etat-Région Massif central, dit CPIER, mais également du Plan national Avenir Montagne.

La CIMAC 2021-2027 que nous vous présentons définit l'engagement financier de chacun des partenaires, mais également les modalités mises en œuvre pour répondre aux enjeux partagés du Massif central durant cette période. Un

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

important travail a été réalisé depuis 2019 pour parvenir à cette convention, un lourd travail auquel a participé l'un de nos agents, chef de projet du Département, avec les agents de l'Agence nationale de cohésion des territoires, ANCT, ainsi que les représentants des Départements et des Régions.

J'en viens aux principales lignes directives de la CIMAC.

Tout d'abord, faire de ce Massif central un territoire qui compte pour le monde d'après. En effet, les bouleversements profonds de nos sociétés, la crise sanitaire, le changement climatique vont modifier les grands équilibres dans la hiérarchie des territoires, en particulier en termes d'attractivité. L'ambition de la CIMAC est d'accompagner les acteurs du massif dans leur nécessaire transition. Parmi les atouts transversaux du massif, trois constituent une opportunité majeure pour se démarquer : la présence des prairies et des forêts ; l'attractivité touristique nouvelle que le changement climatique accentuera encore ; et une dynamique d'acteurs du territoire à l'œuvre pour inventer et expérimenter une nouvelle mobilité rurale.

Ensuite, financer en complémentarité des projets transformants pour le Massif central. En effet, la CIMAC, ce sont avant tout des partenariats financiers. Elle a pour objet de financer des projets qui répondent à des enjeux transversaux et problématiques du Massif central, mais qui ne trouvent pas forcément de financements au travers d'autres dispositifs du fait de leur caractère interrégional, mais aussi de leur caractère innovant et expérimental. Cette convention vise l'accompagnement des projets transformants pour le Massif central en raison de leur capacité à organiser des partenariats et à déployer des dynamiques à l'échelle interrégionale. Elle vise également à expérimenter des solutions techniques et organisationnelles qui répondent aux spécificités de ce territoire de montagne habité, et assurer la diffusion interrégionale des résultats. Elle s'inscrit dans la démarche Massif central de grandes itinérances, de pôles de Pleine nature, de politique d'accueil et donc, d'une mise en réseau de l'ensemble du massif.

Une CIMAC, c'est aussi un outil au service opérationnel du territoire d'un massif – en l'occurrence, le Massif central qui s'est structuré autour de trois axes.

L'axe 1 prévoit de faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels, et se décline en trois mesures, qui figurent toutes dans le rapport, je ne les citerai donc pas. Je me bornerai à souligner le travail très complet qui a été réalisé par les agents qui ont établi ces fiches-mesures. Chacune comporte le type de mesure, le contexte, les enjeux et les objectifs opérationnels, le descriptif de l'action, les coopérations inter-massifs, les indicateurs de cible, les modalités de remontée des projets, les bénéficiaires, le type

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

de dépense, les modalités de sélection ou de priorisation des projets et, enfin, les obligations du bénéficiaire. Ces modalités sont récurrentes pour chaque mesure, ce qui permet aux porteurs de projet ou aux collectivités, en posant des objectifs très clairs, d'obtenir des financements de la part des différents partenaires de la CIMAC.

L'axe 2 vise à accompagner la transformation des filières économiques du massif, et se décline en sept mesures. Je ferai un focus sur l'une d'elles : Soutenir la structuration des filières – agriculture, bois de construction, pierre et textile, cuir, laine... Catherine DEFEMME évoquait précédemment la Cité de la Tapisserie ; nous pourrons, grâce à cette convention, rechercher des financements pour mener à bien nos projets.

L'axe 3 tend à amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de l'ensemble des populations. Il est décliné en huit mesures. On voit apparaître l'amélioration de la qualité de vie des habitants, l'accompagnement du déploiement de nouveaux partenariats urbain-rural et diverses mesures qui pourront être crantées par les collectivités porteuses de projet.

La CIMAC offre une capacité d'intervention renforcée. Financièrement, grâce aux différents partenariats, sa capacité totale d'intervention est de 256,55 M€, soit quasiment le double de la CIMAC 2015-2020 : l'Etat et la Région s'engagent à hauteur de 53 M€ chacun et les Départements participent à hauteur de 10 M€, sans oublier nos partenaires, comme EDF Hydro et autres. Cette CIMAC 2021-2026 représente donc d'une manne financière importante, auprès de laquelle il nous faudra aller chercher des financements.

La CIMAC, c'est également une gouvernance qui prend en compte la diversité des partenariats. Dotée d'une instance unique de programmation et de suivi qui associe les représentants élus des Régions et des Départements, elle procède notamment à l'examen et à la programmation des dossiers. Elle est assistée d'instances techniques auxquelles elle peut se référer pour prendre ses décisions et valider les projets.

Un tableau récapitulatif reprend les dix-huit mesures correspondant aux trois axes, accompagnées de descriptifs sommaires et de mots-clés par l'intermédiaire desquels il est possible d'aller chercher les financements de cette manne de 256,54 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – A la lecture des grands axes proposés et des mesures qui seraient déclinées dans cette convention, vous aurez compris tout l'intérêt qu'elle représente pour les projets portés non seulement par les collectivités, mais aussi par des socioprofessionnels et d'autres acteurs départementaux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La question a été hier posée en première commission. Le Département pourrait repenser ses politiques d'accueil et d'attractivité en les cofinançant avec les communautés de communes qui ont été lauréates aux côtés du Conseil départemental. Je pense à notre projet « Pleine Santé, Pleine Nature » à l'Etang des Landes. Je pense aux politiques Sport et Tourisme – nous parlions des boucles à vélos – mais aussi à tout ce qui a été mis en place par la communauté d'agglomération pour la Station Sports Nature des Monts de GUERET, sans oublier les études réalisées sur les petites lignes ferroviaires, les trains légers GUERET-AUBUSSON-FELLETIN et bien d'autres projets qui ne me reviennent en mémoire en cet instant. Jérémy SAUTY évoquait la démarche Mon Lait et la création d'une marque de valorisation du lait et du beurre des producteurs creusois. Cela concerne tous les projets autour du développement des filières, la filière agricole mais également du thermalisme, dont Marie-Thérèse VIALLE peut vous parler.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Dans le cadre du tourisme thermal, EVAUX-LES-BAINS a bénéficié d'une enveloppe substantielle pour agrandir son centre de bien-être.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – Le Lac de Vassivière, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, espère bien bénéficier de financements pour son développement.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est grâce aux actions menées et aux financements que nous mettons en place, ou que nous recevons, que sont valorisés les engagements des collectivités et du Conseil départemental de la Creuse au sein de ce programme.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. –S'agissant de la gestion de tous ces financements, nous avons la chance de disposer d'une chef de projet vraiment très affûtée, toujours prête à fournir de l'aide aux porteurs de projet, quels qu'ils soient.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Dans le cadre de ce nouveau Plan Massif 2021-2027, devons-nous attendre des appels à projets ou pouvons-nous « piocher » dans cette manne ? Comment cela se passera-t-il concrètement ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – Tout d'abord, il faut s'assurer que vous pouvez prétendre aux dix-huit mesures proposées. Ensuite, il faut lancer des appels à projets et étudier avec notre chef de projet si cela est possible. Elle le fait pour de nombreux publics, des associations ont même bénéficié de son aide.

Mme Armelle MARTIN. – Nous pouvons la solliciter.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – Elle vous aiguillera comme il se doit, je le répète. Des associations peuvent aussi en bénéficier, s'il s'agit d'un projet un peu construit... Il ne s'agira pas d'acheter des maillots de foot.

Mme Armelle MARTIN. – Je pensais à des projets d'une agglo...

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – Bien sûr.

Mme Armelle MARTIN. – Parfois, nous n'y pensons pas !

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – Nous sommes là pour cela et pour vous aider à signer une convention.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est cela aussi, n'oubliez pas que les contrats que nous avons passés avec les communautés de communes donnent accès à une ingénierie cofinancée à 50 %. Les agents de développement de vos intercommunalités sont probablement au fait de ces questions, parce qu'ils accompagnent les projets de votre territoire – commune, comcom ou autre structure – en lien avec les trois chargés de mission spécifiques du Conseil départemental pour les territoires.

Tout le monde réclame à cor et à cri de l'ingénierie, mais elle est rarement mobilisée. C'est regrettable.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Pour compléter la réponse à Armelle MARTIN, soit un projet développé sur un territoire contribue à répondre aux enjeux de cette Convention Massif, et l'on monte le dossier, on se fait accompagner et on le dépose ;
soit le Massif lance des appels à projets sur des thématiques – l'accueil et l'attractivité en étaient un bel exemple –, et nous nous mettons au format pour y répondre. Cette souplesse me paraît intéressante.

Je pense que vous en êtes d'accord, ce sont des axes qui nous interpellent fortement et répondent aux objectifs d'un département comme le nôtre.

Reste au Conseil départemental d'abonder à loisir les projets. Ce n'est pas le Massif qui prend 10 M€ aux Départements pour les mettre dans un pot commun et les redistribuer par la suite. Les projets que le Conseil départemental de la Creuse souhaite abonder sont des projets creusois ou, cela peut aussi arriver, des projets interdépartementaux. Ce dispositif est souple, nous conservons la responsabilité d'accompagner ou pas. Nous en discutons donc régulièrement en Commission Permanente quand les dossiers nous parviennent.

M. le Sénateur le sait, de mon point de vue, c'est une chance d'avoir, de nouveau, un CPIER Massif central. Sinon, les contractualisations n'auraient pu se faire que dans le cadre des CPER, cadre dans lequel il n'est pas simple de négocier et de faire passer les projets qui nous intéressent, nous, en Creuse.

M. LOZACH. – Nous pourrions revenir sur le débat concernant le redécoupage des régions, qui ne facilite rien. Quoi qu'il en soit, cela me semble devoir être considéré comme une valeur ajoutée à caractère interrégional apportée à des projets structurants, dépassant la simple dimension locale, pour lesquels le triptyque fort est « Etat, Région, Europe », les autres intervenants et opérateurs étant là pour aider à monter les dossiers, etc. D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la contribution financière des Départements est de 10 M€, pour vingt-deux Départements, étalés sur six ans. Il n'y a pas beaucoup d'attente de financements départementaux. Dès lors que l'on entre dans certaines cases, cela ne peut être qu'un plus, une valeur ajoutée. J'ai encore le souvenir de ce combat mené par notre ancien collègue, Pierre-Joël BONTE, à qui nous devons énormément concernant ce Comité de massif Massif central.

M. LEGER. –Valéry MARTIN l'a rappelé, parmi les axes, figure notamment la structuration des filières. C'est un élément-clé de l'avenir d'un département comme le nôtre. Beaucoup a été fait autour de la laine. Nous le devons notamment à un organisme tel que LAINAMAC. Peu de maillons manquent dans la chaîne de la valeur laine, peut-être le lavage de la laine puisqu'il me semble qu'il est effectué en Chine.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mais l'avenir de notre département est là, si nous voulons apporter de la valeur ajoutée sur notre territoire.

Il reste tant à faire pour la filière bois, mais c'est bien en la structurant que nous bénéficierons de retombées locales à partir de cette denrée que nous coupons aujourd'hui abondamment.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- d'approuver la Convention de massif Massif central 2021-2027 relative au Contrat interrégional entre l'Etat, les régions et les départements, ci-annexée ;
- de m'autoriser à la signer, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de la présente décision.

- *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, nous serons sans doute le premier Département à l'approuver !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous abordons les rapports de la cinquième commission – Numérique et Mobilités.

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON – GUERET
PARTICIPATION DU DEPARTEMENT 2022

RAPPORT N° CD2022-02/5/8

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons le rapport sur l'aérodrome de MONTLUÇON-GUERET, pour lequel il est demandé une participation comme les années précédentes puisque nous sommes membres de ce syndicat mixte.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Avant de vous donner le montant de la participation, quelques mots sur l'activité du syndicat mixte en 2021.

Bien que les mouvements sur l'aérodrome soient en forte hausse – 8 776 contre 4 869 en 2020 –, ils ne se sont pas traduits par plus de redevances. De même, les Championnats mondiaux de Vol à Voile en planeur qui se sont tenus du 1er au 22 août, sans public, n'ont généré aucune retombée économique. Si cet événement a cependant permis une communication positive, paradoxalement, le montant des taxes aéroportuaires perçues en 2021 marque une forte baisse par rapport à 2020, avec peu de vols commerciaux qui n'ont été qu'au nombre de quatre en 2021. Les vols militaires ont augmenté, passant de 652 à 1 115 en 2021, mais le tarif est forfaitaire.

Comme l'indique le tableau figurant dans le rapport, les redevances perçues en 2021 se sont élevées à 38 793 €, dont 19 309 € de redevances militaires.

Il n'y a pas eu d'activité liée aux drones en 2021.

La centrale solaire est en activité depuis le 20 juillet 2021 : les recettes de la redevance annuelle d'occupation seront perçues dès le 1er trimestre 2022, soit environ 34 900 €. Ces recettes compenseront en partie la perte des participations des deux CCI de la Creuse et de l'Allier, sorties du syndicat à la fin 2020 du fait de la loi.

S'agissant des dépenses d'équipement et d'investissement, je vous renvoie au rapport.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La Communauté d'agglomération du Grand GUERET a sollicité son retrait du Syndicat mixte. Le Comité syndical a voté majoritairement contre ce retrait.
Le comité a également décidé de recruter un cabinet pour la réalisation d'une étude prospective de développement de la plateforme en souhaitant maintenir une diversification d'activités.

En termes d'emprunt, le syndicat a apuré sa dette.

Pour ce qui est des projets en cours, le Groupe SAFRAN souhaiterait la construction d'un hangar neuf modulaire. Le syndicat projette de construire la plateforme pour implanter ce hangar et de financer ce projet par l'autofinancement et l'emprunt. La plateforme est estimée environ 357 000 €.

L'autre dépense importante pour 2022 serait la participation versée à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier, exploitant du site, pour 190 000 €.

Conformément à ces prévisions, il est donc proposé une participation du Conseil départemental en légère hausse en fonctionnement, de 68 000 € contre 64 000 € en 2021 – parce que l'activité a été légèrement déficitaire l'an dernier et qu'ils envisagent des investissements – et stable en investissement, avec 34 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Ma question est sans doute un peu naïve, mais à quoi sert aujourd'hui l'aérodrome de LEPAUD, si ce n'est à consommer de l'argent public ?

Je prends là ma casquette de Vice-président aux finances de la Communauté d'agglomération du Grand GUERET. Chaque année, cet aérodrome nous coûte 25 000 €. Pour quoi ? Nous n'en savons rien.

Cela nous a incités à demander notre sortie qui, bien évidemment, a été refusée. M. BARNAUD, Vice-président à la Communauté d'agglomération nous représente. Unanimement, les membres de la Communauté d'agglomération ont demandé la sortie de ce syndicat. Je note aujourd'hui qu'en fonctionnement et investissement, ce sont plus de 100 000 € qui seront dépensés par le Conseil départemental alors que, sur des domaines comme la culture, nous y regardons à deux fois avant d'abonder de 2 000 € une subvention en faveur d'une association.

Je ne comprends absolument pas la nécessité de conserver cette structure. Cela pose de réelles questions. J'aimerais également disposer du bilan financier, en

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

fonctionnement et en investissement, de cet aérodrome de LEPAUD, car nous allons voter sur un dossier sans aucun bilan financier.
Peut-être quelqu'un en a-t-il un mais, très sincèrement, je ne comprends pas ce que nous faisons encore au sein de cette structure.

Enfin, il s'agit d'un syndicat en miroir. Je vous rappelle d'ailleurs qu'avant la communauté d'agglomération, c'était la Ville de GUERET qui en faisait partie. Elle nous a fait le cadeau de nous refilé cette compétence sans CLECT. Donc, ce sont de nouvelles charges pour l'Agglo, de l'ordre de 25 000 €. Mais ce n'est pas grave, nous avons le dos large !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, et il est amusant d'apprendre que, lorsqu'il fait grand soleil à AHUN, il semblerait que l'aérodrome de LEPAUD soit dans le brouillard, occasionnant une heure et demie de retard à l'arrivée du vol du Président de la République en Creuse.

Mais trêve de balivernes, vous soulevez un point très intéressant : celui de l'engagement, plus que de la participation, des collectivités au sein des syndicats mixtes. Certains pourraient décider de sortir du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, du Conservatoire de musique, de l'aérodrome de LEPAUD, d'autres encore de celui du Lac de Vassivière. Voilà un bon exemple : le Département de la Haute-Vienne, il y a quelques années, a commencé par arrêter de verser ses participations, puis a négocié son départ. Vous avez parlé de CLECT mais, on le sait, on ne quitte pas un syndicat mixte d'un simple claquement de doigts. Se pose la question de la pertinence, des temps assez longs de dissolution, de répartition des charges et du devenir. Pour autant, ce ne sont pas des sujets qui, à mes yeux, ne doivent être ouverts.

Nous avons bien noté la demande de l'Agglomération du Grand GUERET, mais peut-être que, demain, ce seront le Département de la Creuse, de l'Allier ou la Ville de MONTLUÇON qui la formuleront. Je ne sais pas. Si cette question doit être abordée, monsieur le Président du syndicat mixte, je m'engage en tant que représentante du Département à ce que le débat soit tenu. Mais que tout le monde prenne bien conscience des conséquences que cela entraînera.

M. FOULON, Président du syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome MONTLUÇON-GUERET. – Mesdames, messieurs, chers collègues, je dois dire que je m'attendais un peu à la question de M. BODEAU. Vous êtes en charge des finances à l'Agglomération de GUERET, M. BARNAUD est venu plaider votre cause. Je le comprends tout à fait.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je ne vais pas entrer dans l'histoire. Ce syndicat a dû être créé en 1981. A l'époque, il comptait six opérateurs, dont les deux CCI et les villes, dont celle de GUERET qui, comme vous l'avez très bien dit, a transféré la compétence à l'Agglomération. En comité syndical, M. BARNAUD a exposé les raisons pour lesquelles vous souhaitiez sortir du syndicat. Ces raisons étaient essentiellement internes à l'Agglomération : vous recherchiez les économies qui pouvaient être réalisées. Comme l'a dit Mme la Présidente, si des économies peuvent être réalisées, les engagements comptent aussi. Celui-ci en est un, au même titre qu'il en existe à l'égard du SDIS et d'autres syndicats.

Ce syndicat, pour quoi faire ? Telle est votre question, monsieur BODEAU. Je n'apporterai pas de réponse aujourd'hui. Cependant, je ne vais pas botter en touche. Je vous répondrai que nous sommes en quelque sorte à la croisée des chemins pour ce syndicat.

Tout d'abord, l'activité de cet aérodrome est en baisse en raison, entre autres, de la crise que traverse aujourd'hui l'aviation civile. Cela pose des problèmes quant aux retombées financières qui sont apportées par un fonds commun national financé par les grands aéroports.

Ensuite, comme l'a dit Hélène FAIVRE, ce syndicat n'a plus d'endettement. J'ai souhaité lors de ma réélection l'an dernier faire travailler un bureau d'études spécialement sur l'avenir et les projets, car votre question sur le devenir de ce syndicat est aussi la nôtre.

Aujourd'hui, la difficulté est de relancer l'activité. Or, pour cela, des structures logistiques, d'infrastructures sont nécessaires. Pour le dire simplement, il faut des hangars. Aujourd'hui, sur cet aérodrome, il n'y a plus de hangars disponibles. Le Groupe SAFRAN nous demande depuis de nombreuses années d'en construire un. Pour des raisons liées à l'actualité de SAFRAN, en particulier autour du drone, qui est un élément militaire, SAFRAN a rencontré quelques difficultés dans le lancement de ce fameux drone, avec un premier essai négatif. Le groupe est donc un peu « dans le dur » aujourd'hui et ne souhaite plus s'engager dans la durée ni pérenniser ses essais de drones sur l'aérodrome de LEPAUD.

Dès lors, cela suscite des interrogations, la question étant de savoir quel sera l'avenir de ce site dans sa configuration actuelle si nous n'y faisons rien. La vocation de cet aérodrome n'est pas de devenir uniquement un parc photovoltaïque. C'est très bien d'avoir pu le faire, c'est une recette complémentaire de 35 000 € par an. Mais l'objectif est tout de même de relancer l'activité sur cet aérodrome.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Monsieur BODEAU, vous avez allumé la mèche en disant que vous vouliez sortir de ce syndicat. Vous comprenez bien que, déontologiquement,
il n'était pas possible d'accepter cette sortie. Cela dit, au cours des prochains mois, ces questionnements seront posés et un tour de table fait pour se poser les bonnes questions à ce sujet.

Il est vrai que cela représente 100 000 € pour le Conseil départemental. Les bilans financiers, vous les avez. Cela ne pose pas de problème. Demandez à M. BARNAUD, il vous communiquera les éléments. Aujourd'hui, il y a un léger déficit de fonctionnement, qui sera réglé. La situation financière de cet aérodrome est globalement saine. Nous sortons d'un grand débat. Je parle sous couvert de M. LOZACH qui avait connu, me semble-t-il, des années très compliquées, avec une charge financière autrement plus importante ; c'était il n'y a pas si longtemps... Monsieur LOZACH, je ne veux pas dire que vous êtes vieux. Je vous l'assure, il n'y avait aucune arrière-pensée dans mes propos. *(Sourires.)*

La question financière est réglée. La question de savoir avec qui et comment se dessinera l'avenir reste entière.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Vaste sujet, vaste question ! J'en dirai un mot puisque cet aérodrome se situe sur le canton d'EVAUX-LES-BAINS dont je suis élu avec Marie-Thérèse VIALLE.

C'est une belle infrastructure, malheureusement avec très peu d'activité. Je siège depuis 2011 au sein du syndicat. Nous savons tous combien la situation est déjà très compliquée pour le secteur de l'aviation sur le plan national. Les aéroports sont presque tous déficitaires. Donc, ne parlons pas des aérodromes ! Même si je ne connais pas tout de cet aérodrome, j'habite à proximité et je constate son faible trafic. Le manque d'ambition peut se comprendre compte tenu de l'actualité. Les vols commerciaux ne sont plus possibles dans ce pays, l'activité est donc déficitaire.

Je veux également rappeler ici que les communes et les collectivités sont souveraines. Bien que j'aie voté contre la sortie du Grand GUERET, cela a été un vote difficile, mais on ne pouvait pas l'accepter ainsi du jour au lendemain. Il faut se mettre autour de la table et en discuter. Le processus de réflexion est lancé. Le bloc communal est souverain. S'il adhère à un syndicat, c'est qu'à un moment, il a une vision partagée sur un développement. Puis, un jour, on se rend compte que cette ambition n'est plus là, on ne voit plus l'intérêt de porter le projet ensemble. Il me semble

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

alors important de laisser aux communes le choix de se retirer. Mais, il est vrai, cela crée un déficit et une participation financière en moins.

A mon avis, nous devons travailler ensemble, comme le propose Franck FOULON, pour envisager les différentes possibilités. Le mot de dissolution n'est pas un gros mot. Il faut savoir ce que nous voulons faire de cet aérodrome. Nous ne sommes pas les seuls, outre les Creusois, les Bourbonnais sont concernés puisque le syndicat s'étend sur deux Départements et deux Région. Sachant que le développement économique est confié aux régions, les Régions Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine ont peut-être prévu une stratégie régionale que nous ne connaissons pas. Il faut prendre le temps de la réflexion.

Je voulais aussi saluer le projet de panneaux voltaïques, pris à l'initiative du Président Jean-Jacques LOZACH. Il nous permet d'avoir 35 000 € de recettes supplémentaires. Quand on sait que c'est le fonctionnement qui coûte cher, c'était une bonne alternative. Nous avions beaucoup de foncier disponible qui ne nous servait à rien. Il était entretenu par les agriculteurs ou les agents de l'aérodrome. Cette recette supplémentaire va dans le bon sens, celui du renouvellement des énergies renouvelables et des énergies vertes. Nous pouvons au moins saluer cette réalisation. Quant au trafic aérien, c'est un autre sujet, qui nous dépasse largement.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Nous allons laisser M. LOZACH nous apporter quelques éléments.

M. LOZACH. – Le débat est lancé un peu brutalement, si je puis dire. Si nous engageons le débat du retrait des structures qui composent le syndicat, nous entrons dans le débat du maintien ou de la fermeture de la plateforme. Disons clairement les choses.

Nous n'allons pas refaire ici cinquante ans d'histoire parce qu'en effet, cela fait quarante ans. Mais avant d'en arriver à l'ouverture de la plateforme sous l'impulsion d'André CHANDERNAGOR, il a fallu déjà quelques années avant de mettre tout le monde d'accord : les deux Départements, les deux Chambres de commerce, les deux Villes. Ce syndicat est le résultat de cinquante ans d'histoire. Gérer ce syndicat n'a jamais été un long fleuve tranquille, cela a toujours été extrêmement difficile.

Peut-être sommes-nous parvenus à un tournant où la question doit se poser sérieusement. Toutefois, si, demain, la Creuse est le seul département sans aérodrome, je ne suis pas certain que cela soit porteur en termes d'image ou d'attractivité. Certes, le Président de la République n'a pas pu atterrir. Cela ne signifie

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

pas pour autant qu'il ne se passe rien sur cette plateforme qui peut même accueillir de gros porteurs ; je n'étais pas Président à l'époque, c'était Gérard GAUDIN qui avait proposé d'allonger la piste.

Le débat dont il est question aujourd'hui, nous l'avons eu durant des années et des années. Pour diversifier l'activité, nous avions pensé créer une zone d'activités économiques puisque l'aérodrome est situé au bord de la RN 145. Puis, est arrivé ce projet de parc photovoltaïque, la proximité de MONTLUÇON et de la SAGEM, qui a été intégrée par la suite au Groupe SAFRAN qui nous a bernés pendant vingt ans...

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – Et qui continue !

M. LOZACH. – Quand on constate qu'en vingt ans, le hangar n'est toujours pas construit, que l'on voit le chiffre d'affaires du Groupe SAFRAN et ce que nous lui demandons pour la plateforme de LEPAUD, c'est à se tirer une balle dans la tête ! Ces gens économisent à l'euro près et, au regard des bénéfices qu'ils réalisent qui se chiffrent en centaines de millions d'euros chaque année, on se demande à qui nous avons affaire. Le Directeur du département des drones du Groupe SAFRAN est venu à plusieurs reprises dans cette collectivité !

Peut-être faut-il effectivement décider d'arrêter les frais, mais il faut bien en mesurer toutes les conséquences. A l'époque, André CHANDERNAGOR voulait désenclaver la Creuse. Il y avait le désenclavement culturel, cher à notre collègue Thierry BOURGUIGNON, mais il avait aussi le désenclavement par les infrastructures. Le combat de la RN 145 était aussi celui de l'aérodrome GUERET-MONTLUÇON. Cela se tenait en termes d'ouverture vers l'extérieur.

N'oublions pas également les activités liées de vol-à-voile et les événements internationaux qui s'y déroulent. Cet aérodrome est aussi une base d'entraînement militaire mais le ministère de la Défense a toujours refusé d'engager des financements supplémentaires.

En tout cas, le débat a été lancé par l'Agglomération, mais il ne s'agit pas non plus de le conclure brutalement parce que je pense qu'il est aussi de l'intérêt du Grand GUERET d'avoir un aérodrome de proximité.

S'agissant d'une filière drones, dont l'idée avait été lancée par la CCI dans le cadre du PPC, je reste sceptique. Je n'en entends plus parler et n'en attendais vraiment pas de retombées. Nous sommes peut-être, en effet, arrivés à une mutation de cet équipement. Mais il faut alors que chacun prenne ses responsabilités et mesure pleinement les conséquences de ses décisions.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – L'étude prospective permettra de mesurer les enjeux et de décliner les conséquences financières pour chacun des membres du syndicat.
M. LOZACH. – Il y a eu aussi des éléments que nous n'avons jamais maîtrisés, liés à l'évolution de la loi. L'évolution des normes techniques, la composition des structures de ce type, etc. étaient des paramètres que nous ne maîtrisions pas localement et qui nous ont été imposés. En termes de gouvernance, cela conduit à la situation actuelle.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je souhaitais vous interroger, car un fait m'interpelle : en effet, il y a peu de temps, par l'intermédiaire du PPC, nous avions décidé de financer ce projet que tout le monde applaudissait. Finalement, aujourd'hui, il semblerait n'avoir rien donné. J'avoue n'avoir jamais cherché à comprendre cette affaire de drones, mais je suis quelque peu surprise de ce revirement.

Mme LA PRESIDENTE. – Il nous a été rappelé, vendredi dernier, que le PPC ne représente pas des financements sanctuarisés pour la Creuse. La Ministre des Sports nous a bien expliqué que c'était ainsi que fonctionnait le budget de l'Etat et des ministères, qui ont à leur disposition des autorisations budgétaires annuelles. En face des fiches action – elles étaient nombreuses puisque le PPC en comptait quasiment une centaine –, il y avait certes des plans prévisionnels, et étaient inscrits des crédits d'Etat – de mémoire, à hauteur de 80 M€ – mais, en fait, ce n'étaient pas des crédits spécifiques mais des crédits mobilisables sur des politiques publiques de l'Etat. La Préfète, Mme DARPHEUILLE, l'a souvent dit : le PPC est une méthode.

Lors du repas, puisqu'il y avait un repas, les discussions se sont engagées sur l'accès à la natation sur le bassin de vie du Grand GUERET. Le Président était présent. Je n'en dirai pas plus. Les fonds seront là en fonction du projet – ou ne seront pas là d'ailleurs – mais en annualisation budgétaire ! Je pense que nous avons tous compris la même chose : aucun crédit ne sera débloqué pour un futur centre aqualudique qui se construirait dans trois ou cinq ans. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

Le fameux « Aérodrone » était un projet sympathique, mais faisait partie des fiches action que tout le monde a mises en avant pour faire émerger des projets et montrer que la Creuse se voulait innovante et pouvait proposer des pistes pour l'avenir. Nous devons les considérer comme tels. La CCI a eu l'intelligence d'explorer la piste de l'aérodrone ; je pense qu'aujourd'hui, il est possible de dire que ce projet est tombé à l'eau.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – Je n'irai pas jusque-là.
M. BODEAU. – Madame la Présidente, j'ai bien compris l'aspect déontologique qui s'attache à tout engagement, qui est un élément important. Mais vous comprendrez bien qu'étant à la tête du service finances, face à la complexité et la sensibilité des affaires financières de la communauté d'agglomération, je ne pouvais pas déontologiquement ne pas demander cette sortie, d'autant que nous avons déjà en charge la gestion de l'aérodrome de GUERET – SAINT-LAURENT...

Mme LA PRESIDENTE. – Les avions, cela nous coûte cher !

M. BODEAU. – Les avions, cela nous connaît, mais cela commence à nous coûter cher.

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – Monsieur BODEAU, c'est pour cela que je me suis adressé à vous en votre qualité de Vice-président en charge des finances. Cette déontologie, je savais très bien que vous la partagiez avec moi !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, j'invite l'Assemblée départementale à délibérer sur :

- une participation financière de fonctionnement de 68 000 € ;
- et d'une subvention d'investissement de 34 000 €.

- *(Adopté à la majorité – M. BODEAU et Mme Armelle MARTIN s'abstiennent.)*

Suspendue à douze heures cinquante-cinq, la séance est reprise à quatorze heures dix.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise. Les commissions se sont réunies et nous donnerons leurs conclusions en fin de séance, lorsque nous voterons les vœux et motions.

La question de l'accueil de nos collégiens est importante. Aussi, je vous propose un petit intermède de quelques instants sur le collège provisoire et son transfert de CROCQ à GIAT en vous projetant un petit film réalisé par l'équipe enseignante. Un premier film avait déjà été tourné au moment où le collège s'installait dans les locaux de la colonie à CROCQ et, hier soir, Mme la Principale m'en a transmis un autre que les enseignants ont tourné dans le bâtiment situé à GIAT. Je voulais le partager avec vous afin que vous ayez une idée des conditions d'accueil des collégiens au cours des prochains mois.

(Il est procédé à la projection d'un film sur le bâtiment de GIAT.)

Mme LA PRESIDENTE. – J'en profite pour saluer nos équipes conduites par Jérôme BOISSIER, Eric CARIOU et M. GIRAUD pour ce qui concerne l'informatique, ainsi que l'ensemble des agents départementaux des centres d'exploitation et de collèges, qui tous se sont mobilisés avec force.

Aujourd'hui, il est procédé à un très grand nettoyage des locaux, pour lequel nous avons fait appel à une entreprise spécialisée afin que tout soit parfaitement propre. Lundi et mardi, ce sera le déménagement de l'espace de la colonie de vacances et l'aménagement au collège à GIAT. Tout devait être terminé mercredi à midi au plus tard. Nous travaillons également avec le Puy-de-Dôme pour la connexion internet, car la fibre n'était pas encore installée ; ils sont en train d'étudier comment rendre plus faire performant l'accès à internet, haute fonctionnalité d'enseignements tels que les mathématiques mais bien d'autres également.

Nous avons beaucoup de chance d'avoir trouvé ce bâtiment. Vous avez pu apprécier l'état assez incroyable dans lequel il se trouve. Il est vrai que le collège a été fermé en juillet de l'année dernière seulement. Cela nous permet de bénéficier de ces locaux dans l'état que vous avez pu constater dans ce petit film.

Enfin, se pose la question de la Région. Jérémie SAUTY a travaillé sur ce dossier avec la Conseillère régionale. Peut-être pourriez-vous nous en dire quelques mots, monsieur SAUTY ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. SAUTY. – Tout à fait, madame la Présidente, je vous en remercie. Nous ne l'avons pas vu dans les images, mais il existe également un préau sous lequel les collégiens peuvent se réfugier en cas d'intempéries.

Mme Marie-Hélène MICHON, ancien maire de FLAYAT, élue récemment Conseillère régionale, réalise un travail approfondi sur les transports puisqu'il était envisagé jusqu'à présent de maintenir les points de ramassage existants et de rassembler l'ensemble des collégiens à l'ancien collège de CROCQ, d'où une navette serait déployée de CROCQ à GIAT. Une réflexion est conduite à l'heure actuelle entre la Conseillère régionale et les Maires afin d'essayer de mettre en place des transports permettant d'aller directement des différents points de ramassage des communes creusoises vers GIAT, sachant que se pose parallèlement la problématique des élèves qui se rendent à l'école municipale élémentaire et maternelle de CROCQ. Il n'est donc pas si simple de redéfinir les circuits de transport scolaire.

J'ai pleinement confiance en Marie-Hélène MICHON ainsi qu'en ses collègues et en la Région pour trouver la solution la plus adaptée aux besoins des élèves, et non celle qui serait la plus adaptée aux besoins de l'administration. L'intérêt des élèves doit passer avant celui des contrats passés avec les entreprises de transport. Je ne doute pas de l'intérêt et de l'implication de la Région pour parvenir à une issue positive.

Je tiens également à souligner le rôle joué par nos collègues du Puy-de-Dôme qui mettent à notre disposition la halle des sports afin que le collège dispose d'un gymnase. Je remercie tout particulièrement Mme la Vice-Présidente en charge des collèges, Audrey MANUBY, le Président du Conseil départemental, Lionel CHAUVIN, et le Maire de GIAT, qui font tout leur possible pour nous accueillir dans les meilleures conditions. Nous sommes accueillis à bras ouverts dans cette commune de GIAT qui pourrait presque être creusoise tant ce bassin est important pour les communes de MERINCHAL, FLAYAT et SAINT-MERD-LA-BREUILLE. Un grand merci à tout le monde, en espérant que cette rentrée du 28 février se déroule au mieux !

Je tenais également à saluer les services de la DGS et de la DGA, en adressant un salut tout particulier à MM. BOISSIER ET CARIOU qui ont accompli un travail exemplaire pour que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de reprendre l'ordre du jour par l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N° CD2022-02/1/9

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme je le fais de façon régulière en séance plénière depuis six mois puisque cette délégation est assortie de l'obligation de rendre compte, ce rapport est l'occasion de vous présenter la liste détaillée de l'ensemble des actions en justice intentées par le Conseil départemental.

Mme GALBRUN. – Permettez-moi de formuler une remarque, madame la Présidente. En réalité, les contentieux sont moins nombreux que l'on pourrait le penser puisque je lis dans le rapport qu'ils sont en attente de la mise en mouvement de l'action publique. C'est donc qu'il n'y a pas encore de procédure ; il y a donc moins de contentieux qu'annoncé ; ils donneront éventuellement lieu à des procédures. Sur les recours de fraude au RSA notamment, les procédures ne sont pas en cours, mais nous sommes « dans l'attente ».

C'est une simple remarque.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque vous y faites trait, on peut effectivement le noter. Tout cela, ce sont des indus, des recours ou des fraudes ; peu importe, nous ne sommes pas là pour pointer. Mais le croisement des données de ressources, en particulier avec la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale des finances publiques, fait que nous présentons aujourd'hui un certain nombre de dossiers qui, globalement, représentent tout de même un montant de 150 000 €. Toutefois, c'est la CAF qui introduit le recours pour fraude ou indu, ce n'est pas le Département. Donc, certes, nous ne savons pas si l'ensemble des recours aboutiront, mais le chiffre est significatif.

Là encore, les règles du jeu sont claires et nos travailleurs sociaux le rappellent aux demandeurs : le versement des allocations de RSA est soumis à obligation, à droit mais aussi à devoir. Il ne faut pas manquer de le rappeler.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous invite à me donner acte du compte rendu des actions en justice traitées depuis le 17 septembre 2021.

(*Adopté à l'unanimité.*)

SUBVENTIONS 2022 – DOTATIONS CANTONALES

RAPPORT N° CD2022-02/1/10

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tous les ans, une dotation est attribuée à chaque canton. L'enveloppe prévisionnelle globale s'élève à 204 160 €, identique à celle de 2021. Je rappelle que cette dernière avait été majorée 10 %.

Elle sera répartie entre les quinze cantons comme indiqué dans le rapport. Il s'agit d'entériner cette répartition.

Mme LA PRESIDENTE. – L'an dernier, nous avions en effet pris à l'unanimité la décision d'augmenter cette subvention, car nous savions combien les associations se trouvaient en difficulté après la crise sanitaire, en raison de leur impossibilité d'accéder à des ressources, d'organiser des spectacles ou diverses manifestations, comme les repas ou les moments festifs au sein des clubs.

Je ne sais si vous pensez que, cette année, ce soutien sera nécessaire ou si vous préférez que nous nous en tenions au montant de l'année précédente. Le débat reste ouvert.

M. LEGER. – Le débat est clos.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose donc d'inscrire la somme de 204 160 €, et d'entériner la répartition à disposition des binômes de chaque canton, qui figure dans le rapport et est fonction du nombre d'habitants.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

RAPPORT N° CD2022-02/1/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il vous est proposé d'apporter quelques modifications au Règlement départemental des aides, afin de prendre en compte un certain nombre d'évolutions.

La première modification a trait à la création d'un compte DFT – dépôt de fonds au Trésor – pour les titres-repas. Il s'agit de remplacer les versements en numéraire par des paiements en carte.

La deuxième concerne une proposition d'extension de la liste des bénéficiaires des titres-repas aux agents des collèges, qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent, lorsque ces derniers peuvent prétendre à une restauration au sein du collège. Cela interviendra pour l'essentiel durant les périodes de permanence lorsque le self est fermé, soit vingt-trois jours par an. Cette demande, qui émanait des représentants du personnel, a reçu un avis favorable du Comité technique.

La troisième modification tient, comme chaque année, à la réévaluation des prestations sociales, opérée en totale conformité avec la circulaire du 1er janvier 2022.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite poser de questions ?...

Je vous propose donc :

- de prendre acte de la création d'un compte DFT pour la régie des titres repas et du remplacement des versements en numéraires par les paiements en carte bancaire ;
- d'élargir les conditions d'attribution de la prestation titres repas aux personnels des collèges lors des permanences effectuées durant les vacances scolaires ;
- d'approuver la revalorisation au 1er janvier 2022 des prestations d'action sociale du Département de la Creuse par application du taux retenu pour les prestations interministérielles d'action sociale.

- *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

RAPPORT N° CD2022-02/1/12

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Actuellement, et ce depuis 2013, le Conseil départemental apporte aux agents de la Collectivité une participation de 20 € pour leur contrat de santé et/ou de 10 € pour leur contrat de prévoyance.

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique impose aux employeurs publics de participer à une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Pour la complémentaire santé, la participation sera calculée à hauteur d'au moins 50 % du montant de référence fixé par un décret qui reste à paraître. S'agissant de la prévoyance, la participation est calculée à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence également fixé par un décret à paraître.

L'ordonnance prévoit que l'Assemblée départementale débatte de ce sujet sans que pour autant un vote n'intervienne.

Les contrats proposés pourront être de différentes natures : un contrat collectif à adhésion obligatoire, en cas d'accord majoritaire et après appel à la concurrence ; un contrat collectif à adhésion facultative, toujours après appel à la concurrence ; ou un contrat individuel choisi parmi les contrats labellisés. Ce dernier a été l'option retenue par la Collectivité en 2013.

L'obligation de participation prendra effet, pour la prévoyance, au 1er janvier 2025, et pour la santé au 1er janvier 2026.

Les enjeux de cette démarche ont été présentés le 17 janvier dernier au Comité technique ainsi qu'au CHSCT. Il a été convenu de mettre en place un groupe de travail au second semestre, après réunion du Comité d'action sociale, afin d'élaborer des propositions qui seront ensuite soumises à l'Assemblée départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous des compléments d'information ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous invite à me donner acte de la tenue du débat prévu par l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021.

(Adopté à l'unanimité.)

INDEMNITES DONT ONT BÉNÉFICIE LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2022-02/1/13

Mme LA PRESIDENTE. – Avant le vote de tout budget, depuis l'an dernier – et cela concerne les budgets de toutes les collectivités, aussi bien communaux, intercommunaux que départemental –, communication doit être faite des indemnités dont ont bénéficié les élus ayant siégé au sein de la Collectivité concernée.

Un élu nous a adressé une question à ce sujet : pourquoi trente-huit élus sont-ils mentionnés dans le rapport ? En 2021, entre les membres élus de la précédente Assemblée et les nouveaux membres, ce sont trente-huit élus qui, au total, ont bénéficié d'une indemnité de fonction versée par le Conseil départemental de la Creuse.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite donc à me donner acte de la communication de ces éléments.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2022-02/1/14

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme cela avait été évoqué et débattu lors de différentes CP, il appartient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur les moyens qu'elle entend accorder aux groupes d'élus qui la constituent.

Pour l'année 2022, cette dotation s'élève à 3 375 € par Conseiller départemental, soit un total de 60 750 € pour le groupe de la Majorité et de 40 500 € pour le groupe de l'Opposition.

Il convient donc d'inscrire un crédit total de 101 250 € au chapitre 944.

Je précise, pour information, que l'enveloppe maximale théorique se monte à 209 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous n'utilisons que la moitié de l'enveloppe maximale. Or l'enveloppe consacrée aux groupes d'élus n'a pas été revalorisée depuis de très nombreuses années, ne tenant pas compte de l'inflation.

Nous formulons donc la proposition d'augmenter cette enveloppe pour rattraper ce qui n'a pas été fait pendant de nombreuses années. Je ne saurais dire exactement depuis quelle date, mais il me semblerait qu'une augmentation de 5 % serait correcte.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus intervenir ?...

La proposition, soutenue par le groupe de la Majorité et argumentée par M. FOULON, s'établit à 101 250 €. Je la mets aux voix.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

(Adoptée à la majorité, le groupe de la Gauche votant contre.)

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

RAPPORT N° CD2022-02/1/15

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je ne reprends pas le rapport dans son intégralité, ce serait fastidieux pour tout le monde. Un état de l'ensemble des emplois budgétaires vous est donné sous forme de tableaux. Pour mémoire, le dernier vous avait été communiqué lors de la séance du 12 février 2021 ; celui présenté aujourd'hui reprend toutes les créations et les suppressions votées depuis cette date au cours des différentes assemblées plénières qui se sont tenues.

Figure également le tableau des effectifs qui en découle.

J'insisterai sur un point particulier, car l'un des axes des lignes de gestion visait à favoriser l'apprentissage. Je souligne donc que nous accueillons onze apprentis cette année, contre quatre l'année précédente. Une accélération a donc bien été portée aux contrats d'apprentissage.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à adopter :

- le tableau des emplois budgétaires de la Collectivité,
- le tableau des effectifs de la Collectivité, tels que présentés en annexe ;

et m'autoriser à procéder aux modifications :

- du tableau des emplois, au fur et à mesure des décisions prises par le Conseil Départemental,
- du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
MASSE SALARIALE ET FRAIS GENERAUX

RAPPORT N° CD2022-02/1/16

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport présente le budget spécifiquement consacré aux dépenses de personnel, c'est-à-dire au financement de la ressource humaine et des politiques de prévention et d'action sociale en faveur des agents.

La prévision de dépenses s'élève globalement à 44 608 600 €.

Les charges de personnel sont notamment impactées cette année par la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C, pour 230 000 € ; par la revalorisation des grilles de la filière médico-sociale de catégorie A, pour 46 000 € ; et par les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité, GVT, pour 280 000 €. Bien entendu, les lignes directrices de gestion, LDG, ont acté un ratio promu/promouvable de 40 % et l'utilisation complète des quotas d'avancement pour les catégories B et C.

Des actions seront engagées en conformité avec ces LDG pour permettre la maîtrise de la masse salariale sans supplément de poste, mais des redéploiements pourront intervenir – et interviendront certainement – en recherchant des pistes d'efficacité dans le cadre de la création de services ressources au sein des différents pôles.

Le budget de formation permettra le financement du plan annuel voté au cours de la plénière du mois de décembre.

Pour rendre attractifs les métiers de la Collectivité, comme je le disais précédemment, l'accent sera porté sur l'apprentissage.

Afin de pallier les recrutements dans le domaine médico-social, nous organiserons un Forum de l'emploi en mai.

L'attractivité et l'innovation passent par l'écriture du projet d'administration, qui s'élaborera dans le cadre d'ateliers participatifs qui ont été mis en place et qui

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

semble présenter un grand intérêt puisque nous constatons une importante participation des agents.

La qualité de vie au travail est également un axe fort de la politique salariale. Des actions importantes sont engagées en ce sens, dont le maintien en emploi grâce à la prévention des troubles musculosquelettiques et l'entretien écologique et respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs, c'est-à-dire des agents, puisque de nombreuses actions sont organisées en direction de la prévention.

Enfin, la prévision de recettes s'élève à 2 305 600 €. Ces dernières reposent essentiellement sur des remboursements par des structures ou d'organismes extérieurs, comme la MDPH, le Conservatoire, la Cité de la Tapisserie, et bien d'autres. Ces remboursements sont estimés à 1,4 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Les lignes directrices de gestion sont également là pour instaurer un dialogue permanent sur l'évolution des métiers et sur le développement de la Collectivité au fur et à mesure que nous avançons. Nous l'avons dit ce matin, certaines règles évoluent et nos obligations, que nous respectons, également.

Vous pouvez constater qu'entre les revalorisations des grilles indiciaires et le GVT, nous sommes déjà à un demi-million d'euros, 556 000 € précisément. En la matière également, nous nous efforçons de trouver une maîtrise concertée avec les représentants des personnels, nécessaire pour savoir où nous allons et ce que nous pouvons faire pour stabiliser des équipes que j'ai parfois dû rassurer lorsque cela se révélait nécessaire. En tout cas, il s'agit de les accompagner, en particulier par des requalifications et des actions de prévention. En effet, avec l'allongement de la durée du temps de travail, au fur et à mesure de l'avancée dans les carrières, dans certains métiers, les agents rencontrent des difficultés et des troubles de la santé – des troubles musculosquelettiques notamment –, et il nous faut sans cesse veiller à adapter et à aménager les postes de travail de sorte que nos agents puissent poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de la retraite.

Nous l'avons souvent dit également, que ce soit dans le rapport d'activité qui vous est présenté plus avant dans l'année ou dans le rapport du développement durable portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, nous pouvons être assez fiers car, depuis plusieurs années, nous remplissons nos obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap et nous n'avons plus à payer ce que j'appelle des amendes, c'est-à-dire à contribuer pour l'insertion des personnes en situation de handicap. Il importe de souligner que cela ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique, mais grâce aux équipes RH qui ont pris soin d'accompagner avec bienveillance nos agents vers un mieux-être au travail. Je les en remercie, car c'est important.

Personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous invite donc à me donner acte de la communication de ces informations. *(Adopté à l'unanimité.)*

BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET PRINCIPAL
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

RAPPORT N° CD2022-02/1/17

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la présentation générale du Budget Primitif 2022. Avec M. FOULON, nous sommes convenus que je vous présente le rapport figurant dans le fascicule puisque je dois vous faire voter sur un certain nombre de points, puis je lui céderai la parole afin qu'il vous détaille le projet du budget, fonction par fonction. Nous voterons enfin le budget ligne par ligne, en section d'investissement et de fonctionnement, en dépenses et recettes, en fin de présentation, sans oublier les budgets annexes.

S'agissant de la fonction 0 – Services généraux, vous aurez pris du programme de réalisation d'études et de travaux prévus sur les bâtiments départementaux, ainsi que du programme d'investissement 2022 concernant la flotte de véhicules

Avez-vous des questions sur ces propositions ?...

Je vous propose donc de voter cette programmation des études et des travaux prévus sur les bâtiments départementaux ainsi que sur l'achat de véhicules.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avons un petit problème de méthode, car les lignes budgétaires que vous nous proposez ne sont pas tout à fait toujours les mêmes que celles que nous allons voter par la suite ligne par ligne. Puisque vous prenez les sous-fonctions, nous allons donc nous abstenir sur chacune de vos propositions. Puis nous verrons, par la suite, ligne par ligne. Je précise toutefois que lorsque vous proposez d'augmenter la participation du Conseil départemental au SDIS, si nous nous abstenons, ce n'est pas que nous sommes contre cette ligne.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous reviendrons sur l'exemple du SDIS. Mais, pour l'instant, nous en sommes à la prévision des études et des réalisations de travaux dans les bâtiments, telles qu'elles vous sont présentées dans le PPI. Cela nous permet,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

fonction par fonction, une fois cela validé, de budgéter les dépenses et de construire le budget tel que nous aurons à le voter par la suite.

En ce qui concerne la fonction 1 – Sécurité, je mets aux voix :

- la réalisation des études et travaux sur bâtiments ; *(Adoptée à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant.)*

- la participation au fonctionnement, de 6 650 000 €, et à l'investissement, de 550 000 €, du Service départemental d'incendie et de secours, soit un montant global de participation de 7,2 M€.

(Adoptée à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant.)

Mme LA PRESIDENTE. – Vous vous abstenez ?... Par la suite, je mettrai aux voix un montant 765 000 € pour la Cité de la Tapisserie ; vous comptez vous abstenir également ?...

M. LEGER. – Nous nous abstenons sur tous les votes par fonction.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, il ne s'agit pas du vote des fonctions, mais du vote des programmations d'investissement en études et travaux ainsi que des participations à différentes structures, telles que le Conservatoire départemental, la Forteresse de CROZANT, la Cité de la Tapisserie, etc.

M. LEGER. – Nous nous abstenons.

Mme LA PRESIDENTE. – Je dois les faire voter les unes après les autres. Je poursuis donc.

Au titre de la fonction 2 – Enseignement, je mets aux voix la programmation des travaux dans les collèges ainsi que la réalisation des études et travaux sur les bâtiments départementaux autres que les collèges. *(Adopté à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant.)*

Pour ce qui est de la fonction 3 – Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs, je mets aux voix :

- les études et travaux dans les bâtiments ; *(Adoptés à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant.)*
- le versement d'une contribution statutaire de 1 798 012 €, au titre du fonctionnement du Conservatoire Emile Goué ; *(Adopté à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant – M. DAULNY, Président du syndicat mixte du Conservatoire Emile Goué, ne prend pas part au vote.)*
- le versement d'une contribution statutaire de 80 000 € maximum au titre du fonctionnement du syndicat mixte de la Forteresse de CROZANT ;

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

(*Adopté à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant – M. DAULNY, Président du syndicat mixte de la Forteresse de CROZANT, ne prend pas part au vote.)*

- le versement au syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé de 230 000 € en investissement et 535 000 € en fonctionnement ; *(Adopté à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant – Mme SIMONET, Présidente du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, ne prend pas part au vote.)*

- le versement, à titre exceptionnel, d'une avance d'un montant de 84 000 € à l'association Scène nationale d'AUBUSSON au titre de sa subvention de fonctionnement pour 2022, dans l'attente du renouvellement à intervenir de la convention pluriannuelle arrivée à échéance en 2021 ; *(Adopté à l'unanimité.)*

- le versement d'une somme de 22 867 € au Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme qui porte le Pôle espoir de GUERET ; *(Adopté à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant.)*

- le versement d'une somme de 37 000 € à l'association Creuse Oxygène, destinée au financement du poste d'ambassadeur dans le cadre du dossier "Centre de préparation VTT" des Jeux olympiques 2024 ; *(Adopté à la majorité, le groupe de la Gauche s'abstenant.)*

- le versement d'une somme de 15 000 € à la commune de DUN-LE-PALESTEL qui accueillera une étape de la course cycliste bien connue, pour l'organisation de cette manifestation de grande ampleur.

(Adopté à la majorité, le groupe de la Gauche ; M. DAULNY, Maire de DUN-LE-PALESTEL, ne prend pas part au vote.

Toutes ces propositions ayant recueilli la majorité, je serai autorisée à signer les conventions avec les associations concernées et je m'engage à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs.

M. DAULNY. – Le groupe de la Gauche s'abstient également sur ce dernier point ?

M. LEGER. – Ce n'est pas précisément cela...

Mme LA PRESIDENTE. – Si, tout de même !

M. LEGER. – J'ai pris la précaution d'expliquer notre position. Je n'ai rien contre le fait que le Paris-Nice passe à DUN-LE-PALESTEL, bien au contraire !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Comment être cohérents alors que, vous vous en doutez, nous n'allons pas voter le budget ? Il sera très difficile lorsque nous le voterons ligne par ligne, comme indiqué dans le rapport, de prélever les sommes qui sont affectées.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous vous abstenez donc ?...

M. LEGER. – Oui, tout en n'étant pas le fait que le Paris-Nice passe à DUN-LE-PALESTEL, pas plus que, précédemment, nous ne sommes contre l'augmentation de la participation du Département au budget du SDIS ou de la Cité.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle je me suis permis de reprendre la parole pour préciser ce sur quoi je vous faisais voter : le vote ne porte pas sur la fonction de façon globale, nous le ferons par la suite. Pour l'instant, je vous fais voter les participations. Nous sommes obligés de les voter afin de pouvoir les inscrire dans le budget, au sein de la dépense globale de la fonction.

M. LEGER. – Je comprends votre raisonnement, mais ce n'est pas une décision que je souhaite prendre seul. Je vous demande donc une brève suspension de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Excusez-moi, mais il ne sera pas possible de revenir sur les votes.

M. LEGER. – Je sais que, par le passé, sur un budget, les membres de l'opposition avaient voté avec nous, qui étions alors le groupe majoritaire. Mais, à cette époque, je n'appartenais pas encore à cette Assemblée départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne reviendrons pas sur les votes. Les services ont bien pris en note les résultats des votes. Je vous précisais seulement à nouveau ce sur quoi nous votions.

Nous suspendons la séance à votre demande.

Suspendue à quatorze heures cinquante-cinq, la séance est reprise à quinze heures.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Au titre de la fonction 5 – Action sociale, je mets aux voix :

- la réalisation des études et travaux sur bâtiments ;

(Adoptée à l'unanimité.)

- le versement à la MDPH d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de 335 500 € ;

(Adopté à l'unanimité.)

- le versement à Domo Creuse Assistance d'une somme de 497 000 € au titre de la subvention.

(Adoptés à l'unanimité – M. FILLOUX, salarié de la fondation Partage et Vie, ne prend pas part au vote.)

Pour ce qui est de la fonction 6 – Réseaux et Infrastructures, je mets aux voix :

- les propositions d'études et de travaux sur les routes départementales et dans les bâtiments départementaux.

(Adoptées à l'unanimité.)

Nous donnerons délégation à la Commission Permanente pour d'éventuelles modifications des programmes routiers liées à l'avancement des études et l'état des chaussées ; et pour arrêter les travaux de grosses réparations et d'entretien à réaliser dans les unités territoriales techniques et les centres d'exploitation.
(Adopté à l'unanimité.)

Concernant l'assistance technique en matière d'assainissement collectif, je vous propose de maintenir en 2022 le tarif de 0,36 € par habitant pour le calcul de la contribution des communes et des EPCI.
(Adopté à l'unanimité.)

S'agissant de la fonction 7 – Aménagement et Environnement, je mets aux voix :

- la réalisation des études et travaux dans les bâtiments ;

(Adoptée à l'unanimité.)

- le versement d'une participation statutaire de 3 000 € maximum au Syndicat mixte de la Fôt.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Cette dernière proposition me fait penser, madame GALBRUN, que je n'y suis jamais allée. Il faudra le faire dès cette année. *(Mme GALBRUN acquiesce.)*

En ce qui concerne la fonction 8 – Transports départementaux, je mets aux voix :

- l'inscription conformément à l'arrêté préfectoral n°23-2016-12-29-001 d'un montant de 3 967 821 € correspondant aux charges nettes transférées par le Département à la Région Nouvelle-Aquitaine.

(Adopté à l'unanimité.)

Comme vous le savez, il s'agit du transport scolaire des collégiens dont, depuis la loi NOTRe, la compétence a été confiée à la Région, pour lequel nous versons 25 % du montant de notre CVAE plus ce montant annuel de 3 967 821 €.

Pour ce qui est fonction 9 – Développement, je mets aux voix :

- le versement au syndicat mixte le Lac de Vassivière de la participation statutaire de 265 001,93 € ;

(Adopté à l'unanimité.)

- le versement au GIP Traces de Pas de la participation de fonctionnement de 134 810 € ;

(Adopté à l'unanimité – Mme SIMONET, Présidente du GIP Traces de Pas, ne prend pas part au vote.)

- l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 640 000 € correspondant exclusivement aux missions de service public exercées par le Laboratoire qui, si vous l'adoptez, sera inscrite dans le projet de budget du Laboratoire.

(Adoptée à l'unanimité.)

Les inscriptions budgétaires correspondantes seront appréciées dans le cadre du vote global du budget primitif 2022 qui aura lieu en fin de séance.

Enfin, je vous propose également d'autoriser l'affectation, avant l'adoption du compte administratif 2021, du résultat anticipé de la section d'investissement et de la section de fonctionnement au budget primitif 2022 de la manière suivante :

- reprendre le résultat anticipé de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 7 538 025,24 € en dépense d'investissement donc, au budget 2022 ;
- affecter une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constaté fin 2021 *via* l'émission d'un titre au compte 1068 pour 8 M€ ;

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

- et reprendre le résultat anticipé de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 31 660 403,20 € en recettes de fonctionnement donc, au budget 2022.

(Adopté à l'unanimité.)

Figure, en page 293 du rapport, le rappel de la reprise anticipée des résultats de clôture, validé par le comptable Lionel ARCHER et moi-même.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous propose maintenant d'aborder la présentation du budget primitif 2022 du Laboratoire départemental d'analyses.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET PRIMITIF

RAPPORT N° CD2022-02/1/18

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses est quasiment identique à celui de l'année précédente. Je me bornerai à vous donner quelques éléments sur ses deux grands domaines d'intervention, à savoir la protection de l'environnement, avec le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de loisir du département de la Creuse, et la santé animale, avec le diagnostic vétérinaire pour les éleveurs creusois afin de veiller au maintien d'un haut niveau d'état sanitaire des cheptels en partenariat avec le GDS, le groupement de défense sanitaire de la Creuse.

Ce budget a été établi, pour 2022, en recettes et dépenses d'investissement, à hauteur de 325 769,11 €, avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 3 094 850 €, les recettes commerciales étant estimées à 2 449 850 €. Au vu de ces éléments, la dotation de service public s'élèverait donc à 640 000 €, contre 700 000 € inscrits au BP de 2021.

Afin de disposer d'équipements adaptés aux évolutions technologiques et réglementaires, le laboratoire doit poursuivre le programme de renouvellement de ses équipements analytiques et de maintien de son immobilier. Il est prévu, à ce titre, sur le budget 2022, un niveau de crédits de 325 769,11 €. Ces dépenses s'équilibrent par la reprise du résultat antérieur de la section d'investissement, excédentaire à hauteur de 205 769,11 €, et des recettes correspondant à l'amortissement des immobilisations, à hauteur de 120 000 €.

En dépenses, le programme prévisionnel d'investissement prévoit :

- l'achat d'un automate de nouvelle génération pour la réalisation d'analyses d'immuno-sérologie, pour 90 000 € ; d'une centrale de surveillance des températures ambiantes et des enceintes, pour 20 000 € ; le renouvellement de petits matériels, d'un montant global de 153 769 € ;
- le renouvellement de postes informatiques bureautiques et le remplacement d'outils informatiques, pour 30 000 € ;
- la réalisation de divers travaux de maintien de l'immobilier, pour 45 000 € ;

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

- le remplacement d'un véhicule de service type utilitaire par un véhicule tout-terrain de base nécessaire à l'exécution de certaines prestations du marché du contrôle sanitaire de l'ARS et le renouvellement du véhicule de collecte vétérinaire, pour un montant de 50 000 €.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2022, estimées à 3 094 850 €, comprennent :

- 1 033 340 € de charges à caractère général – certains postes se stabilisent, notamment "Produits pharmaceutiques, réactifs" quand d'autres augmentent, comme les combustibles, la formation des agents nécessaire au maintien de la montée en compétences, et d'autres encore diminuent, tel le poste "Affranchissement" grâce à l'acquisition en 2021 d'un module informatique d'envoi dématérialisé automatique des résultats d'analyse aux clients ;
- 1 932 500 € de charges de personnel – 2 012 240 € en 2021, soit une baisse de l'ordre de 4 % ;

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'établissent à 2 449 850 €, intégrant l'augmentation de 5 % des tarifs, validée à l'occasion de la plénière de décembre 2021.

En conclusion, il est proposé de budgéter une subvention d'équilibre de 640 000 € pour le budget 2022. Pour rappel, en 2021, alors que nous avions budgété un montant de 700 000 €, nous n'avions versé que 373 000 €, en raison d'une activité commerciale supérieure aux prévisions.

Ce budget appelle-t-il des remarques ou des questions de votre part ?...

M. LOZACH. – Une simple remarque portant sur le mode de gouvernance du Laboratoire départemental d'analyses : notre position n'a pas varié, nous pensons toujours que la solution la plus opérationnelle et la plus rationnelle repose sur le rapprochement avec d'autres équipements de même type, dans une approche transversale et interdépartementale.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'avons jamais écarté cette piste, bien au contraire. Mais nous le faisons prudemment, dans le contexte et l'environnement des laboratoires départementaux d'analyses, en observant les différentes organisations qui existent autour de la Creuse, mais également au-delà, de façon à préserver l'accessibilité au service ainsi que la qualité de service pour le monde agricole et de l'élevage creusois, tout en veillant à éviter toute casse RH au sein de l'équipe en place.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Il n'y avait pas urgence à se marier et à intégrer d'autres structures. Nous pouvons constater que, sept ans après, en étant resté indépendants, nous avons remis sur pied le Laboratoire départemental de la Creuse. S'il faut nous orienter vers une structure collaborative avec d'autres laboratoires départementaux ou au sein de groupements divers et variés, nous le ferons en ayant la solidité suffisante pour exiger d'être pris en considération, sans que cela nous coûte, sans être contraints de nous plier aux propositions qui nous seront faites et sans avoir à payer ce qui va avec ! Le temps permet parfois de mieux définir une stratégie.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Il est donc proposé :

- d'affecter en recettes, avant l'adoption du compte administratif 2021, le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2022, d'un montant de 205 769,11 € ;

(Adopté à l'unanimité.)

- de voter le budget du Laboratoire, annexé au rapport, qui prévoit l'inscription de 325 000 € en investissement et 3 094 850 € en fonctionnement, via la dotation de service public, à hauteur de 640 000 € correspondant exclusivement aux missions de service public exercées par le Laboratoire.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
BUDGET ANNEXE 2022

RAPPORT N° CD2022-02/1/19

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le Centre départemental de l'enfance et de la famille a été rattaché au Conseil Départemental de la Creuse le 1er janvier 2021 sous la forme d'un service non personnalisé, nécessitant un budget annexe.

Sa capacité d'accueil est de trente places : douze places pour les enfants de 6 à 13 ans au sein du service dénommé Cassine ; douze places pour les enfants de 14 à 18 ans au sein du service dénommé Tchada ; six places pour les enfants au sein du service dénommé Villado.

Le budget primitif de l'exercice 2022 s'équilibre, en dépenses et recettes, à hauteur de 123 315 € s'agissant de la section d'investissement, et à hauteur de 2 626 860,87 € pour ce qui est de la section de fonctionnement.

En section d'investissement, les dépenses prévisionnelles sont du même ordre que l'an dernier :

- remboursement du capital d'emprunt, 8 000 € ;
- achat de matériels divers, 1 000 € ;
- installations générales et agencements, 40 000 € – notamment pour le changement du portail Avenue Mendès ;
- renouvellement de deux véhicules, 52 000 € ;
- mobilier, 19 000 € ;
- autres immobilisations, 3 315 € ;

Les recettes prévisionnelles d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations du CDEF, pour un montant total de 123 315 €.

En section de fonctionnement, les dépenses s'établissent comme suit :

- dépenses afférentes à l'exploitation courante, 215 675 €, un taux directeur de 1 % ayant été appliqué ;
- dépenses afférentes à la structure, pour 294 627,97 €, un taux directeur de 1 % étant également appliqué à ce groupe de dépenses ;
- dépenses de personnel, de 2 116 557,90 €.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je me tourne vers Pierre COSTES, afin qu'il nous apporte quelques explications concernant cette augmentation des dépenses de personnel par rapport à 2021.

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – En 2021, au Budget Primitif, le montant consacré aux dépenses de personnel s'élevait à 1 978 444,90 €. Comme expliqué dans le rapport entre le GVT, qui représente 13 300 €, les gratifications des stagiaires, 4 680 €, et les primes de précarité, 3 000 €, auxquels s'ajoutent 48 309 € de charges rattachées au poste d'infirmière diplômée d'Etat ainsi que 52 024 € pour la rémunération et les charges rattachées au poste du directeur remplaçant Mme LAJOIS, qui part à la retraite à compter du 1er mai 2022, expliquent l'augmentation importante des charges de personnels sur le budget du CDEF.

Comme l'exposait le Vice-Président FOULON, les autres postes, des groupes I et III, sont relativement stables par rapport au Budget Primitif 2021.

Je précise que le poste de directeur est obligé d'être non seulement pourvu, mais rattaché à l'indice de la fonction publique hospitalière dans un premier temps. C'est un recrutement de l'Etat et il s'agit de s'aligner sur la grille de la fonction publique hospitalière. Dans un second temps, était prévu un poste d'infirmière diplômée d'Etat, ce qui n'est pas acquis puisque l'ensemble des CDEF ne sont pas des centres de soins mais des centres d'hébergement. C'est donc un souhait que nous avons programmé, mais nous ne sommes pas assurés aujourd'hui que nous pourrons recruter cette infirmière. Cela dépendra de l'arrivée du nouveau directeur et du nouveau projet d'établissement.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci.

Mme LA PRESIDENTE. – Je parlais ce matin de la loi 3DS. Elle permettra le détachement des directeurs des établissements départementaux des services d'aide sociale à l'enfance dans la fonction publique territoriale, revenant à confier aux Présidents des Conseils départementaux le pouvoir de nomination et l'autorité hiérarchique sur les directeurs d'établissements d'aide sociale à l'enfance. C'est assez nouveau, mais cela répondra à la vraie difficulté que représentait le recrutement de la direction du CDEF dans la fonction publique hospitalière, avec l'Ecole de Rennes. Dieu sait si nous galérons depuis plusieurs années et combien notre pauvre CDEF peinait à accueillir ces professionnels !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Cela fait des années effectivement.

Mme LA PRESIDENTE. – Espérons qu'au moins, cette décision nous facilitera la tâche !

Je ne sais pas comment vous dire cela, nous avons parlé des EHPAD et du coût qu'ils représentent ; je voudrais appeler votre attention sur le coût d'un CDEF. Pour bien comprendre où nous en sommes, le coût d'accueil des plus jeunes équivaut à 6 800 € par mois, et pour les adolescents qui, comme on le sait, sont plongés dans des difficultés terribles, une place à la Villado représente 410 € par jour, soit 12 300 € pour accueillir un jeune durant un mois. Vous êtes parents, je vous laisse imaginer.

Nous ne savons pas pour autant si nous réussirons auprès de ces adolescents, malgré les moyens déployés et toute la bienveillance et le professionnalisme que nous nous devons de déployer pour les entourer et leur redonner des chances de devenir des adultes en capacité de construire leur vie. C'est un véritable défi. Beaucoup de nos collègues, je pense notamment au Président de la Côte d'Or, ont fait le jeu de journalistes qui tournent des reportages. Ils le font à juste titre, bien évidemment, mais ne montrent souvent que le pire, oubliant parfois tout ce que les professionnels réalisent de bien et combien ces situations sont extrêmement difficiles et dures à vivre pour les adultes qui les entourent.

Conservez toutefois ces chiffres en tête, car tels sont les moyens qu'il faut mettre en face d'un enfant en situation de grand danger et de grandes difficultés pour au moins les accueillir, les héberger et tenter de réparer.

Sur ce sujet également, la société devra réfléchir et se demander comment il est possible d'en arriver à de telles situations qui sont de plus en plus nombreuses. Au prorata du nombre d'habitants, la Creuse est le département qui compte le plus d'enfants placés auprès de l'aide sociale à l'enfance sur décision judiciaire : plus de 850 enfants sont confiés à l'aide sociale à l'enfance dans notre département de 118 000 habitants. Il faudra bien, à un moment ou à un autre, se poser les bonnes questions et se demander ce qu'il faut faire avant que la situation n'empire, se demander quel est le rôle et quels sont surtout les résultats des politiques publiques d'accompagnement des familles et des structures familiales qui œuvrent depuis des années. Nous évoquions tout à l'heure avec Thierry BOURGUIGNON l'accès à la culture et à la citoyenneté, l'accompagnement au sein de l'éducation nationale. Nous avons beaucoup de choses à repenser pour éviter les situations que nous connaissons à l'aide sociale à l'enfance.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je referme la parenthèse, mais il faut vraiment retenir ces chiffres pour saisir l'ampleur de la situation.

La parole est à Mme GALBRUN, dont je connais l'implication en la matière.

Mme GALBRUN. – Je partage votre point de vue. Je ne sais pas toutefois s'il faut s'inquiéter d'être le département qui connaît proportionnellement le plus de placements d'enfants. Peut-être est-ce tout simplement parce que nous sommes plus à l'écoute des difficultés des enfants que dans d'autres départements et que nous les prenons mieux en charge. On peut aussi l'analyser ainsi. Il n'est jamais satisfaisant de voir placer des enfants, mais peut-être sommes-nous plus sensibilisés et mettons-nous les moyens pour les accueillir dans des conditions optimales.

Malgré tout, nous connaissons des succès. Il ne faut pas penser que ces enfants sont perdus à jamais, ce n'est pas vrai. Pour avoir été sur le terrain avec le CDEF, je me souviens que nous étions assez satisfaits de voir des enfants dont les résultats scolaires étaient assez bons, qui passaient le bac, l'obtenaient et partaient faire des études. Il faut être inquiet, certes, mais il faut aussi toujours être optimiste pour ces jeunes. Même si cela nous coûte, nous avons cette chance de pouvoir mieux les prendre en charge que d'autres Départements dans lesquels des enfants passent au travers des mailles du filet. Cela tient à une réelle concertation avec le ministère de la justice et avec les juges des enfants.

On peut aussi se demander pourquoi certains juges placent plus que d'autres. On ouvre tout de suite le parapluie mais n'y aurait-il pas d'autres solutions, des solutions de prévention ou autres ? C'est le travail que nous menons depuis des années, et on ne sait pas.

Mme LA PRESIDENTE. – La vraie question, la question de fond est de savoir pourquoi et comment nous en sommes arrivés là. Les moyens, nous les mettons, et nous les mettrons toujours, quoi qu'il advienne. Pour nous, c'est un devoir, c'est une évidence. Il n'y a aucun problème de ce point de vue. Je me demande seulement comment nous en sommes arrivés là. Pourquoi autant d'enfants ne peuvent-ils pas grandir dans un milieu familial protecteur, aimant, qui leur permet de s'épanouir ?

Mais de nombreux sujets traversent notre société. Que dire des violences faites aux femmes ou d'autres sujets de ce type ? Je me dis parfois que la société ne va vraiment pas bien et qu'au-delà du constat, il ne suffit pas d'y mettre toujours plus de moyens, il faut aussi se poser les vraies questions : pourquoi en sommes-nous là et que pouvons-nous faire en matière de prévention ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'Observatoire départemental de l'enfance et de la prévention à l'œuvre depuis quelques mois nous apportera, je l'espère, des éléments partagés par toutes les structures et organisations qui travaillent sur ces problématiques. Le Conseil départemental n'est pas le seul à réfléchir à ces questions et j'espère que, dans notre département, parce que nous sommes tous en réseau, nous parvenons, en effet, à repérer les difficultés les plus graves rapidement. Je l'espère bien que, parfois, nous pourrions en douter à voir arriver bien trop tardivement des enfants dans des situations que l'on n'imaginerait pas.

Nous n'allons pas parler de cela tout l'après-midi, mais il faut vraiment mettre l'accent sur ces questions.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour vous répondre en partie, madame GALBRUN, en Creuse, 850 gamins sont accueillis par l'ASE et, en 2021, ils étaient 799 à y naître. Je n'interprète pas, je dis simplement les choses pour montrer le rapport des chiffres entre le nombre d'enfants placés et le nombre d'enfants qui naissent.

Mme GALBRUN. – Il n'y a pas que les enfants placés, il y a aussi des mineurs non accompagnés, je pense ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – En effet.

Mme GALBRUN. – Heureusement !

Mme LA PRESIDENTE. – Et tous ceux qui sont nés en 2021 ne sont pas arrivés directement à l'aide sociale à l'enfance ! *(Sourires.)*

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous déformez mes propos !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – On aurait pu le comprendre comme ça, monsieur FOULON ! Les adolescents que nous accueillons à la Villado ne sont pas nés cette année !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Un mot-clé a été prononcé, c'est le mot de « prévention ». la France n'est pas très bonne en matière de prévention, dans ce domaine comme dans d'autres. Comme dans le domaine de la santé : nous sommes bons pour le curatif, où nous engageons tout de même des moyens, même si nous avons de moins en moins de médecins chez nous, mais nous ne sommes pas bons pour la prévention. Il en va de même pour l'enfance. Combien de problèmes seraient évités s'ils étaient repérés plus tôt et les parents aidés plus rapidement.

Nous connaissons tous les travaux de la Commission des 1 000 jours, selon lesquels beaucoup de choses se jouent dans une famille pour l'enfant dans les 1 000 premiers jours, et dès le quatrième mois de grossesse. Il faut s'inspirer des travaux de cette commission, cela permettrait d'éviter des placements, des violences et tous les aléas dont nous parlons.

Mme LA PRESIDENTE. – Les politiques familiales sont importantes en France. Nous parlions tout à l'heure des bénéficiaires des minimas sociaux. Il faut vraiment faire prendre conscience que notre pays est un pays qui accompagne toutes les fragilités.

Nous pouvons en être fiers, mais il faut également dire que, derrière tout droit s'accompagne de devoirs. On ne peut n'avoir que des droits. En termes de parentalité, les devoirs sont ceux de tout parent. Qu'il y ait des accidents de la vie et des difficultés, je l'entends mais, devant certains comportements, on a parfois l'impression que cette notion de devoir est passée aux oubliettes. Professionnellement, depuis quelques années, je constate des choses qui me font froid dans le dos et qui expliquent certaines situations actuelles. Il faut vraiment que nous nous penchions sur ces questions car, à mon avis, sur un plan purement humain, la situation risque de devenir encore plus catastrophique que celle que nous connaissons déjà.

Cela étant dit, comme vous le constatez, nous continuons à engager les moyens nécessaires pour accompagner ces jeunes en grande, très grande difficulté.

Je mets aux voix le budget qui vous est présenté pour notre Centre départemental de l'enfance et de la famille.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » 2022

RAPPORT N° CD2022-02/1/20

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le 14 décembre 2018, l'Assemblée plénière a décidé de créer un budget annexe « Energies renouvelables » pour permettre à la Collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet, l'une sur la toiture du centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE, l'autre sur la toiture du centre d'exploitation de GOUZON.

Parmi les dépenses de fonctionnement, je relève les frais de maintenance des installations pour 1 500 €. Les recettes proviendront de la vente d'électricité des centrales installées sur les toitures de la grange de l'Etang des Landes et du centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE, estimées à 2 200 €, ainsi que de la reprise du résultat de l'exercice N-1.

Il est donc proposé de voter ce budget annexe « Energies renouvelables », soumis à la TVA puisqu'il s'agit d'un commerce, tel qu'indiqué dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – En reprenant, en effet, les résultats anticipés.

Nous allons procéder au vote. Souhaitez-vous un vote global ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Les projets photovoltaïques sur toiture de bâtiment sont-ils nombreux ? A priori, cela semble une excellente idée.

Mme LA PRESIDENTE. – Après le centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE, nous avons la toiture du bâtiment de l'Etang des Landes.

Une étude avait été réalisée par le CRER, Centre régional des énergies renouvelables, sur le potentiel de nos bâtiments.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – En effet, plusieurs bâtiments avaient été identifiés, mais sur les trente premiers étudiés, une dizaine seulement présentait un potentiel intéressant. Il conviendra d'affiner la question et d'approfondir les pistes, mais tous les bâtiments ne s'y prêtent pas.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, pour la petite histoire, nous souhaitions installer des ombrières avec des panneaux photovoltaïques pour abriter les vélos électriques du Conseil départemental, mais l'ABF nous fait des petites histoires. C'est dommage, il y a toujours quelque chose !

M. LEGER. – A FELLETIN, il est question d'un projet d'ombrière à côté de la gare, mais je ne sais pas s'il sera accepté par rapport aux périmètres protégés.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est parfois curieux.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – Nous rencontrons, en effet, des situations parfois contradictoires. Ainsi, dans certains secteurs du territoire, les agriculteurs ne pourront plus porter de projets photovoltaïques et vont s'exposer à des refus. Dans la mesure où les postes sources sont saturés, tant que les travaux ne seront pas réalisés pour les remplacer ou les renforcer, il ne sera pas possible de remettre cette électricité dans le réseau.

M. LEGER. – Tout à fait, nous avons d'ailleurs évoqué ce paradoxe lors du Conseil d'administration de l'AMAC : on pousse les collectivités et les agriculteurs à installer des panneaux photovoltaïques sur toiture, sans disposer des équipements nécessaires pour « avaler » et redistribuer cette production.

Ne pourrait-on être moins timides en matière de développement du solaire sur nos bâtiments départementaux ?

M. LOZACH. – Sur les collèges notamment.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien évidemment, quand les travaux sont nécessaires ou que nous sommes démarchés par des organismes ou des structures, nous nous posons toujours la question de la faisabilité. Toutefois, comme vous l'avez rappelé, la question du branchement sur un poste source représente l'un des principaux obstacles dans notre département aujourd'hui.

Plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce budget annexe ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous allons procéder au vote. Je vous propose de voter de façon globale ou préférez-vous que nous votions la reprise du résultat, puis le budget annexe ?...

M. LEGER. – De façon globale.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- d'affecter avant l'adoption du compte administratif les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante :
    - reprise du résultat anticipé de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 3 565,83 € au compte 001, en dépense d'investissement donc, au budget 2022 ;
    - affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2021 via l'émission d'un titre au compte 1068 pour 3 600 € ;
    - reprise du résultat anticipé de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 16 197,29 € au compte 002, en recette de fonctionnement donc, au budget 2022 ;
- de voter le budget annexe 2022 Energies renouvelables tel qu'annexé, qui est assujetti à la TVA avec une déclaration de TVA trimestrielle.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N° CD2022-02/1/21

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez pris connaissance du rapport sur les AP/CP pour l'exercice 2022, concernant les équipements départementaux, la voirie, le programme routier d'intérêt régional, départemental, les grosses réparations, les traverses, les aménagements de sécurité, etc.

Toutes les propositions ont été prises en fonction des remontées des centres d'exploitation et des UTT. Comme nous le disions précédemment, la Commission Permanente pourra être amenée à modifier cette programmation selon les urgences. Nous nous attachons donc surtout à dresser un état des lieux et un bilan après la période hivernale. L'hiver n'est certes pas fini, mais nous n'avons pas connu cette année de températures extrêmes accompagnées d'un taux d'hydrométrie élevé qui occasionnent souvent des dégâts importants sur les routes départementales qui peuvent nous amener, en sortie d'hiver, à proposer des modifications de la programmation.

Vous sont également indiqués les subventions pour l'habitat, les crédits pour les études sur les bâtiments et les plans pluriannuels d'investissement pour les collèges et les travaux que je vous ai présentés précédemment concernant chacune des fonctions.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaitais revenir sur la route départementale 941. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire que le PPC n'a pas répondu à nos attentes la concernant. Lors des réunions qui se sont tenues sur la mobilité, nous avons été un certain nombre à essayer d'en parler, mais ce n'était jamais le jour, jamais le bon moment, parce que ce n'est pas une route nationale, parce que la Région ne veut plus engager des crédits sur ces axes, etc.

Alors, que fait-on ? On fait ce que l'on peut chaque année en remettant un peu – un peu beaucoup ! – d'argent sur cette voie, en sachant qu'il faudra des années et des années avant d'en faire un axe acceptable, et que nous n'aurons pas terminé, qu'il faudra reprendre ce que nous aurons fait depuis dix ans.

Alors, est-ce que l'on se crée un moment ? Devons-nous nous lancer dans un lobbying ? Que faut-il faire ? Mes questions sont très ouvertes, je n'ai aucune idée préconçue. J'avais eu, un temps, l'idée de créer un comité de défense de la RD 941.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Puis, nous avons connu la crise sanitaire et, ensuite, je ne voulais pas donner l'impression de faire de politique autour de cet axe. C'est à désespérer de savoir qu'entreprendre pour développer cet axe vital pour le sud creusois !

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut continuer de programmer des travaux et inscrire les moyens correspondants. Le programme routier s'élève cette année à 10 M€ ; il est prévu de poursuivre l'aménagement de l'axe entre cette RD 941 et la RN 145. Je vous laisse regarder le montant que représente la première phase, alors qu'il ne s'agit pas de travaux exceptionnels, seulement d'un élargissement de voie entre CHENERAILLES et CRESSAT, l'objectif étant de poursuivre jusqu'à la RN 145.

Je vous rappelle que l'opération de « la Clide » et « la Seiglière » s'est élevée à 3,3 M€. Finalement, cela s'est plutôt bien déroulé car si nous n'avons pas obtenu les crédits que nous espérions de la Région, nous avons bénéficié de la refonte de la DGE.

J'avais signé le Contrat de CAHORS, qui limitait nos dépenses Même si cela ne me plaisait pas, je l'ai fait parce que le Préfet de Région nous avait laissé entrevoir que nous obtiendrions une enveloppe « projets » plus importante en passant de la DGE à la DSID. Nous sommes effectivement passés de 2 à 3 M€. Cela nous a permis de mobiliser des crédits de financement DSID – donc, des fonds de l'Etat – sur nos routes départementales. C'est le monde à l'envers... Nous l'avons également fait sur la portion CHENERAILLES-CRESSAT.

Cette année, les règles du jeu ont encore changé...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Encore !

Mme LA PRESIDENTE. – La part « projets » soumise aux décisions de la Préfète de Région sera désormais plus importante sur la DSID que sur la DGE, qui était de l'ordre de 2 M€.

Je suis d'accord avec vous. Nous essayons de répondre aux demandes. Lors de la dernière Commission Permanente, M. BODEAU évoquait une route de son canton. Je pense que si nous faisions un tour de table, nous constaterions que les besoins sont partout. Que dire également des digues d'étang, des ponts ? Les travaux du pont de CROZANT représentent près de 3 M€, notre part s'établissant à 1 290 000 €. Quant au pont de TENEZE, j'entends bien que les usagers ne sont pas satisfaits, mais le devis pour ce petit pont au-dessus d'une départementale s'élève à

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

5 M€. A SAINT-VAURY, PIONNAT, BLESSAC, nous devons également travailler sur les ouvrages de digues d'étang. Je veux bien, mais si vous avez une idée pour que l'Etat ou la Région décident de nous allouer chaque année une enveloppe supplémentaire de 10 M€ pour tous ces travaux, je n'ai rien contre.

M. LEGER. – Même si je comprends que, légalement, il soit possible d'inscrire au PPC 10 M€ pour la RN 145 et rien pour la RD 941 qui n'est pas une route nationale, il n'empêche que je suis très déçu que tous les financements soient consommés par la RN 145 – qui, certes, en avait bien besoin – et que rien ne soit prévu pour la RD 941. Même si je le comprends, j'en suis fort marri et extrêmement déçu. Ce n'est pas un hasard si, ce matin, j'ai évoqué le sud du département et l'enclavement dont il souffre.

Mme LA PRESIDENTE. – Lors des discussions, aujourd'hui closes mais qui ont duré plus d'un an, sur le CPER entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, nous avons mis en avant les besoins d'aménagement de ce réseau routier hyper-structurant non seulement pour le sud du département, mais l'ensemble du département, car il s'agit d'un axe important entre LIMOGES et CLERMONT-FERRAND. Nous connaissons parfaitement tous les arguments, nous les répétons à chaque fois. Vous parliez de monter un comité de soutien, mais tout le monde va rigoler ; on nous dira que nous faisons un comité contre nous-mêmes parce que ces travaux relèvent de notre responsabilité.

La loi 3DS a suscité chez moi beaucoup de craintes. Il est vrai qu'il est facile de demander la départementalisation des routes nationales lorsque l'on reçoit 30 M€ sans savoir qu'en faire. Certains Présidents de Conseil départemental ont réclamé le transfert et vous disent que leur réseau routier départemental est en meilleur état que le réseau national. Pour ma part, ma seule peur était que l'on nous transfère la RN 145, alors que nous avons déjà tant de difficultés avec la RD 941. Je ne veux pas être défaitiste mais, sur cette question, je dois avouer que je le suis un peu !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ma question porte sur l'état des lieux des ouvrages d'art, qui sont concernés par les routes départementales. Il me semble que l'Etat a demandé un recensement complet à tous les Départements de France. Cela a-t-il été fait en Creuse ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, bien sûr.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LOZACH. – Nous disposons donc d'un état des lieux précis de tous les ouvrages d'art qui portent une route départementale ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – Oui, y compris sur les ouvrages SNCF, mais il n'y avait pas eu de conventionnement entre RFF et le Conseil général à l'époque.

M. LOZACH. – En effet, nous avions affaire à des situations totalement inextricables sur des ouvrages d'art qui étaient hors réglementation.

Pourrons-nous avoir cet état des lieux des ouvrages d'art, éventuellement *via* les UTT ? *(Mme LA PRESIDENTE acquiesce.)*

M. LEGER. – Nous allons examiner les derniers rapports et la discussion générale sur le budget. Nous parlions des routes. Les communes supportent également des charges de voirie et les investissements afférents. Depuis Boost'Comm'Une, le Conseil départemental les accompagne. Quel est l'avenir de Boost'Comm'Une ?

Mme LA PRESIDENTE. – Tout d'abord, ce programme n'est pas terminé, et M. MARTIN me rappelait qu'il m'avait soumis la proposition d'un courrier que nous avons cosigné.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – En effet, il s'agissait d'un courrier adressé aux communes, et qu'elles ont toutes reçu, leur rappelant que l'opération Boost'Comm'Une s'achèvera en décembre 2022. Pour information, actuellement, 235 communes sont entrées dans le dispositif, 3,2 M€ ont été mobilisés et 2,5 M€ ont été engagés pour 382 projets. Des projets sont encore en cours.

La question est de savoir ce qu'il en adviendra en 2023. Nous sommes sur le budget 2022.

Mme LA PRESIDENTE. – Les équipements non départementaux représentent 4,9 M€, les équipements départementaux 23 M€. Cela signifie que nous consentons des efforts considérables au détriment de nos propres investissements. Nous avons souvent eu cet échange sur la question de savoir ce qu'il nous faut prioriser.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous mesurerons l'efficacité du dispositif. Il est toutefois intéressant de noter que quelques communes nous ont fait savoir qu'elles n'étaient pas intéressées. Nous n'avons pas bien compris. C'est curieux.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – C'est le cas d'une quinzaine de communes, en effet, mais cela reste à la marge. Ce sont des communes dont le reste à charge demeurait trop élevé ou dont le projet n'entrait pas dans le cahier des charges. Mais une réflexion pourrait être engagée pour savoir ce qu'il est possible de prévoir.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je le disais, nous réaliserons un bilan des trois programmes que couvre cette dotation. L'idée était bien de participer au développement du territoire, de porter de véritables projets d'aménagement, et non de distribuer une subvention par-ci par-là.

Nous étudierons le mode de consommation sur 2020-2022 et la façon dont cela s'est déroulé. Peut-être les cibles n'étaient-elles pas les bonnes, peut-être également l'organisation de distribution de l'enveloppe est-elle à modifier, peut-être encore certaines communes en ont-elles plus besoin que d'autres. Je pense à un maire en particulier qui ne pouvait pas bénéficier du dispositif Boost'Comm'Une dont nous avions fixé la limite à 3 000 habitants. Or BOURGANEUF a vu sa population légèrement baisser, et a donc pu en bénéficier. Nous reverrons tout cela à l'aune des crédits consommés et de la façon dont ceux-ci auront été consommés, pour en rediscuter lors de l'examen du Budget Primitif de 2023.

M. LEGER. – Votre réponse n'est pas une préparation psychologique à l'idée que ce dispositif pourrait disparaître ?

Mme LA PRESIDENTE. – Plutôt une préparation psychologique à l'idée qu'il pourrait se poursuivre.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – Pour compléter, j'indique que 42 % des projets portent sur la restauration de bâtiments communaux, 16 % sur l'aménagement d'espaces publics et 42 % sur des travaux de voirie communale et rurale.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. SIMONNET. – L'état d'esprit qui a présidé à la mise en place de Boost'Comm'Une était de proposer un dispositif simple d'utilisation, pratique, souple et dont les crédits puissent être rapidement consommés.

Je suis surpris de constater que quinze communes ne souhaitent pas en bénéficier. Ce serait en raison du reste à charge, c'est cela ?

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Pour certaines, en effet, le reste à charge pose un problème. Cela arrive, ce sont des situations qui existent. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, elles ne peuvent pas.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – C'est assez surprenant, et cela encourage à travailler avec les communes nouvelles !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, je le répète, nous verrons ce qui se passera cette année : soit nous n'aurons aucune crainte à avoir concernant nos ressources des prochaines années et nous lancerons allégrement en 2023 un programme triennal 2023-2025 ; soit nous aurons à craindre pour nos propres investissements.

Vous êtes tous sur le terrain. Que vous disent les maires de l'état des routes départementales ? Faisons-nous assez, pas assez ? Si nous devons faire plus, que ferons-nous en moins ?

Vous l'aurez compris, cette année, le budget d'investissement est résolument marqué par un doublement du montant prévisionnel des travaux sur les bâtiments des collèges, parce que nous avons saisi l'opportunité du Plan de relance. Nous avons beaucoup échangé avec les services de l'Etat afin de pousser cette programmation à laquelle l'Etat consacrait des financements intéressants.

C'est ainsi que nous parvenons à maintenir 10 M€ d'investissement. Je vous rappelle que, l'an dernier, nous avions réalisé des investissements à hauteur de 11 M€, dont 1 M€ fléché de manière très politique parce qu'il fallait aider les entreprises à trouver des marchés de travaux importants. Nous rencontrons souvent la Fédération des travaux publics qui nous expose son inquiétude car, en raison des renouvellements intervenus au sein des communes, la commande publique a pris quelques retards. La fédération compte donc sur le Département. Nous construisons le budget en prenant en compte tous ces paramètres, pas seulement les impératifs propres au Conseil départemental.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole et à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, j'aborderai un autre sujet, cœur de métier de notre collectivité, à savoir l'action sociale.

En effet, ce qui s'est passé récemment n'est pas de bon aloi pour la prise en charge de la dépendance dans notre pays. Je fais allusion à cet ouvrage qui relate des événements scandaleux, intitulé *Les fossoyeurs*, ce livre sur ORPEA.

Certes, vous me répondrez que nous ne sommes pas concernés par ce problème en Creuse, mais je tiens à évoquer cet ouvrage parce qu'il est largement commenté, pas seulement dans les médias, mais également au sein des familles. Il suscite de la méfiance, pour ne pas dire de la défiance à l'encontre de tous les établissements qui accueillent des personnes âgées. Souvent, les gens ne cherchent pas à savoir s'il s'agit de gestion publique ou privée, à but lucratif ou non lucratif, associatif ou communal, etc. Je crains que cette méfiance à l'égard des établissements se développe de manière globale, alors que ce scandale est celui des établissements privés à but lucratif.

Au travers de cet exemple, nombreux sont ceux à avoir pris conscience de ces véritables scandales. Ces établissements privés représentent un cinquième des EHPAD en France. Quand, par le biais de fonds d'investissement, ils proposent des taux de retour, de rentabilité, de 5 à 9 % par an, il n'est pas étonnant d'apprendre qu'ils cherchent à réaliser des économies sur le dos des personnes âgées et de leurs familles. C'est d'ailleurs ainsi que l'on en arrive aux situations invraisemblables décrites dans cet ouvrage. Je ne veux pas dire que tout soit parfait au sein des établissements publics, mais ces établissements privés à but lucratif en France sont insupportables.

Cela doit nous inciter à être exigeants en matière de suivi. Ce suivi concerne l'Etat, l'ARS, mais je crains qu'à cause de ces établissements qui créent le scandale et qui, à force de serrer la vis financièrement, en arrivent à des situations de sous-effectifs, l'appréciation portée sur l'ensemble des EHPAD de France soit devenue négative. Pourtant, ce sont ces taux d'encadrement des établissements privés nettement inférieurs à ceux du public qui conduisent à des situations de maltraitance.

Nous devons donc rester extrêmement prudents et vigilants en la matière.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Je rejoins votre analyse, monsieur LOZACH, parce que le fonctionnement des EHPAD pour les familles et le grand public reste un mystère.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Ils n'ont pas forcément connaissance des statuts de ces établissements. En Creuse même, nous avons été interpellés sur plusieurs situations. Le numéro de signalement pour maltraitance, le 3977, est pris d'assaut. Je crains, comme vous, que les faits relatés dans cet ouvrage ternissent l'image de nos établissements où tout n'est certes pas parfait, mais ces derniers n'obéissent pas au même système de fonctionnement que les établissements privés dont le but est de rechercher des dividendes pour leurs actionnaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Au sein de nos établissements publics creusois, siège un conseil de vie sociale auxquels participent les aidants, les résidents et leurs proches. Puisque les Conseillers départementaux sont souvent membres du conseil d'administration de ces établissements, une des pistes de réflexion serait qu'ils soient également membres de ces conseils de vie sociale, pour avoir un échange plus direct sur ce qui se dit et devrait se dire au sein de cette instance. Les personnes sont souvent tenues d'accepter un certain nombre de choses et font parfois à « la place de ». A mon avis, tout cela ne se dit pas au bon endroit, et je pense que l'instance du conseil de vie sociale devrait être le lieu où le dire. Mais pour que les échanges et les débats puissent se tenir, encore faut-il l'organiser.

J'évoquais ce matin l'idée d'un observatoire. Il s'agirait d'inclure ces conseils de vie sociale dans la démarche d'observatoire. Cet observatoire ne ferait pas des inspections croisées ou des enquêtes flash comme celles réalisées par l'ARS, vous l'imaginez bien, cette semaine dans quelques établissements de la Creuse. Il ne se pencherait pas sur la question du soin, qui ne relève pas de la compétence du Conseil départemental, mais sur celle du bien-être des résidents hébergés dans ces structures. Cela se ferait sans aborder la question du soin qui est de la responsabilité des ARS.

Aujourd'hui, ces établissements accueillent des personnes qui sont en extrême dépendance en raison de pathologies chroniques liées au vieillissement et au grand âge. Nous ne pouvons pas le nier, voilà bien longtemps que les maisons de retraite n'existent plus, car nous nous mettons en œuvre des politiques d'accompagnement à domicile qui montrent leurs effets et leur pertinence. Lors des débats sur la loi 3DS, certains de nos collègues Présidents de Départements disaient qu'il fallait reprendre la gestion et le pilotage intégral des EHPAD. Pour ma part, je n'y suis absolument pas favorable. Je préférerais que nous soyons chefs de file sur les questions d'organisation et de maintien à domicile, quitte à aller sur le champ de la santé – de toute façon, nous le faisons déjà – et que la question de l'organisation soit vraiment confiée aux ARS, ou aux structures qui en découleront car nous sentons bien que le système va évoluer.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mais nous parlons de deux choses très différentes. A mes yeux, un EHPAD n'est pas du maintien à domicile en établissement. C'est très différent. Il faut établir des règles claires et précises sur la question du bien-être ou de la maltraitance. Des situations interpellent : lorsqu'une personne doit être maintenue pour sa propre sécurité, cela obéit à des règles de prescription médicale. Imaginer qu'une personne soit maintenue sur un fauteuil peut heurter. Cela entrave sa liberté, mais jusqu'à quel point ? Ces questions ne sont pas du domaine de réflexion des travailleurs médico-sociaux et des Conseils départementaux ; elles relèvent purement du soin et je ne pense pas qu'il revienne au Conseil départemental d'empiéter sur ce champ. Nous ne serons jamais suffisamment compétents pour décider ce qu'il faut ou ne pas faire en la matière.

J'ai effectué très peu de remplacements dans des EHPAD, d'autres pourraient en parler mieux que moi. Mais je vous assure que la question des données qu'il faut corroborer tout au long de la journée sur un système informatique est incroyable. Vous donnez un médicament à un résident, vous devez aller appuyer sur une touche pour enregistrer l'information. C'est pire qu'au supermarché ! Pendant ce temps, quelqu'un contrôle-t-il si tout le monde a bien avalé sa petite pilule ? Je n'en suis même pas certaine. C'est inquiétant : on a multiplié les consignes pour faire respecter, paraît-il, la bientraitance et, finalement, cela semble se faire au détriment de la bientraitance. J'ai l'impression que la situation est pire qu'auparavant. Cela m'inquiète vivement.

M. LOZACH. – Dans ces EHPAD privés à but lucratif, cotés en bourse, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le ratio résident/soignant, est de 0,55. Il est de 0,70 dans les autres. Le ratio est bien plus faible dans ces établissements privés à but lucratif.

Mais il existe aussi des établissements privés à but non lucratif, où la situation est différente.

M. BOURGUIGNON. – Sans vouloir faire de politique politicienne, pour poursuivre les propos de M. LOZACH, ces établissements privés à but lucratif traduisent des dérives d'une politique capitaliste libérale de financiarisation de l'économie, car c'est ce à quoi nous sommes confrontés pour que les actionnaires touchent, chaque année, un peu plus de dividendes.

Nous allons devoir nous interroger sur la financiarisation de l'entreprise et du monde économique dans lequel nous vivons depuis un certain nombre d'années en France. Excusez-moi d'être rabat-joie !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas uniquement cela. Un ensemble de paramètres sont en cause. Construire un bâtiment sur un terrain donné en Creuse n'a pas le même coût que dans d'autres territoires, et quand je vois ce qui se passe à AUZANCES, Dieu sait qu'ils ont prélevé ! En la matière également, le rapport au territoire ne peut pas être exclu.

Il en va de même du niveau de ressources. J'entendais un ministre expliquer que sa mère était dans un établissement à 6 000 € par mois. C'est très bien s'il en a les moyens mais, si elle est maltraitée, c'est tout de même dommage ! Qu'il l'amène en Creuse, où nous nous heurtons à un problème : demain, l'ARS risque de fermer des lits dans nos EHPAD en raison d'un nombre important de places vacantes. C'est un vrai sujet : *quid* des besoins ? L'autre problème en termes de fonctionnement budgétaire de ces établissements est celui de l'absentéisme au sein des structures. Ce sont les deux points noirs qui ressortent de manière évidente de nos échanges avec les établissements.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Cela fait beaucoup pour l'image des EHPAD en deux ans et, comme le disait Jean-Jacques LOZACH, ce ne sont pas les scandales ORPEA qui vont redorer le blason et l'image de ces établissements. Il y a un ou deux ans, une série de sujets avait été médiatisée sur le manque de personnel dans les établissements médico-sociaux, en particulier dans les EHPAD. Puis, la Covid y a causé les décès que l'on sait et, lorsque les aînés ont été confinés dans leur chambre, l'isolement a, me semble-t-il provoqué davantage de décès encore que la crise de la Covid-19 elle-même.

Le scandale d'ORPEA n'est que le premier. Nous serons dorénavant très vigilants à la gestion d'autres groupes privés. En attendant, malheureusement, des lits sont vacants dans nos EHPAD et de plus en plus de personnes âgées seront maintenues à domicile, dans des conditions très compliquées, pouvant parfois mettre leur vie à mal, voire en danger.

Je voulais revenir sur le point que j'avais évoqué ce matin dans mon propos liminaire. Actuellement, pour fonctionner, les EHPAD ont à faire face à des surenchérissements des prix des combustibles, des fluides. Le Conseil départemental est l'autorité de tutelle sur cette partie, ou tout au moins il en est le partenaire. A l'image de ce qui se fait avec les Principaux de collège, comptez-vous engager un dialogue de gestion avec les Directeurs d'EHPAD pour savoir comment, demain, ils pourront faire face à ce renchérissement sans subir d'effet levier trop important sur le prix de journée ? Si celui-ci est moins élevé qu'en Région parisienne, il l'est tout de même au vu des revenus de nos résidents. Une concertation sera-t-elle engagée sur le taux directeur du tarif d'hébergement ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme VIALLE.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Je pense qu'il serait bon de rappeler la façon dont est construite la tarification dans les EHPAD.

Jusqu'à présent, nous n'avions pas de CPOM. Cela sera bientôt modifié. La tarification est annuelle. Des propositions budgétaires sont déposées en octobre par la Direction des EHPAD. S'ensuit une concertation avec chaque établissement, qui est traité différemment. Les besoins sont posés, une discussion est engagée avec nos services, parfois même en présentiel, nos services se rendant sur place. C'est ainsi que nous parvenons à l'arrêté de tarification.

Ce travail est mené conjointement entre la Direction de l'EHPAD et les services du Conseil départemental. Nous conduisons un véritable accompagnement des jeunes directeurs, souvent novices en ce domaine et la tarification résulte vraiment d'un travail partenarial.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme le dit Marie-Thérèse VIALLE, dès l'automne, des échanges ont lieu au regard des dépenses-recettes, qui sont en cours d'être réalisées puisque l'année n'est pas terminée. Sur cette base, se construit l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, ou EPRD. En fait, nous échangeons, discutons et faisons des propositions pour parvenir à une tarification, que je signe au mois de janvier. Puis, les établissements disposent, me semble-t-il, de huit jours pour nous donner leur accord, à partir de la mi-janvier.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Ils peuvent faire de nouvelles propositions. De nouveaux échanges se poursuivent jusqu'à ce que tout soit acté par les établissements.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai lu votre courrier et j'attends que nous en discutions avec les services pour revoir cette question. Si j'ai bien compris, le 20 janvier, les établissements ont fait part de leur inquiétude sur le coût des carburants, des consommables, etc., qui a déjà augmenté pour le budget de l'année 2022. Aujourd'hui, ils ne sont pas en difficulté financière face à l'augmentation des carburants et hydrocarbures, mais risquent de l'être.

Vous avez évoqué les dialogues de gestion avec les collèges. Pour prendre l'exemple de ce qui se passe en ce moment, tous les quinze jours, nous avons un échange téléphonique ou en visioconférence entre les établissements, le Conseil départemental et l'ARS.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous échangeons comme nous le faisons depuis le début de la crise sanitaire. Nous le faisions même trois fois par semaine au début. Sans vouloir revenir sur les histoires de masques, de gel hydroalcoolique et autres, nous n'avons pas relâché cette relation de proximité parce que la crise n'est pas terminée. Elle continue d'osciller. Même si l'on n'en parle pas, des clusters se développent dans les EHPAD. Des soignants – ASH, AS et infirmières – ne sont pas vaccinés, ils sont parfois plusieurs dans ce cas au sein d'un même établissement, et il n'est pas facile de les remplacer du jour au lendemain. Cela déjà engendre une forte désorganisation. Par ailleurs, comme partout, des personnels sont malades ; comme cela peut se produire au Conseil départemental dans nos équipes collèges, routes, etc. Il arrive qu'une équipe entière, cas contact, se retrouve à l'isolement, comme cela s'est produit à ROYERE-DE-VASSIVIERE voilà une ou deux semaines. Les difficultés sont accrues par la présence de ce coronavirus. Même si les conséquences sont moins dramatiques qu'en 2020, au début de la crise, certaines personnes et certains résidents malades nécessitent des soins supplémentaires.

La désorganisation se poursuit donc. C'est au titre de l'accompagnement et du soutien autour de la crise Covid-19 que nous maintenons ces réunions régulières, deux fois par mois. Lors de ces échanges, les établissements ne parlent pas seulement de la crise du Covid mais évoquent toutes leurs difficultés.

Votre courrier nous a fait part de cette alerte à BENEVENT-L'ABBAYE, et il me semble que M. MAVIGNER m'a écrit également à ce sujet. Nous avons vérifié que les discussions avaient effectivement lieu, sachant que le traitement se fait établissement par établissement.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – C'est en effet une réflexion au cas par cas ; il n'y a pas de généralité. Chaque établissement est accompagné, et l'arrêté de tarification fait l'objet d'une décision conjointe.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne laisserons tomber personne, aucun établissement. Nous ne laisserons pas se créer des déficits insurmontables. Je comprends bien l'inquiétude des établissements par rapport à cette question qui s'ajoute au coût de l'absentéisme, des remplacements et surtout aux places vacantes au sein des établissements qui représentent autant de recettes en moins.

Je citerai l'exemple très particulier d'AUZANCES, avec les travaux et toutes les difficultés actuelles, sur 90 places, seules 58 sont occupées. Pour autant, le nombre d'agents est identique.

Plus personne ne souhaite s'exprimer sur cette programmation AP/CP ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous invite à vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2022 et sur l'inscription des autorisations de programme nouvelles pour 2022.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2022-02/1/22

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en arrivons au vote du budget primitif 2022, chapitre par chapitre et ligne par ligne, en commençant par la section d'investissement.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
90 – Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	2 952 730,14 € (dont 274 730,14 € de RAR)	30	0	0	-			
Chapitre 901 : Sécurité	5 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	5 238 366,44 € (dont 22 366,44 € de RAR)	30	0	0	729 274,00 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	676 736,37 € (dont 1 736,37 € de RAR)	30	0	0	-			
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-				-			
Chapitre 905 : Action sociale - Hors RMI et RSA	184 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	-				-			
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-				-			
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active - RSA	13 827 000,00 €	30	0	0	740 000,00 €	30	0	0

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Chapitre 907 : Aménagement et environnement	736 000,00 €				553 108,00 €	30	0	0
Chapitre 908 : Transports	-				-			
Chapitre 909 : Développement	1 000,00 €	30	0	0				
91 – Equipements non départementaux								
Chapitre 910 : Services généraux	-				-			
Chapitre 911 : Sécurité	550 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 912 : Enseignement	21 212,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	379 500,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	100 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale - Hors RMI et RSA	150 000,00 €	30	0	0				
Chapitre 915-4 : Revenu minimum d'insertion	-				-			
Chapitre 915-6 : Revenu de solidarité active	633 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	1 535 500,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	225 711,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 918 : Transports	-				-			
Chapitre 919 : Développement	2 310 000,00 €	30	0	0	135 000,00 €	30	0	0
92 – Opérations non ventilées								
Chapitre 921 : Taxes non affectées	-				-			
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				4 686 800,00 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations	12 192 598,00 €	18	12	0	9 087 299,00 €	18	12	0

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

financières - Hors compte 1068								
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-				-			
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	1 510 000,00 €	30	0	0	1 510 000,00 €	30	0	0
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	4 715 074,00 €	30	0	0	10 830 000,00 €	30	0	0
95 – Opérations sans réalisation								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	2 380 839,81 €	30	0	0	-			
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				21 515 812,00 €	30	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				75 000,00 €	30	0	0
Affectation au compte 1068	-				8 000 000 €	30	0	0
001 – Résultat d'investissement reporté	7 538 025,24 €	30	0	0	-			
TOTAL	**57 862 293,00 €**	**18**	**12**	**0**	**5 862 293,00 €**	**18**	**12**	**0**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
93 – Opérations ventilées								
Chapitre 930 : Services généraux	13 664 758,00 €	30	0	0	881 500,00 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	6 660 000,00 €	30	0	0	69 592,00 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	8 293 219,00 €	30	0	0	358 000,00 €	30	0	0
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	7 222 426,00 €	18	12	0	639 569,00 €	30	0	0

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 384 785,00 €	18	12	0	130 000 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale - Hors RMI et RSA	56 704 830,00 €	30	0	0	4 243 300,00 €	30	0	0
Chapitre 935-4 : RMI	-				-			
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes - APA	36 582 730,00 €	30	0	0	17 232 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active - RSA	20 741 960,00 €	30	0	0	1 371 000,00 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	18 392 090,00 €	30	0	0	1 122 083,00 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 087 534,00 €	30	0	0	325 301,00 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 939 : Développement	3 354 352,00 €	30	0	0	208 617,80 €	30	0	0
94 – Opérations non ventilées								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				7 093 451,00 €	30	0	0
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	845 000,00 €	30	0	0	91 600,00 €	30	0	0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				57 843 576,00 €	30	0	0
Chapitre 943 : Opérations financières	1 645 000,00 €	30	0	0	100,00 €	30	0	0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	101 250,00 €	18	12	0	-			
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	-				-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	10 830 000,00 €	30	0	0	4 715 074,00 €	30	0	0
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section	-				-			

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

95 – Opérations sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	6 500,00 €	30	0	0				
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	21 515 812,00 €	30	0	0				
002 – Résultat de fonctionnement reporté	**-**				31 660 403,20 €	30	0	0
TOTAL	**219 493 567,00 €**	**18**	**12**	**0**	**219 493 567,00 €**	**30**	**0**	**0**

TOTAL GENERAL	**277 355 860,00 €**	**18**	**12**	**0**	**277 355 860,00 €**	**18**	**12**	**0**

M. LEGER. – Je pensais que nous aurions un moment d'échange sur le budget. Je reviens rapidement sur les crédits d'investissement pour dire qu'au regard de la modestie de la consommation des crédits d'investissement sur les trois derniers exercices budgétaires – 75 % de crédits consommés en 2019, 66 % en 2020 et, a priori, 66 % en 2021 –, chat échaudé craint l'eau froide ! Nous verrons au compte administratif de l'année prochaine combien auront été consommés. Nous l'avons dit lors du débat d'orientation budgétaire, mais nous tenons à redire qu'il ne faudrait pas qu'une année encore, nous soyons dans une logique d'affichage et que derrière, cela ne suive pas.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la démocratie, chacun s'exprime !

Je laisse à M. FOULON le soin de nous proposer une analyse de ce budget.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, vous avez un peu brûlé les étapes.

M. LEGER. – Oui, parce que nous avons voté le budget avant d'en débattre, mais mieux vaut tard que jamais !

Mme LA PRESIDENTE. – Je partais de l'hypothèse que vous aviez lu le fascicule. Je vous proposais une analyse plutôt qu'une lecture.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Rassurez-vous, je ne compte pas vous donner lecture du budget, et je comprends votre remarque, monsieur LEGER, sur l'inversion. Cela étant, nous pouvons tout de même rappeler quelques petites vérités, toujours intéressantes pour la collectivité.

M. LEGER. – Revenons à 2015 !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Mais non !

M. LEGER. – Non ?... Ah, j'avais déjà écrit le compte rendu de la séance !

M. LOZACH. – Oui, 2015, lorsque nous sommes passés des ténèbres à la lumière !

Mme LA PRESIDENTE. – Trêve de plaisanteries, soyons sérieux. Vous disposez des résultats, nous n'allons pas nous taquiner là-dessus, mais vous mesurez bien la différence ; il suffit de voir les résultats de trésorerie et les indicateurs tel que le taux d'endettement...

M. LEGER. – Ils sont à la mesure de ce qui s'est passé et se passe encore dans les départements de la même strate.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur LEGER, vous anticipez mon propos. Sans être excessif ni faire de roulements de tambour en disant que nous sommes les plus beaux et les plus forts...

M. LEGER. – Il n'y a pas de quoi !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – ... des vérités s'imposent !

Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de quoi.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LEGER. – Même si la bonne tenue des DMTO nous a permis de passer deux années favorables et même si la dette diminue, des points d'inquiétude demeurent. Vous le disiez vous-même, demain, les DMTO seront moins élevés en 2022. Vous restez prudents dans vos estimations. Je ne serai jamais contre des inscriptions prudentielles, je préfère cela à des décisions où l'on joue les gros bras...

Mme LA PRESIDENTE. – Ce que, d'ailleurs, nous ne faisons pas !

M. LEGER. – ... et où l'on ne consomme pas les crédits que l'on inscrit.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tout d'abord, vous aurez remarqué que je n'ai pas « roulé des mécaniques » et que je ne reviens pas sur 2021. Mais vous devancez en partie mes propos ; c'est à se demander si vous n'avez pas anticipé ce que j'avais préparé !

M. LEGER. – Gouverner, c'est prévoir !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous êtes fort, monsieur LEGER. Je ne comprends pas que vous ne soyez pas déjà Président du Conseil départemental !

M. LEGER. – Que de soutiens aujourd'hui ! Je ne sais que choisir comme fonction.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous devriez changer de camp.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Mes chers collègues, sans pour autant céder à un sentiment de béatitude devant la situation du Département, les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'année 2021 a été une bonne année d'un point de vue financier pour tous les Départements, la Creuse ne fait pas exception. Cela tient essentiellement à deux raisons : nous n'avons pas connu d'explosion des demandeurs de RSA, puisque nous sommes revenus au niveau de 2019 ; et les DMTO ont amené 11,5 M€ alors que, deux ans auparavant, nous étions endettés à hauteur de16 M€.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Malheureusement, nous devons tout de suite nuancer cette embellie pour 2022, pour la bonne et simple raison que nous ne disposons plus de l'effet levier fiscal pour la part des recettes de fonctionnement. Cela n'est pas dépendant de notre volonté : la loi nous soumet à une dotation de l'Etat ; il ne nous reste qu'à tendre la main et attendre les recettes qu'il veut bien nous accorder. La marge de manœuvre sur les recettes de fonctionnement est donc extrêmement limitée.

A plusieurs reprises depuis ce matin, sur les bancs de cette Assemblée, j'ai entendu évoquer le « quoi qu'il en coûte ». Soyons clairs : en 2022, après la période électorale, nous risquons d'être fortement sanctionnés et d'avoir à payer ce « quoi qu'il en coûte ». C'est regrettable, mais nous pouvons craindre à nouveau la petite ligne, dont M. LOZACH doit se souvenir, de « contribution au redressement des finances des collectivités ». C'était M. HOLLANDE qui l'avait mise en place, nous payions chaque année la DGF qui baissait. Je crains qu'en 2022 et 2023, nous ne subissions la même sanction.

Nous pouvons, en effet, avoir quelques inquiétudes à ce sujet, car l'Etat affirme qu'il est endetté. L'endettement des Collectivités territoriales et des Départements ne représente pourtant que 8 % de la dette globale de l'Etat dont, je le rappelle, le montant s'élève à 3 000 Md€. Nous subirons demain une double peine.

Donc, concernant les recettes, je n'ai donc pas grand-chose à dire, si ce n'est que nous n'avons pas la main.

La seule action possible porte sur les dépenses de fonctionnement. J'ai bien senti ce matin que M. LEGER essayait de nous titiller sur le tourisme et sur la baisse des dotations à Creuse Tourisme.

Aujourd'hui, une gestion fine est à l'œuvre sur les satellites que nous finançons. Nous opérons une comptabilité analytique de leurs comptes. Le Conservatoire de musique, par exemple, ne représente pas une maigre somme. Sans vouloir tout détailler, l'ensemble représente beaucoup d'argent. Nous devons donc examiner ces comptes de très près, et nous le faisons.

Parmi les dépenses de fonctionnement, aujourd'hui, tout le monde connaît malheureusement le chiffre « 43 », celui de l'avenant 43, qui nous est tombé dessus en octobre, avec l'annonce de la revalorisation des rémunérations des services de soins à domicile. Si, sur le fond, cette revalorisation est louable, il est toujours facile d'annoncer des mesures en les faisant financer par d'autres. C'est le cas et, pour le Conseil départemental, cet avenant 43 représente une somme de l'ordre de 3,2 M€, sachant que la CNSA prend en charge 600 000 €, le reste à notre charge s'élève donc à 2,6 M€. Au regard de nos excédents, notre épargne nette était de 5,2 M€ en 2021,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Donc, d'un simple trait de plume, la moitié de notre épargne nette de 2021 disparaît dans cet avenant 43.

Si nous n'adaptons pas les dépenses de fonctionnement aux faibles recettes que nous enregistrons, automatiquement, nous irons dans le mur. Ce n'est pas neutre. Le poids des AIS sera encore extrêmement lourd en 2022 ; nous avons provisionné 55,165 M€ contre 49,981 M€ pour 2021. Je partage votre analyse, monsieur LEGER, la situation du Département reste fragile et continuera de se fragiliser en 2022, mais surtout en 2023 et 2024.

Dans ce contexte contraignant et empreint d'incertitudes, nous l'avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, nous devons répondre à une double priorité, comme l'a dit la Présidente dans son propos introductif : « accomplir nos missions relatives aux politiques sociales et aux solidarités territoriales » – c'est incontournable, c'est ce que M. LOZACH qualifie de cœur de notre métier, expression que je partage ; et « continuer à investir pour l'avenir ».

Investir pour l'avenir. J'entends M. LEGER nous dire que nous inscrivons mais ne faisons pas. Il arrive que vous ayez des éclairs de lucidité, monsieur LEGER *(Sourires.)* et il est vrai que nous sommes parfois ambitieux, peut-être trop à votre goût, mais nous verrons, à la fin de l'année 2022, la consommation réalisée sur la section investissement.

Pour pouvoir continuer à investir dans les différents domaines qui nous concernent, je rappelle que nous avons inscrit 3,3 M€ pour les collèges, contre 2,1 M€ en 2021. Ceux qui participent aux commissions d'appel d'offres savent bien que la mise en accessibilité des collèges n'est pas anodine. Pour le collège d'AHUN, par exemple, cela représente plus de 1 M€. Mais continuer à entretenir notre patrimoine, monsieur LEGER, est aussi investir.

Nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer sur une situation financière saine et sur un excédent budgétaire de 31 M€. Heureusement que nous avons cela ! Je ne rappellerai pas l'excédent budgétaire de 2015, parce que vous allez pousser des cris. En 2022, il convient de ne pas relâcher nos efforts si nous ne voulons pas connaître de désagréments en fin d'année.

Pour 2022, nous avons prévu un moindre recours à l'emprunt, puisque nous le prévoyons à hauteur de 9 M€ alors qu'il était de 11,5 M€ en 2021. Cela traduit la volonté du Conseil départemental depuis l'an dernier de se désendetter assez fortement afin de présenter aux collectivités et aux organismes bancaires des ratios qui soient de bonne facture. Aujourd'hui, ces ratios ne sont pas exceptionnels, comparés à ceux des départements de notre strate. J'aimerais avoir les finances de l'Indre, malheureusement, ce n'est pas le cas.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous faisons au mieux et nous attachons particulièrement à ce désendettement car il importe que notre dette baisse – elle est passée sous les 100 M€. Monsieur LEGER, je me souviens qu'il y a quelques années, vous nous alertiez lorsque la dette risquait de dépasser les 100 M€ ! Eh bien, en 2022, elle devrait avoisiner les 94 M€. Nous nous désendettons en douceur, sans diminuer nos investissements ni sans oublier ce pour quoi nous sommes là, en particulier, le domaine du social.

Tels sont les éléments de langage que je voulais vous livrer, qui ne surprendront personne, étant donné que je suis intervenu en fin de débat : tout a été dit au cours de cette journée. Je vous donne rendez-vous, monsieur LEGER, à la fin de 2022 pour constater l'exécution budgétaire en section d'investissement. Je ne doute pas que vous y serez très vigilant.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je tiens avant tout à préciser que, même si nous nous sommes abstenus lors du vote de ce budget, je me réjouis de voir l'investissement à hauteur de 57,8 M€ alors qu'il était, me semble-t-il, de 44 M€ l'an dernier, et je me dis que la RD 63 dont j'avais parlé lors de la dernière séance fera peut-être l'objet d'une AP, voire d'un CP.

Par ailleurs, Mme la Présidente ayant évoqué les C2RTE, j'aurais une question à vous poser.

Lors de la venue de Mme la Ministre des Sports la semaine dernière, des annonces ont été faites concernant la piscine de GUERET. Or j'ai justement reçu à l'Agglo la fiche de réhabilitation de la piscine au titre du C2RTE et j'ai constaté qu'était prévue, en recettes au budget prévisionnel, la somme de 416 100 € en provenance du Département. Je souhaiterais savoir si cette inscription budgétaire s'entend sur l'exercice 2022, sur quel chapitre et quelle fonction, et s'il a été clairement établi entre la Ville de GUERET et le Département que cette somme serait versée pour la réhabilitation de la piscine.

Je peux vous en faire état : 728 000 € au titre de la DETR, 6 % de la Région, soit 175 000 €, 15 % du Département, soit 416 100 €, un montant de 900 000 € de l'ANS et une participation de 20 % de la Ville de GUERET, pour un total de 2 774 000 €.

Il m'intéresse de savoir si ces 416 100 € sont inscrits au budget 2022 du Département ou s'ils proviennent d'un autre fléchage. Je ne voudrais pas qu'il s'agisse du fléchage Boost'Ter de l'Agglo, qui est loin d'être à 416 000 € puisque nous sommes à 355 000 €, dont 255 000 € sont déjà engagés pour les communes.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Cher collègue, sachez déjà que le département de la Creuse compte 4 400 kilomètres de routes départementales. Nous détenons un petit record : celui du nombre de kilomètres ramené au nombre d'habitants le plus élevé à l'échelle nationale.

Je pourrais également parler de la route D 27 qui traverse ma commune et qui a besoin de travaux. Très passagère, elle permet aussi d'aller d'un point d'accès à un autre. Catherine DEFEMME pourrait en dire tout autant, ainsi que Franck FOULON. Autour de cette table, nous avons tous des routes départementales en mauvais état qui traversent nos communes ou les communes de nos cantons. Vous aviez signalé la route de SAINT-FIEL dont on me parle depuis 2015, et dont, je pense, le Maire de SAINT-FIEL parlait déjà auparavant.

Donc, sauf cas d'extrême urgence qui nécessiterait que l'on modifie la programmation pour intervenir de façon extrêmement rapide, pour des raisons de sécurité, sur une route qui menacerait de s'effondrer ou qui altérerait la circulation, les programmes routiers suivent la file dans laquelle ils sont inscrits, qui nous est proposée par les unités territoriales techniques. Cela s'applique que l'on soit Maire, Conseiller Départemental ou Conseiller départemental et Maire. M. MERPILLAT et Hélène FAIVRE ont bien noté la problématique posée par cette route départementale qui présente un intérêt éminent au regard de la circulation périphérique.

S'agissant maintenant de l'affaire de votre piscine, nous avons regardé la façon dont les centres aqualudiques d'AUBUSSON et de LA SOUTERRAINE avaient été financés. Ils s'étaient inscrits à l'époque dans ce que l'on appelait des conventions territoriales, véritables programmes construits sur des projets de territoire portés par les pays sur différentes actions concernant des axes prioritaires. À l'époque, tous ceux qui étaient concernés par un projet étaient réunis autour de la table, l'Etat, la Région, le Département et d'autres encore. S'il avait été procédé de la sorte, vous ne seriez pas en train d'interroger, légitimement, l'un puis l'autre et d'inscrire des chiffres les uns derrière les autres. Mais, désormais, il en va ainsi de tous les projets !

Nous en étions donc restés au projet du centre aquatique, d'un montant assez élevé, qui devait entrer dans le Plan particulier pour la Creuse, puisque 6 M€ avaient été bloqués à cette fin. Finalement, il semblerait que ce centre ne se fasse pas. Puis, nous apprenons que le dossier sera peut-être déposé en mai. Peut-être se fera-t-il, même si nous ne savons pas quand. Nous avons tout de même besoin de savoir, à un moment ou à un autre, si le centre aquatique se fait ou si la réparation de la piscine de GUERET se fait. Les deux collectivités concernées doivent venir nous rencontrer, de préférence l'une avec l'autre. Je pense que vous avez eu des échanges avec Mme la Préfète ensemble. Nous, nous n'allons pas répondre à l'un puis à l'autre. Il faut en finir, se comporter comme des adultes et venir ensemble : Mme la Maire – ou ses représentants délégués au sport,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

aux investissements ou aux bâtiments de la Ville de GUERET et, de la même façon, M. le Président ou ses représentants de l'Agglomération du Grand GUERET.

Puisque ces centres aqualudiques ont été financés *via* des conventions territoriales, pourquoi la réparation de la piscine de GUERET ou la construction du centre aqualudique de l'Agglomération ne seraient-elles pas financées dans le cadre de projets Boost'Ter ? C'est la première question à laquelle il nous faut répondre ensemble.

Ensuite, il me semble que sur l'enveloppe prévue, quelque 355 000 € de crédits ont déjà été consommés par l'Agglo. Combien en reste-t-il ? Combien pourraient être encore mobilisés ? Quels sont vos autres projets ?

Enfin, débrouillez-vous ensemble, Agglo et Ville, pour définir vos priorités ! Pour ma part, je ne les connais pas. Avez-vous besoin d'une piscine ? Ne sert-elle que GUERET ou également d'autres communes ? Je suppose que vous avez déjà dû débattre ensemble de toutes ces questions. Venez donc nous voir avec un projet, mais venez ensemble !

M. BODEAU. – Madame la Présidente, je suis tout à fait disposé à venir discuter. Vous me dites de venir en discuter ensemble, et il est vrai qu'il vaut mieux être deux pour le faire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous serons trois, en fait, voire plus.

M. BODEAU. – Cela ne me dérange pas non plus !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en avons échangé rapidement avec le Président de l'Agglo, lors de la venue de Mme la Ministre des Sports. Mon collègue Valéry MARTIN était à mes côtés. Nous sommes là, nous vous écoutons, mais vous comprenez bien que nous n'allons pas financer...

M. BODEAU. – Je le comprends bien, madame la Présidente. C'est pour cela que je vous pose cette question. Je m'interroge sur ces 416 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons reçu des demandes, mais rien de plus. M. LOZACH était également autour de la table, il pourra en témoigner : j'ai tout de même vu deux élus porter deux projets qui vont dans le même sens :

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

une piscine et un centre aqualudique. Il ne m'appartient pas de décider lequel est le bon et quel est celui qu'il faut accompagner. Venez nous en présenter un seul car, financièrement, nous ne pourrons pas aider les deux.

M. BODEAU. – Nous sommes bien d'accord. Nous n'allons pas revenir sur le passé ni sur des difficultés d'anticipation de la fin d'une structure avant que l'autre ne soit achevée. Tout cela était antérieur, mais il faut bien le gérer et je vois difficilement comment gérer l'un sans l'autre, car un centre aqualudique n'est pas une petite piscine à construire. Entre le premier coup de pioche et le maillot de bain, il faut compter entre quatre à cinq ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous savez comment fonctionne notre collectivité. Ce n'est pas Valérie SIMONET ou Valéry MARTIN qui décide. Ces dossiers passent en Commission Permanente. Si vous n'avez vu passer l'un ou l'autre des projets, cela signifie que c'est un plan prévisionnel. En tout cas, à ce jour, aucune délibération du Conseil Départemental n'acte de financement pour la piscine ou le centre aqualudique.

Il faut vraiment prendre un temps au sein de vos collectivités pour venir nous voir.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, vous avez cité des pourcentages, parlant de 15 %, etc. Historiquement, sur les centres aquatiques, que ce soit à AUBUSSON ou à LA SOUTERRAINE, le financement du Conseil départemental n'a jamais excédé les 5 %.

Aujourd'hui, il est question de 416 000 €, mais il faut connaître le budget global. Venez nous voir, comme l'a dit Mme la Présidente, et nous verrons bien. Mais ce qui est certain, c'est qu'à ce jour, nous n'avons jamais participé au-delà de 5 % pour ces équipements.

M. BODEAU. – Je vous remercie pour toutes ces réponses.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – Pour ce qui est de l'Agglo de GUERET, nous nous sommes réunis en conseil de territoire le 7 janvier avec M. PONSARD. De nombreux projets ont été détaillés. Il vous revient d'opérer les choix qui vous concernent.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Ces conseils de territoire sont des clauses de revoyure où nous étudions si les projets sont en adéquation avec les clauses du cahier des charges de Boost'Ter. Différents projets ont été détaillés. Celui de la piscine de GUERET a été évoqué et nous avons bien senti la problématique de communication entre les différentes parties.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens à souligner l'intérêt que nous portons à ce projet et notre souhait de le voir rapidement aboutir. Le Conseil départemental accompagne en effet le Plan Piscine, qui répond à un enseignement prioritaire. De plus, ce dossier concerne la ville préfecture où, dans moins de trois ans, des sportifs de haut niveau viendront se préparer aux Jeux Olympiques.

M. LOZACH a entendu comme moi Mme la Ministre proposer des solutions alternatives. Je ne sais pas si ce sont des solutions *ad hoc*, mais je sais qu'il va falloir répondre rapidement. Je ne me permets pas d'intervenir dans les choix qui sont ceux, légitimes, des collectivités. La Ministre a indiqué qu'un Conseil départemental pouvait, dans son Plan Piscine, porter des piscines modulaires. Ce pourrait être étudié si vous n'arrivez pas à trouver de solution ni de financement pour la rénovation de ces bassins.

M. SIMONNET. – Je ne porterai aucun jugement, la vie entre élus au sein des collectivités n'est pas toujours facile, on le sait. Cela donne toutefois une mauvaise image de la ville préfecture. C'est ainsi, mais c'est regrettable.

Cela crée un désordre pour les scolaires. Au sein de Creuse Confluence, les écoles de PARSAC, JARNAGES, tout le bassin de GOUZON se rendaient à la piscine de GUERET. Nous ne pouvons pas les accueillir à EVAUX-LES-BAINS faute de créneaux horaires suffisants. Cela signifie que certains enfants n'apprendront pas à nager à l'école.

Autre aspect regrettable, il me semble que 6 M€ avaient été prévus à cette fin dans le Plan particulier pour la Creuse...

M. BODEAU. – Plus 2 M€ de la Région.

M. SIMONNET. – Initialement, 4 M€ de crédits étaient inscrits et le Président de l'Agglo avait réussi à obtenir 2 M€ supplémentaires auprès de la Préfète de l'époque et du Député. C'étaient donc 6 M€ qui auraient pu accompagner ce projet. Je ne voudrais surtout pas que ces millions d'euros ne soient pas consommés et que l'on reproche demain aux élus creusois de n'avoir pas su s'organiser pour utiliser tous ces crédits. Ce serait un très mauvais signal envoyé à l'Etat.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LOZACH. – J'ai assisté à cette réunion, qui avait son importance puisque la Ministre des Sports était accompagnée de son cabinet qui prenait note des desiderata des uns et des autres, y compris concernant le plan de financement.

Il va falloir suivre les pistes qui ont été évoquées à cette occasion, en particulier concernant les équipements sportifs de proximité puisqu'un programme national a été lancé, qui prévoit l'édification de 5 000 équipements sportifs de proximité, étalée sur trois ans, engageant 250 M€ de l'Etat réservés aux quartiers prioritaires de la Ville ainsi qu'aux ZRR. Or GUERET est située en ZRR. Il faudrait donc étudier si, à partir d'un habillage, nous ne pourrions pas faire entrer la piscine actuelle – je ne parle pas du centre aqualudique – dans ces équipements sportifs de proximité.

De même, il faudrait voir si la contribution de l'ANS, l'Agence nationale du sport, peut être abondée en raison de la situation particulière car, comme Mme la Maire de GUERET l'a répété, si nous n'arrivons pas à un financement de 80 %, ces travaux ne se feront pas. Je n'ose imaginer la situation : nous allons nous retrouver avec l'unique préfecture de France sans piscine. Face à cette situation exceptionnelle, peut-être l'ANS ira au-delà des 30 % aujourd'hui envisagés.

Quant à la participation de l'Etat, le Secrétaire général de la Préfecture parlait de la DETR, mais il était tout de même gêné, car la somme dépasse les 200 000 €, niveau auquel, normalement, c'est la commission, et non le Secrétaire général ou la Préfète, qui décide. Nous l'avons senti gêné, car que diront les autres Maires et Présidents d'autres intercommunalités si10 % de la DETR sont mobilisés sur un seul projet ?

Tout cela reste en suspens et mérite confirmation dans les prochaines semaines.

Quant au centre aqualudique, j'appelle votre attention sur le fait que le Plan particulier est à durée déterminée. Ce n'est pas parce que 6 M€ ont été inscrits sur une feuille il y a quelques mois que dans trois, quatre ou cinq ans, l'Etat les accordera. Le principe qui s'applique est celui de l'annuité budgétaire, sauf en cas de loi de programmation, comme la loi de programmation militaire, par exemple. Ce n'est pas le cas pour ces équipements. Attention à ce qui ne sera pas consommé à la fin 2023 dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse... à moins qu'un Président de la République ou un gouvernement décide de proroger le PPC actuel. Mais, comme on le dit, ce que fait un gouvernement, un autre peut le défaire. Prenons garde à l'application de ce principe d'annuité budgétaire !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Sans vouloir être rabat-joie, il me semble même que la ministre a précisé qu'aucun crédit n'était prévu à cette fin dans le plan particulier. C'est donc sur des crédits de l'Agence nationale du sport et d'autres qu'il faudra compter pour la piscine ou le centre aqualudique car, si j'ai bien compris, il n'y a pas 6 M€ à la Préfecture de la Creuse pour le centre aqualudique.

M. BODEAU. – Nous sommes bien d'accord.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est urgent, je le dis à Marie-Christine BUNLON, que vous vous réunissiez sous l'autorité de la Préfète, du représentant de la Région et de tous ceux que vous sollicitez parce que, pour ma part, j'ai entendu parler du dépôt du projet du centre aqualudique en mai. Cela signifie que le projet ne sera engagé dans dix ans, mais sans doute très rapidement. Cela m'ennuie d'engager plusieurs centaines de milliers d'euros sur une piscine quand, dans le même temps, le projet de centre aqualudique est déposé. J'avoue être un peu perdue.

M. LOZACH. – A ce jour, sur le projet de la piscine, la seule chose actée sont les 175 000 € de la Région. C'est la seule délibération à ce stade.

M. BODEAU. – La problématique, vous l'aurez compris, est le temps nécessaire entre la conception et la réalisation du nouveau centre aqualudique. Ce temps est incompressible et si l'ancienne piscine n'est pas réhabilitée, cela signifie que, pendant quatre ou cinq ans, la ville préfecture sera sans moyen, sans piscine ni centre aqualudique. Soit on fait ce choix, soit on est obligé de jouer sur les deux tableaux tout en sachant que cela signifie que de l'argent public sera dépensé pour un laps de temps, de quatre à sept ans au maximum, puisque nous devrons malgré tout construire une nouvelle structure. J'en suis désolé, mais je ne suis pas maître des anticipations précédentes.

Mme LA PRESIDENTE. – J'entends dire que le dossier du centre aqualudique serait déposé en mai et, donc, avec l'APS, voire l'APD, vous dites qu'il faudrait prévoir cinq ans ?

M. BODEAU. – Ce n'est pas parce que l'on dépose le dossier que le centre aqualudique se construit en l'espace de quelques mois. La conception du projet est arrêtée, le dossier est prêt, mais les travaux demandent tout de même un certain temps.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Comme le disait Nicolas SIMONNET, il est regrettable de déposer un dossier qui bloque des financements qui ne seront pas consommés au détriment d'autres projets qui pourraient en bénéficier. Il y a une cohérence à avoir entre le dépôt et l'engagement à faire. C'est ce qui est demandé à toutes les collectivités s'agissant de la DETR. C'est le cas pour les C2RTE ; il nous est demandé de déposer des dossiers qui seront consommés dans l'année ; sinon, pas de financement !

M. BODEAU. – Il est évident que le dossier est lancé à partir du moment où il est déposé. Il n'empêche qu'entre le moment de son dépôt et l'ouverture du centre aqualudique, il est un temps incompressible de plusieurs années.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – De travaux.

M. BODEAU. – Oui, un temps de travaux.

Mme Armelle MARTIN. – Combien de temps a-t-il fallu pour le centre de LA SOUTERRAINE ?...

Mme GALBRUN. – Trois ans maximum, me semble-t-il. Entre deux et trois ans.

M. BODEAU. – Cela veut donc dire trois années sans structure, sans piscine dans la ville préfecture.

M. LOZACH. – Petite précision : la couverture appelée à recouvrir la piscine actuelle ne sera normalement pas détruite une fois la piscine abandonnée. Elle servira à un autre équipement sportif dont la nature reste à déterminer. La piscine sera neutralisée, mais resteront toujours les vestiaires et cette couverture qui n'est pas appelée à disparaître dans trois ou cinq ans.

M. SIMONNET. – Et le fonctionnement derrière !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Je voudrais apporter une information, madame la Présidente, pour finir sur une note plus animale. Nous parlerons du loup par la suite mais, plus sérieusement, les certifications en santé humaine évoquées existent également en santé animale, notamment pour la filière de production.

Toujours est-il que nous répondons actuellement à un AMI – appel à manifestation d'intérêt – pour faire partie des six départements qui seraient à même de radiographier, de dresser un constat de la situation afin d'y apporter des solutions. Toutes comparaisons étant boiteuses, il existe des dénominateurs communs à la situation que nous connaissons depuis des mois à propos de nos médecins. Une réunion avec les interlocuteurs concernés – les confrères et consœurs vétérinaires, la Chambre d'agriculture, le GDS et l'Etat – s'est tenue le 1er février. Une autre se tiendra le 28 février.

Dans l'immédiat, nous répondons à cet AMI pour faire partie des six départements qui seront retenus, le 15 mars étant la date limite de remise des candidatures.

Mme LA PRESIDENTE. – Notre département compte plus de bovins que d'habitants. Il nous faut donc aussi des vétérinaires pour accompagner les éleveurs. Ce sont des phénomènes auxquels nous sommes habitués dans les territoires ruraux ; il est vrai que les conditions de travail avec nos animaux à quatre pattes sont moins aisées qu'en ville, où l'on soigne davantage de petits chiens et de chats.

M. LABAR. – Il manquerait au moins une trentaine de confrères et consœurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous percevons nettement des difficultés de remplacement et de succession dans le département. Nous avions proposé au Directeur de la Chambre d'agriculture de travailler cette question dans le cadre de la convention qui nous lie. Cette annonce d'AMI est de bon augure. Nous étudierons ce qu'il est possible de faire.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – J'ai peut-être manqué une étape, car j'ai été obligée de m'absenter quelques instants.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Lorsque nous avons évoqué la santé, j'ai cru comprendre qu'un salon serait organisé. Le Doyen de la faculté de médecine a contacté un des médecins de SAINT-VAURY, qui nous a rapporté qu'un forum serait organisé. Il nous a demandé ce que nous comptions faire. En avez-vous été informés ? Une action du Département est-elle prévue ? Il serait préférable que nous conjuguions les efforts.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, le Doyen de la faculté de médecine de LIMOGES m'a contactée la semaine dernière et m'a fait part du projet. Nous avions également été interrogés pour le Salon Studyrama qui ne nous paraissait pas opportun.

Ce forum se tiendrait aux alentours du 15 avril, au sein de la faculté pour promouvoir un certain nombre d'offres et de propositions. Le Doyen a été intéressé par notre plan « Dites 23 ! » et la démarche d'accompagnement à l'installation. Il m'a demandé si nous souhaitions tenir un petit stand et faire la promotion de nos propositions. Mme CHEVREUX s'en est occupée et a répondu...

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Favorablement.

Vous pouvez tout à fait vous associer à cette démarche, qui n'est pas restrictive.

Mme Armelle MARTIN. – Nous recherchons un second médecin pour notre maison de santé. Tout le monde le sait. D'autres territoires en cherchent partout également. Cela peut-il se faire avec l'Agglo ? Il faut sans doute que nous nous concertions.

M. SIMONNET. – Philippe BAYOL vous en parlera, nous avons eu une visioconférence avec le Doyen qui a aussi pris contact avec l'AMAC. Il souhaite que cette dernière soit un relais et puisse participer à la rencontre des futurs médecins pour les sensibiliser à une installation en territoire rural.

Après en avoir discuté avec Mme la Présidente, nous pensons qu'il faut effectivement œuvrer ensemble. Nous allons nous rencontrer très rapidement pour voir quelle pourrait être l'articulation retenue car, outre le Plan Santé départemental, d'autres initiatives sont portées par les communes, les intercommunalités et l'AMAC. Il faut trouver du lien et agir ensemble et non chacun de notre côté.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – A la fin de la petite vidéo que nous vous avons présentée ce matin, une cartographie répertorie les lieux et les professionnels de santé présents sur le territoire. Cet outil cartographique est intéressant car il permet très rapidement de se rendre compte des besoins des structures existantes, des installations et des partenariats. Dans le cadre des politiques d'accueil, nous travaillons également sur une conciergerie numérique d'accueil. J'avoue, sans perdre totalement espoir, qu'il est parfois compliqué de diffuser l'information au sein des intercommunalités, pour de multiples raisons que nous connaissons très bien. Nous « allons vers », mais il n'y a pas toujours de répondant.

S'agissant du Plan Santé, j'en avais discuté avec Guy MARSALEIX parce que la commune de GUERET nous sollicitait pour que nous présentions un contrat unique, en ajoutant des aides. Nous avons toujours dit aux intercommunalités qu'il était possible de le faire, mais je ne vais pas aller dans les intercommunalités tenir le crayon pour rédiger le contrat de collaboration que vous souhaitez conclure avec le Conseil départemental. Nous proposons, nous en discutons, mais nous avons le sentiment qu'ensuite, rien ne bouge. Peut-être cela ne vous intéresse-t-il pas, mais je ne le pense pas. Il faut donc doper quelque peu ce format.

M. MARSALEIX. – Une étudiante en dentaire qui poursuit ses études en Roumanie a sollicité des aides de la communauté des communes et du Département. Elle vient de répondre qu'elle acceptait les propositions qui lui ont été présentées. Nous verrons pour signer la convention à ce moment-là.

Mme LA PRESIDENTE. – Notre Plan Santé est très souple ; il suffit de le modifier en Commission Permanente. Ainsi, j'ai été contactée par le dentiste de LA SOUTERRAINE avant-hier. Dans notre plan, 10 000 € sont prévus pour l'installation d'un fauteuil. Aujourd'hui, avec son collègue, ils comptent installer un scanner. Cela ne figure pas dans le plan, mais je pense que nous pouvons le modifier en ce sens.

De même, le Maire de LA COURTINE nous a sollicités dernièrement pour leur MSP où est aménagé un nouvel espace car il a une piste pour faire venir des ophtalmologues. La commune a besoin d'acheter du matériel qui n'est pas prévu dans le Plan Santé. Je vous proposerai donc une modification pour pouvoir également répondre à cette demande.

C'est toute la souplesse de notre Plan Santé. A ce propos, j'ai d'ailleurs vu une photo du Président de la République avec notre Plan Santé entre les mains ; il n'était pas du bon côté, mais on voyait tout de même marqué « La Creuse » !...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'idée serait qu'y figurent les offres du Conseil départemental et celles de l'Agglomération du Grand GUERET, de Creuse Grand Sud, de FELLETIN ou autres. Nous avions bien indiqué que ces aides pouvaient être bonifiées par les communes ou les intercommunalités. Donc, si vous le souhaitez, nous pouvons en faire imprimer quelques exemplaires spéciaux « Département + Agglo », « Département + Creuse Confluence » ou ce que vous voulez. C'est très simple. Lorsque nous rencontrerons les étudiants, si vous décidez d'ajouter 50, 200 ou 300 € à nos aides, il sera facile de modifier les fiches en ce sens.

Au cours de nos réflexions, nous nous sommes rendu compte que les étudiants en 5ème année de médecine étaient une cinquantaine à LIMOGES et une cinquantaine à CLERMONT-FERRAND. Nous n'allons pas faire la promotion sur place mais leur envoyer un document spécial, en y ajoutant des places pour la Cité de la Tapisserie ou des invitations de ce genre. Nous pouvons quasiment nous permettre de faire de l'individuel parce que ces étudiants en médecine sont assez peu nombreux – tout au moins en proximité.

Nous pourrions nous demander, question que nous pourrions également nous poser à propos de l'habitat et d'autres thématiques, si les collectivités souhaitent vraiment s'associer.

M. SIMONNET. – Vous parlez d'une participation budgétaire. Mais, personnellement, je n'ai jamais reçu de courrier officiel demandant à Creuse Confluence de se positionner financièrement pour accompagner et abonder le Plan Santé.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Certains l'ont fait d'eux-mêmes.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. –Peut-être n'avons-nous pas suffisamment communiqué. A Creuse Grand Sud, j'ai été sollicitée par le Vice-Président en charge de la santé pour présenter ce Plan. La présentation qui s'est déroulée lors du comité d'orientation santé du 27 janvier a été saluée avec enthousiasme. Peut-être le Plan Santé est-il passé inaperçu. Je pense, en effet, qu'en allant le présenter directement dans les comcom, avec le PowerPoint qui marque, leur permet de mieux saisir la démarche et leur donne envie de s'impliquer. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment communiqué directement ?

Mme LA PRESIDENTE. – Peu importe. Depuis deux ans, c'était un peu compliqué en raison du Covid, mais nous n'avons cessé de travailler sur ces projets avec les

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

intercommunalités et, si nous n'avons pas pu nous réunir, nous avons tout de même échangé en distanciel. Il n'en reste pas moins que c'est compliqué ; il arrive aussi qu'un représentant assiste aux réunions du Conseil départemental, sans, pour autant, faire un retour en Conseil communautaire. Sur l'habitat, nous travaillons ensemble et cela ne pose aucun souci. Mais il est vrai que les informations ne redescendent pas forcément.

Monsieur SIMONNET, nous allons reprendre le dossier et adresser un courrier à tous. C'est très simple à faire, et nous le ferons.

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Je ne voudrais pas alourdir le débat sur les questions budgétaires, mais il est vrai que le budget est un temps important pour une collectivité, puisque le vote du budget traduit des choix politiques, parfois forts.

Je souhaiterais revenir sur une demande que j'avais formulée lors de la dernière plénière au sujet des aides apportées par le Conseil départemental aux associations culturelles notamment, mais également aux structures dites institutionnelles ou conventionnées. Il s'agissait de savoir si un groupe de travail avait été formé pour élaborer un règlement d'intervention et si des critères d'éligibilité avaient été définis. Je me rappelle avoir ajouté « sans tomber dans les travers des appels à projets qui sont une mise en concurrence des acteurs d'un territoire ». Cela n'engage que moi, mais je sais que certains d'entre vous partagent cet avis.

Ma première question tendait donc à savoir où nous en étions. Mme DEFEMME m'a apporté quelques éléments de réponse lors de nos échanges de ce matin. Je ne pensais d'ailleurs pas intervenir mais, excusez-moi, c'est un sujet qui m'anime. Je poserai une seconde question, toujours en lien avec la culture, et vous pourrez m'apporter une réponse globale.

Cette seconde interrogation porte sur la notion particulière de droits culturels. Je rappellerai que, depuis 2015 en France, ces droits sont inscrits dans la législation, à l'article 103 de la loi NOTRe. Ils puisent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 – ce qui n'est pas rien ! – et sont en totale cohérence avec les principes de la diversité culturelle énoncés à l'Unesco.

Dans le cadre de votre politique culturelle, quels axes d'intervention souhaitez-vous développer et mettre en œuvre pour veiller au respect des droits culturels des personnes ? Autrement dit, comment appréhendez-vous les droits culturels au sein de notre collectivité ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, c'est un sujet. Les aides financières ou les subventions sont attribuées par une sorte de reconduction – d'année en année – ou de redistribution – celui-ci ayant eu, celui-ci aura. Nous nous interrogeons depuis longtemps. Nous voulions donc savoir précisément à quoi elles servaient, en débattre et que nous définissions une politique culturelle sur les territoires.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions disposer d'un Schéma des pratiques artistiques et culturelles, recensant ce qui existe dans notre département dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse et autre : où ces pratiques se déroulent-elles ? Comment y accéder ? Comment en faire bénéficier les populations : en les organisant sur des lieux précis ou en usant de formules itinérantes ? Quelle solution est la plus à même de favoriser l'accès à la culture ?

J'ai évoqué l'enseignement artistique, car nous nous interrogeons aussi sur le Conservatoire départemental de musique. J'ai l'impression qu'à GUERET, les offres sont nombreuses et redondantes. Notre Conservatoire devrait peut-être s'intéresser à des territoires dans lesquels l'accès à la pratique musicale est plus éloigné, voire inexistant. Nous souhaitons avoir des retours précis à ce sujet, pas seulement des impressions. Il en est de même du sport. Nous devons savoir ce qui se passe exactement, ce qui manque et ce qu'il conviendrait d'améliorer sur notre territoire pour définir une politique culturelle qui aille au-delà de la simple animation, ingénierie ou attribution d'aides financières.

C'est bien le sens que nous souhaitons donner à cette démarche, n'est-ce pas, madame DEFEMME ?...

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – En effet. C'est tout l'intérêt de ce Schéma des pratiques culturelles en Creuse puisque, une fois le diagnostic posé, nous pourrons travailler tous ensemble, comme je l'ai indiqué aux différentes structures associatives que j'ai reçues depuis le début de l'année, dont les structures musicales. C'est le discours que je leur ai tenu lorsque je leur ai parlé de ce schéma. Les associations culturelles foisonnent en Creuse où elles sont particulièrement nombreuses. Par rapport au nombre d'habitants, la Creuse est le premier département en nombre de festivals. Cela traduit bien l'activité culturelle et associative dense et de qualité que nous connaissons.

Les grosses structures installées à GUERET avec lesquelles j'ai échangé m'ont toutes dit qu'elles avaient des intérêts communs, de la main-d'œuvre commune puisque, par exemple, les professeurs travaillent pour les unes et les autres. Nous avons tout intérêt, je pense, à disposer de la synthèse des pratiques et des fonctionnements pour « mettre en musique », si je puis dire, un nouveau programme qui permettrait de mutualiser certains éléments, voire,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

pour ceux déjà engagés dans la démarche, de les conforter pour trouver une plus large mutualisation afin que chacun y trouve son compte.

M. BOURGUIGNON. – Je vous remercie de ces éléments qui répondent à ma première question. Mais les droits culturels, c'est autre chose. Je ne vous en veux pas car, pour être honnête avec vous, ce serait vous faire un procès d'intention...

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Il me semble que, pour vous, les droits culturels, c'est la façon dont les personnes peuvent exprimer leur appétence culturelle. J'imagine que c'est dans ce sens ?... *(M. BOURGUIGNON acquiesce.)*

Au regard des associations culturelles que nous connaissons, c'est peut-être en les maintenant grâce à nos aides que la population pourra participer car, de mon point de vue, le droit culturel, c'est faire en sorte que la population puisse s'investir culturellement ou développer son ressenti culturel, en fonction des souhaits de chacun.

M. BOURGUIGNON. – Cela s'appelle le droit de prendre part à la vie culturelle. Je l'ai évoqué rapidement ce matin, mais c'est essentiel. Cela demande de changer de paradigme. La politique culturelle ne doit plus être vue comme par le passé ni comme elle se pratique avec les collectivités. Je ne vous fais pas de procès d'intention, parce que les collectivités qui se sont emparées de ces droits culturels sont peu nombreuses. Mais je pense qu'il serait bon de se pencher sur ces droits culturels parce qu'à mon avis, c'est un sujet important.

Je n'ai donc aucun mérite à vous en parler, parce que je travaille depuis trois ans sur ces questions. C'est un sujet qui peut paraître théorique ou intellectuel, mais qui se traduit dans les faits par des actions très concrètes qui peuvent totalement bouleverser les choses.

Ainsi, on ne parle même plus de publics, mais de citoyens. Dans ma vie professionnelle, lorsque je dirigeais un orchestre, je ne considérais pas les musiciens seulement comme des musiciens, mais comme des musiciens-citoyens. Cela modifie totalement l'analyse que nous avons de la culture.

Nous n'allons pas développer ce sujet ce soir. Mais je suis tout à fait disposé à échanger sur ces droits culturels avec vous. Ils sont non seulement importants mais, de plus, ils sont inscrits dans la législation. Nous avons un Sénateur parmi nous, nous devons rester vigilants !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LOZACH. – C'est inscrit dans la loi NOTRe, pourtant si souvent décriée.

M. BOURGUIGNON. – Je l'ai souvent critiquée mais, en la matière, nous avons bien avancé.

Mme PENICAUD. – Par rapport aux propos de Nicolas SIMONNET au sujet de ce forum à l'Université dont parlait Mme CHEVREUX, si j'ai bien compris, il suffit d'attendre que l'AMAC contacte les communes et de s'associer, d'une manière ou d'une autre, pour présenter un projet communal, être présent, ou au moins visible, lors de ce forum ?

M. SIMONNET. – C'est très récent. Philippe BAYOL et moi-même allons prendre rapidement rendez-vous avec Valéry MARTIN et Mme la Présidente pour organiser tout cela. Puis, nous prendrons rendez-vous avec les communes, que nous connaissons, qui recherchent des médecins ou des dentistes pour voir si elles proposent des aides incitatives afin de faire le lien.

Mme PENICAUD. – Ce serait pour établir un partenariat avec le centre médical de SAINTE-FEYRE et allier médecin libéral et médecin hospitalier. Ce sont des éléments importants à faire remonter à ce forum.

M. SIMONNET. – Je note votre demande.

Mme GALBRUN. – Pour compléter ce que disait Thierry BOURGUIGNON sur les droits à la culture pour tous, ce matin, la réponse qui a été développée était que l'on savait faire, que la culture en Creuse allait jusque dans les petites communes, grâce aux Petites scènes de l'Ecluse, par exemple, qui rayonnent sur tout le territoire. Il est vrai que c'est bien, intéressant mais, finalement, nous y voyons toujours les quinze ou vingt mêmes personnes. Il me semble que c'est cet aspect que nous devons travailler.

Avec ce schéma qui va se mettre en place à suite du diagnostic, il ne faut pas oublier la façon dont on va chercher les personnes et dont on les amène à la culture. Il est tout de même dommage d'entendre dire : « Ce n'est pas fait pour moi » ou « Le jazz, je n'aime pas » alors que l'on ne connaît pas. Nous devons parvenir à faire passer le message selon lequel la culture est accessible. Il ne faudra surtout pas perdre de vue cette notion dans l'étude,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

le diagnostic et le schéma qui vont être lancés : comment attirer, comment aller chercher les gens, comment inciter sans qu'ils aient de complexes ? Il faut décomplexer tout cela.

C'est une réflexion personnelle, mais je pense qu'il est temps de passer à autre chose. Les structures savent faire.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Il est vrai que les spectacles délocalisés, « hors les murs », doivent s'adresser à tout public. Mais, lors des animations qui se déroulent dans les communes de petite ou moyenne importance, il y a toujours beaucoup de monde.

J'entends que certains pensent que ce n'est pas pour eux. Mais, dès lors que nous leur amenons des animations chez eux, il faut leur montrer que c'est pour eux. Cela passe aussi par l'éducation des enfants. Des interventions ont lieu dans les écoles et dans de nombreux autres lieux, au conservatoire et au sein de toutes les associations. Dans les écoles, des classes théâtre et musique sont organisées. Peut-être ces structures devraient-elles prévoir d'autres activités, diversifier leur offre, car ce qui ne plaît pas aux uns peut plaire aux autres. C'est aussi une question d'appétence.

M. BOURGUIGNON. – J'avais noté une phrase : « Respecter les droits culturels, c'est défendre une culture partout, pour tous, mais entre tous ». Jusqu'à présent, il manquait le « entre tous ». Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, mais le message est passé.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est ambitieux.

M. BOURGUIGNON. – C'est très ambitieux, mais vous me connaissez.

Mme LA PRESIDENTE. – Si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous allons poursuivre car il nous reste un dernier rapport à examiner.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TAUX DE REPARTITION DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

RAPPORT N° CD2022-02/1/23

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant des Espaces naturels sensibles, Thierry GAILLARD nous a quittés, mais je vous précise que nous avons obtenu la labellisation non de deux mais de trois rivières sauvages sur le Plateau. Un gros travail a été réalisé en matière de protection de l'environnement. Nicolas SIMONNET est également parti et ne pourra vous parler de son domaine de prédilection qu'est l'éco-pâturage dans les vallées et les tourbières notamment.

La répartition nous permet également de flécher des moyens financiers pour le CAUE de la Creuse. Mais M. FOULON va nous en faire la présentation.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, cette taxe d'aménagement a été instituée à compter du 1er mars 2012 au taux de 2,5 %. Depuis 2017, les Conseils départementaux doivent fixer les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles – ENS – et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – CAUE.

Les recettes encaissées depuis 2015 sont *grosso modo* de 800 000 € par an. C'est le montant que nous avons budgété pour 2022 dont les taux de répartition ont été fixés à 79,97 % pour les ENS et à 20,03 % pour le CAUE, soit 170 000 € pour le CAUE. Je rappelle qu'en 2020, il recevait 130 000 €. Le CAUE a donc connu une augmentation de 40 000 € en deux ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

La nouvelle Présidente du CAUE avait discuté du montant avec ses deux Vice-présidentes, Mmes NICOUX et DEFEMME, qui ont confirmé ce montant de 170 000 €. Nous verrons ce qu'il en sera par la suite mais, cette année, nous débutons ainsi.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Les Vice-présidentes, surtout l'une d'entre elles, m'indiquaient également qu'il serait sans doute intéressant d'installer une antenne du CAUE dans le sud de la Creuse. Cela nécessitera des crédits supplémentaires. Mais peut-être la comcom ou la commune pourraient-elles participer ?

Je vous propose de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1, comme suit :

- 79,97 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles – ENS ;
- 20,03 % pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – CAUE.

- *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Avant de vous quitter, je voulais vous dire que je suis élue depuis 2004 et que je n'ai jamais voté de budget d'un tel montant : plus de 277 M€. Certes, nous avons des dépenses fléchées en fonctionnement, en particulier celles de solidarité qui sont en hausse croissante, mais nous avons les moyens d'agir, et j'espère que cela durera quelques années encore.

M. LEGER. – Rendez-vous au vote du compte administratif l'année prochaine !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – J'aurais une dernière question également : avons-nous des informations sur le fameux SPIE – Service public de l'insertion et de l'emploi – dont il est question à grand renfort d'annonces ? Je m'interroge sur le fonctionnement de cet outil.

Mme LA PRESIDENTE. – J'en discutais avec Patrice MORANÇAIS, car c'est le Conseil départemental qui a effectué tout le travail pour candidater et être lauréat. Mais à peine Mme la Secrétaire d'Etat, Mme Klinkert, nous en avait-elle informés par sms et par courrier que le Député s'enorgueillissait que la Creuse ait été retenue pour porter le grand SPIE et que Mme la Préfète faisait de même sur le site de la Préfecture. Nous n'avons pas eu le temps de réagir avec M. MORANÇAIS. Nous étions contrariés parce que nous avons eu le sentiment que ce n'était pas nous qui portions le projet et allions faire le travail.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous étions fâchés et nous nous disions que nous allions peut-être les laisser s'en occuper et attendre que M. le Député nous explique comment cela fonctionne ! Mais je ne vais pas rester fâchée très longtemps.

Pour l'élaboration de ce nouveau plan départemental d'insertion, nous travaillons à une vision plus adaptée et plus cohérente au regard de la situation qui est très différente de celle de 2015, lorsque nous élaborions le précédent PDI – programme départemental d'insertion – puisque, le nombre d'emplois vacants aujourd'hui à l'échelle départementale est élevé. Cela signifie que nous devons tout faire pour construire la chaîne entre ces emplois non pourvus et les personnes sans emploi, dans une vision nouvelle.

Le SPIE vise à renforcer l'accessibilité à l'emploi et/ou à la formation. La priorité des priorités n'est pas de demander aux personnes si elles vont bien, mais de leur dire que, si elles viennent nous voir, nous ferons tout pour les remettre en emploi.

Je me permettrai de retourner une question également sur l'accompagnement que nous vous proposions, monsieur MARSALEIX, sur les territoires zéro chômeur longue durée. Vous le savez, les Conseils départementaux peuvent accompagner les territoires lauréats qui se sont engagés dans cette démarche. Là encore, nous constatons du changement, et nous restons sans nouvelles. Donc, n'hésitez à revenir vers nous sur cette question. Nous corrélons l'ensemble dans le nouveau PDI et SPIE.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS D'URGENCE

Mme LA PRESIDENTE. – J'invite les Présidents ou rapporteurs des commissions concernées à nous faire part de ce qui a été décidé au sein de chacune d'elles.

M. SAUTY, rapporteur de la troisième commission. – Tous les vœux et motions examinés par la troisième commission ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Je signale seulement qu'il a été décidé de fusionner le vœu présenté par Mme Laurence CHEVREUX et la motion présentée par M. Eric BODEAU, tout deux portant sur la baisse de la dotation globale horaire dans les lycées en Creuse.

Je vous en rappelle les termes :

Baisse de la dotation globale horaire dans les lycées en Creuse

Vœu présenté par Laurence CHEVREUX
au nom du groupe de la Majorité départementale

« La semaine dernière, les professeurs des différents lycées de Creuse se sont vu annoncer plusieurs baisses de dotation globale horaire pour la rentrée 2022. Cette décision du rectorat, prise sans concertation avec les principaux intéressés, a conduit à plusieurs mouvements de grève dans le département. Alors que les impacts de la crise sanitaire sur les apprentissages des élèves sont maintenant connus, les baisses annoncées semblent aller à contre-courant des enjeux que doit relever le service public de l'Education nationale au sein de notre territoire.

« L'école républicaine représente un marchepied pour de nombreux jeunes et l'opportunité de choisir leur voie grâce à l'accès à des enseignements diversifiés. Dans les territoires ruraux, ce marchepied se transforme en tremplin pour les jeunes citoyens en quête d'avenir. Mais pour que ce tremplin donne de l'élan à la jeunesse creusoise, il faut que l'encadrement scolaire et professoral soit la hauteur de ses besoins en formation. Or force est de constater qu'avec les baisses annoncées, ses besoins ne pourront plus être satisfaits dans leur ensemble.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Pour un territoire rural, ne pas pouvoir proposer d'avenir scolaire à ses jeunes, c'est perdre le lien avec son futur. Car, derrière les heures en moins, c'est un suivi moins individualisé, un parcours scolaire moins adapté, et l'égalité des chances qui disparaît.

« La Creuse veut pouvoir compter sur l'engagement de sa jeunesse dans la construction et le développement du territoire et, pour cela, nous voulons être en mesure de lui proposer des formations de qualité au sein du département. En ce sens, la décision du rectorat de réduire les dotations horaires globales dans plusieurs lycées du département ne nous permet pas d'avoir les moyens de nos ambitions pour la jeunesse creusoise.

« Aussi, Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce 11 février 2022,

« Demande à M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de revenir sur ces réductions de dotations horaires pour assurer un service public de l'enseignement adapté aux besoins des élèves en Creuse. »

Vives inquiétudes concernant la rentrée scolaire 2022
et la baisse des moyens attribués aux lycées

Motion d'urgence présentée par Eric BODEAU,
au nom du groupe de la Gauche

« Le 8 février, Mme la Rectrice de l'Académie de LIMOGES a annoncé que les trois départements de l'Académie de LIMOGES bénéficieront à la rentrée 2022 d'une « dotation neutre », c'est-à-dire de moyens d'enseignement intacts dans le premier degré, et d'un nombre d'heures d'enseignement "entièrement maintenu" dans le second degré. Selon Mme la Rectrice, " cette dotation nulle est une situation tout à fait favorable pour l'académie. Nous ne perdons aucun moyen d'enseignement. Cela veut dire que nous allons augmenter le taux d'encadrement des élèves".

« Or, force est de constater que la situation prévue pour les établissements creusois ne correspond absolument pas à la situation décrite par Mme la Rectrice, que les dotations horaires sont programmées à la baisse et qu'aucun équilibre territorial n'est assuré entre la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« Dans ce département, les moyens alloués au BTS "Négociation et digitalisation de la relation client" (NDRC) du lycée Pierre-Bourdan sont nettement diminués, fragilisant cette formation et l'attractivité du lycée. Cette décision coïncide avec l'ouverture d'un BTS identique, et donc concurrent, à LIMOGES. Dans le même temps, le projet d'un BTS "Sport en pleine nature" reste en suspens. Au final, la dotation globale horaire (DGH) du lycée est diminuée de 67 heures. Une classe de seconde doit être supprimée, ce qui engendrera encore une hausse des effectifs dans les autres classes de seconde.

« Par ailleurs, le collège-lycée Jamot et le lycée professionnel Jaurès d'AUBUSSON perdent 59 heures de dotation globale horaire et les moyens pour l'accueil des allophones sont réduits au collège de FELLETIN.

« Face à la situation ainsi créée au détriment des conditions de travail et d'étude, de l'attractivité et de la qualité du service public de l'éducation dans le département,

« **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

« Demande à M. le Ministre de l'Education nationale et à Mme la Rectrice de l'Académie de LIMOGES :

- de maintenir les moyens et la dotation horaire du Lycée Pierre-Bourdan de GUERET ainsi que des autres lycées et des collèges de la Creuse ;
- d'engager les moyens permettant de répondre aux disparités sociales et territoriales et à même d'assurer tant la réussite des élèves que l'attractivité des départements hyper-ruraux. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ces vœux et motion ?...

Je les mets donc aux voix. *(Adoptés à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – La troisième commission a également examiné le vœu proposé par M. MORANÇAIS, qui est ainsi rédigé :

Valorisation des métiers du social,
du médico-social et du sanitaire

Vœu présenté par Patrice MORANÇAIS,
au nom du groupe de la Majorité départementale

« Depuis l'annonce de la hausse des salaires concernant le personnel hospitalier, dans le cadre des Accords du Ségur de la Santé et des Accords Laforcade, nous avons réitéré notre souhait de voir élargie la revalorisation prévue à l'ensemble des personnels des services médico-sociaux. Ces derniers, non concernés par ces accords, ont manifesté leur désarroi face à ce qu'ils considèrent comme une non-reconnaissance criante de leur engagement au quotidien. La colère est montée d'un cran, mardi 11 janvier 2022, lorsque des manifestants ont investi les locaux du Département pour y exprimer avec force leur mécontentement.

« Comme leurs collègues des services hospitaliers, la crise du Covid a épuisé les agents du secteur médico-social, dont beaucoup perdent le sens de leur travail et le sentiment de le faire correctement. A la dégradation des conditions de travail, s'ajoute celle de leurs rémunérations non revalorisées. Cette différence de traitement, pour des personnels travaillant côte à côte au sein des services publics, constitue une iniquité inacceptable qui fragilise l'action du Département au quotidien. En tant que collectivité chef de file en matière de politiques sociales, le Département ne peut qu'être inquiet des conséquences d'une telle position sur la motivation des agents et sur l'attractivité de ces métiers en tension. Ces personnels sont essentiels au quotidien de nombreux Creusois et contribuent à maintenir du lien social pour des personnes dépendantes. L'État se doit de reconnaître le travail des personnels médico-sociaux à sa juste valeur.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 11 février 2022,**

« Demande à M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, l'élargissement de la prime mensuelle de 183 €, à l'ensemble des agents du secteur médico-social. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Nous passons au vœu suivant, présenté par Valéry MARTIN, qui est ainsi rédigé :

Carte scolaire en Creuse

Vœu présenté par Valéry MARTIN,
au nom du groupe de la Majorité départementale

« La crise sanitaire a remis la lumière sur les manques structurels des précédentes cartes scolaires pour le département. Les postes de remplaçants sont inscrits, mais l'éducation nationale, par manque de recrutement, n'est pas en mesure d'y affecter des personnels. Les récentes annonces de la rectrice de l'académie de LIMOGES, Mme Carole DRUCKER-GODARD, n'apportent pas de réponse durable. Entre les évolutions incessantes du protocole sanitaire et la hausse des fermetures de classes du fait de l'augmentation des cas de contaminations au sein du corps professoral, les professeurs doivent faire face à une situation de plus en plus difficile sans pouvoir compter sur les renforts nécessaires. Cette année encore, le nombre de remplaçants n'est, en effet, pas à la hauteur des besoins du territoire pour assurer un service public de qualité à l'ensemble des élèves du département. Un recours sur la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles pourrait être possible, mais cette liste n'existe toujours pas dans notre académie, d'où l'urgence de trouver des solutions pérennes pour l'avenir.

« L'école républicaine est un des piliers de notre société, elle a la mission de faire vivre la devise de la République partout sur le territoire national. Or, nous ne pouvons que constater l'absence de réponses fortes à la progressive dégradation des conditions de l'enseignement public en Creuse ces dernières années. Si la baisse des effectifs est une donnée démographique certaine, elle ne peut pas justifier une telle carence dans l'action de l'Etat. Il y a un enjeu politique majeur à ne pas sous-doter les territoires ruraux pour faire vivre la flamme de l'égalité et assurer la pérennité de notre modèle républicain. Le lieu de naissance ne doit pas devenir un handicap dans l'accès au savoir, ni devenir un frein à l'émancipation de notre jeunesse.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce vendredi 11 février 2022**

« **Demande à M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports**, de prendre les mesures nécessaires pour que les postes de remplaçants soient effectivement pourvus dans le cadre de la nouvelle carte scolaire afin d'assurer la continuité du service public de l'Education nationale en Creuse. »

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la motion d'urgence concernant la cité scolaire de LA SOUTERRAINE. Elle se lit ainsi :

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Situation dégradée de la cité scolaire Raymond-Loewy de LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence présentée par Marie-France GALBRUN et Patrice FILLOUX, au nom du groupe de la Gauche

« En septembre 2021, l'absence de principal au collège de la Cité mixte Raymond-Loewy de LA SOUTERRAINE le jour de la rentrée et un manque d'affectations d'enseignants avaient légitimement suscité un vif mécontentement. Le collège accueillait alors 430 élèves, dont une importante SEGPA. Pourtant, la structure ne disposait que d'un demi-poste pour le CDI et de seulement un demi-poste à la direction de la SEGPA. De plus, en raison d'appels d'offres infructueux, les travaux de rénovation et de restructuration des bâtiments souffraient de retard.

« Cinq mois après, l'absence d'encadrants, la multiplication des postes clés non pourvus, les conditions de travail fortement dégradées pour les mille élèves et étudiants suscitent indignation et inquiétude, alors que depuis de nombreuses semaines un collectif alerte le Rectorat sur le problème de ressources humaines. Les postes de directeur de la SEGPA ou encore de CPE – conseiller principal d'éducation – du collège, de conducteur de chantier – poste essentiel puisque c'est lui qui gère le pôle « arts appliqués », donc toute la formation post-bac de l'établissement –, et de proviseur, de proviseur adjoint, de principal adjoint sont vacants. Des équipes incomplètes et instables constituent un handicap majeur. Cette situation se répercute à tous les échelons de la Cité scolaire et a eu récemment pour conséquence un blocage de l'établissement durant quatre jours.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

« Demande à M. le Ministre de l'Education nationale et à Mme la Rectrice de l'Académie de LIMOGES :

- le recrutement des personnels nécessaires pour compléter l'organigramme de la direction et l'encadrement de la Cité mixte Raymond-Loewy de LA SOUTERRAINE ;
- la tenue d'une table ronde et l'instauration d'un comité de suivi réunissant toutes les parties concernées par la situation de la Cité mixte, ainsi que la réalisation d'un audit sur les moyens affectés au fonctionnement de cet établissement. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence.
(Adoptée à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons par le vœu de Valéry MARTIN sur les structures de formation, qui est ainsi rédigé :

Fragilisation des structures de formation en Creuse

Vœu présenté par M. Valéry MARTIN,
au nom du groupe de la Majorité départementale

« Le 2 février dernier, un quotidien local se faisait l'écho de la forte baisse de la dotation globale horaire (DGH) attribuée par le rectorat au BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) du lycée Pierre-Bourdan de GUERET. Loin d'être anecdotique, cette mesure vient une nouvelle fois mettre en lumière la baisse progressive des moyens alloués à l'éducation par l'État en Creuse. Cette diminution importante des volumes horaires affectés à chaque niveau de ce BTS est d'autant plus inacceptable qu'elle vient déstabiliser une formation dont l'équilibre avait été patiemment construit par l'équipe pédagogique sur plus de vingt ans, et dont le taux de remplissage était très bon. Toujours engagée pour améliorer l'offre proposée localement, elle s'apprêtait à s'ouvrir à l'alternance et travaillait à la mise en place d'une licence professionnelle Création d'entreprise. À cela s'ajoute le réseau dont elle dispose, atout important pour la réussite des futurs étudiants et leur insertion professionnelle.

« Cette décision fragilise un écosystème important pour le développement du territoire. En effet, une offre de formation professionnalisante sur le territoire contribue à l'attractivité du département et constitue une opportunité pour l'ensemble des lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études sans pour autant devoir quitter la Creuse. Une telle réduction de moyens alloués va à l'encontre de l'égalité des chances promues par l'école de la République et ne répond pas aux enjeux de la ruralité.

« A l'incompréhension s'ajoute une interrogation quant aux motivations de cette décision. Comment comprendre cette réduction de moyens alors que, dans le même temps, le rectorat décide d'augmenter la capacité d'accueil du BTS RDRC à Limoges ? Limoges dispose déjà d'une offre d'enseignement supérieur étoffée. Il est donc difficile de ne pas voir dans cette décision, comme dans celle concernant le BTS SIO d'Aubusson l'année passée, la volonté de dépasser à terme les formations supérieures dans l'ancienne préfecture du Limousin.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, ce vendredi 11 février 2022,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« Demande à M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de revenir sur cette réduction de moyens pour soutenir une offre de formation essentielle dans le développement du territoire. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu.
(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Nous terminons les vœux et motions concernant la troisième commission par la motion d'urgence présentée par M. LOZACH, qui est ainsi rédigée :

Stages des étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine
Motion d'urgence présentée par Jean-Jacques LOZACH, au nom du groupe de la Gauche

« **Considérant** la non-application dans notre pays du principe majeur du droit à la santé pour tous ;

« Considérant que six millions de Français n'ont plus aujourd'hui de médecin traitant ;

« Considérant la nécessité impérative d'avoir un débat national sur la liberté d'installation des médecins et leur meilleure répartition géographique ;

« Considérant l'échec, y compris dans les zones de revitalisation rurale – ZRR –, des mesures incitatives visant à favoriser l'accueil de nouveaux médecins généralistes ;

« Considérant que la Creuse est directement touchée par les profondes inégalités territoriales caractérisant l'offre de soins ;

« Considérant l'impact très relatif du Plan de santé départemental ;

« Considérant l'urgence de favoriser pour les étudiants de médecine des stages en zones sous-denses, ce qui implique leur suivi par des praticiens agréés – maîtres de stage des universités ;

« Considérant l'arrêté du 22 décembre 2021 du ministère des Solidarités et de la Santé relatif aux modalités et conditions de l'agrément des maîtres de stage des universités accueillant des étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine – cet arrêté réduisant de deux cents le nombre de maîtres de stage ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« Demande à M. le Premier ministre l'abrogation en urgence de l'arrêté du 22 décembre 2021 susmentionné, et l'assouplissement des conditions d'octroi de l'agrément requis. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...
Je mets aux voix cette motion d'urgence.
(Adoptée à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vœu examiné par la quatrième commission. Il s'agit de celui présenté par M. LABAR, qui se lit ainsi :

Présence du loup en Creuse

Vœu présenté par Bertrand LABAR,
au nom du groupe de la Majorité départementale

« La situation de la Creuse vis-à-vis du loup n'est pas nouvelle. La cellule de veille sur le loup avait déjà indiqué en 2020 que le territoire était répertorié comme appartenant au front de colonisation du loup. Dans la foulée, l'étude de vulnérabilité des systèmes d'élevage rendue par l'Institut de l'élevage en octobre 2020 avait mis en avant un « risque élevé de vulnérabilité et de sensibilité des élevages à la prédation par le loup », préconisant d'« anticiper la mise en place des moyens de protection ». Mais si, lors de son installation, en septembre 2020, la cellule avait indiqué n'avoir répertorié aucune attaque lupine, force est de constater que la situation a changé aujourd'hui. Le 17 décembre dernier, les services de la Préfecture confirmaient, en effet, la présence d'un loup en Creuse. Officiellement aperçu à quatre reprises sur le territoire départemental depuis 2017, ce nouveau passage n'aurait pas attiré l'attention si plusieurs attaques – pour lesquelles par l'Office Français de la Biodiversité n'a pas écarté la responsabilité du loup – n'avaient été ensuite signalées sur des troupeaux d'ovins à la fin du mois de décembre 2021 et de janvier 2022.

« L'émoi et la colère suscités par ces attaques ont été à la hauteur de l'engagement des éleveurs dans le développement de leurs troupeaux. L'attachement à des modes d'élevage à l'herbe fait partie intégrante de l'image du Département et contribue à la renommée de ses filières d'élevage. Ces attaques fragilisent donc tout à la fois un savoir-faire et un tissu économique importants pour notre territoire et son environnement. En ce sens, l'arrêté du 22 janvier 2022, n'autorisant que les tirs d'effarouchement comme moyens de défense des troupeaux, n'est pas à la hauteur des attentes provoquées par ces attaques. Il est temps de prendre en considération les recommandations de l'Institut de l'élevage et d'engager une réflexion en profondeur sur la sécurisation du territoire qui aille au-delà du classement de certaines communes au sein du cercle 2 des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup.

« Aussi, **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« Demande à M. Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de procéder au classement du territoire en Zone difficilement protégeable afin de permettre, sur décision de la préfecture, les tirs de défense lors d'épisodes de prédations lupines. »

M. LEGER. – Mme NICOUX s'abstiendra.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets ce vœu aux voix.
(Adopté à la majorité – Mme Armelle MARTIN, Mme PENICAUD, Mme NICOUX et M. BODEAU s'abstiennent.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Nous passons aux vœux examinés par la cinquième commission, en commençant par celui relatif à Rail Coop, présenté par Mme FAIVRE, qui est ainsi rédigé :

Développement de l'offre ferroviaire en Creuse
Vœu présenté par Hélène FAIVRE,
au nom du groupe de la Majorité départementale

« Le 23 avril 2021, le Département de la Creuse votait à l'unanimité son adhésion au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif Railcoop, en acquérant 600 parts sociales, devenant ainsi le premier Conseil départemental à soutenir cette entreprise ferroviaire coopérative pionnière en Europe. Loin d'être symbolique, ce soutien s'inscrivait dans la volonté de prendre à bras-le-corps le sujet de la mobilité dans notre territoire hyper-rural. Le désenclavement du département passe, plus que jamais, par une offre de services publics de transports diversifiée et adaptée aux besoins des habitants.

« Mais si l'engouement autour de cette initiative privée a accéléré le développement de la SCIC Railcoop, force est de constater qu'elle rencontre encore des difficultés qui retardent la mise en service effective de cette première ligne. Parmi les principales causes de retard dans l'ouverture de la ligne, les demandes de circulation non encore traitées par SCNF-Réseau. La sécurisation des sillons de circulation sur l'ensemble de l'axe Bordeaux-Lyon, essentielle pour la pertinence de cette nouvelle offre et pour sa rentabilité économique, accuse un retard que nous ne pouvons que regretter. Car, en plus d'être un acteur important de la mobilité dans les territoires ruraux, Railcoop est également un pourvoyeur d'emplois régionaux, contribuant au dynamisme du marché de l'emploi. La première des missions de SNCF-Réseau est d'assurer « l'accès à l'infrastructure ferroviaire du réseau ferré national » dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire en France ; elle se doit donc d'accorder une égale attention à l'ensemble des acteurs économiques qui la sollicitent dans ce cadre.

« Aussi, **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« Demande à M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, d'intervenir auprès de la société à capitaux publics SNCF-Réseau pour que l'ensemble des demandes de circulation de la SCIC Railcoop soit traité sans délais afin de permettre l'ouverture de la ligne Bordeaux-Lyon à la date annoncée. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...
Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRESIDENTE. – Enfin, nous en venons au vœu présenté par M. MARSALEIX, qui se lit ainsi :

Hausse du prix de l'énergie
Vœu présenté par Guy MARSALEIX
au nom du groupe de la Majorité départementale

« Le dernier rapport de l'INSEE relatif aux évolutions des prix à la consommation est sans appel, l'inflation touche la très grande majorité des dépenses des ménages en France. Parmi ces augmentations, les prix de l'énergie affichent des hausses importantes sur l'année, qui se répercutent directement sur les budgets des ménages. Entre le gaz et l'électricité et les carburants, c'est le quotidien des ménages comme des entreprises qui est mis sous pression. Alors que la croissance économique repart, de nombreux salariés entrepreneurs voient leurs revenus considérablement impactés par les conséquences de l'inflation. Ces hausses impactent profondément le pouvoir d'achat de millions de Français et contribuent à aggraver la fracture entre les territoires urbains et ruraux. En tant que département hyper-rural, nous pouvons être préoccupés par ces hausses de prix, car elles impactent durablement l'activité économique sur nos territoires.

« Derrière ces hausses, comme celle de 20 % des prix des carburants, c'est la fragilisation de l'accès au marché du travail ou encore la bonne santé du tissu économique local qui sont en jeu. De nombreux entrepreneurs sont, en effet, contraints de limiter leur zone d'intervention pour sauver leur activité économique. Dans le même temps, de nombreux actifs s'éloignent du marché du travail, découragés par les pertes de revenus importantes liées à la hausse du prix des carburants.

« Vivre, travailler ou développer son activité économique dans un territoire rural implique une plus grande mobilité géographique qu'en milieu urbain. Les citoyens vivant en zone rurale ne peuvent donc pas être traités de la même manière si nous voulons soutenir la reprise économique sur l'ensemble du territoire national.

« Aussi, **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 février 2022,**

« Demande à M. Jean Castex, Premier ministre, de prendre des mesures de compensation pour que la hausse des prix n'impacte pas la mobilité et le pouvoir d'achat des Français résidant en zone rurale. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr